

ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

Rente pétrolière et solidarité arabe : le cas du Conseil de Coopération du Golfe

Par Alexis Montambault Trudelle

Destiné à
Mathieu Arès, Ph.D
Sami Aoun, Ph.D
Mohamed Ourya, Ph.D

Mémoire de maîtrise présenté en vue
de l'obtention du grade Maître ès arts (M.A.)

Sherbrooke
2018

Composition du jury

La rente pétrolière et solidarité arabe : le cas du Conseil de Coopération du Golfe

Alexis Montambault Trudelle

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Mathieu Arès, directeur de recherche

Sami Aoun, lecteur du mémoire

Mohamed Ourya, évaluateur du mémoire

École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

Résumé

Après avoir examiné l'économie politique de la solidarité arabe, cette analyse explore un facteur théorique fondamental pour comprendre la relation entre la solidarité arabe et le développement de la politique commerciale du Conseil de Coopération du Golfe. Le cadre conceptuel de l'État rentier développé par Mahdavy (1970) et plus tard par Beblawi et Luciani (1988) soutient que l'économie d'un État rentier dépend des revenus tirés d'une rente externe, ce qui crée une désintégration du secteur manufacturier et un exode des capitaux vers les pays industrialisés. Par conséquent, les relations économiques avec les pays industrialisés sont plus importantes que l'accès au marché régional afin de garantir une multitude de partenaires économiques ainsi qu'un accès aux produits manufacturés des pays industrialisés. C'est pourquoi, selon la théorie de l'État rentier, l'augmentation spectaculaire de la richesse pétrolière a grandement diminué ou même détruit toute possibilité de sérieuse intégration panarabe. Cela dit, l'objectif principal de cette analyse est d'étudier empiriquement la structure des exportations, des importations et des investissements du CCG dans le cadre plus large des politiques commerciales du Conseil de coopération du Golfe afin de clarifier l'idée que la rente pétrolière sert le développement économique de la région au nom de l'unité de la nation arabe.

Par l'entremise de cette recherche empirique, certains aspects des politiques commerciales et financières du CCG ont été constaté. Malgré l'adoption de projets et d'accords prônant la libéralisation du commerce interarabe, tel que l'Accord sur la facilitation et le développement du commerce entre les États arabes de 1981 ou l'établissement de la grande zone de libre-échange arabe en 1997, le volume des exportations du CCG vers les économies à revenu élevé ou l'Asie montrent que la majorité des exportations et des importations du CCG, étant principalement composées d'hydrocarbures pour les exportations et de produits manufacturés et de luxe pour les importations, proviennent d'économies industrialisées à revenu élevé ou d'économies à croissance rapide (la Chine et l'Inde). De plus, l'étude des IDE du CCG démontre que malgré une augmentation des IDE du Golfe vers le monde arabe depuis les années 1990, les investissements du Golfe sont principalement dirigés dans le système financier des États industrialisés occidentaux face aux dynamiques de l'épuisement des ressources. Dans l'architecture des flux financiers, les

fonds souverains du CCG répondent à la nécessité de garantir l'épargne intergénérationnelle, mais aussi de faire face à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux. Par contre, ils couvrent une fonction politique sous-jacente. Par leur structure ainsi que l'investissement d'une portion de la rente pétrolière sur les marchés financiers, les membres du CCG s'assurent un substitut à la rente pétrolière, de façon à garantir la pérennité d'une constellation de mécanismes politiques et économiques qui permet aux pétromonarchies de maintenir le statu quo tant au niveau de la politique et économique interne (structures rentières et monarchie par exemple) qu'au niveau régional et international (géopolitique).

Mots-clés : État rentier, Golfe, politiques commerciales, intégration, nationalisme, fonds souverains, investissements directs étrangers

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier le professeur Mathieu Arès, mon directeur de recherche, qui m'a accompagné dans la rédaction de ce mémoire, mais aussi à travers les différentes étapes de mon parcours académique. Son support, sa confiance et ses conseils ont été fondamentaux à ce projet. Tout particulièrement, merci pour nos nombreuses discussions. Elles m'ont ouvert à un monde de connaissances qui me suivront dans mes futurs projets. Je remercie également le professeur Sami Aoun, lecteur de ce mémoire, qui a su me guider, d'abord par sa connaissance encyclopédique des enjeux politiques du monde arabe, mais également par ses critiques et commentaires qui m'ont permis d'éviter certains pièges comme jeune chercheur. De plus, je tiens à remercier le professeur Khalid Adnane pour son assistance et son support au cours de l'écriture du mémoire. Enfin, je remercie Mohamed Ourya pour sa contribution en tant que membre du jury d'évaluation. Son expertise a pu apporter un regard complémentaire qui a assuré la richesse de l'analyse.

Je salue également mes collègues de l'École de politique appliquée qui, grâce à de nombreuses discussions, m'ont permis de rehausser ce mémoire par différents commentaires et critiques à travers les étapes de rédaction du projet.

Finalement, sur une note plus personnelle, je suis particulièrement reconnaissant envers ma famille et mes parents qui m'ont encouragé au long de mon parcours universitaire. Je les remercie pour leur support et intérêt envers mes nombreuses idées et mes multiples projets.

Liste des acronymes

ADIA	<i>Abu Dhabi Investment Authority</i>
AEAC	Charte de l'action économique arabe commune
AFP	<i>Alaska's Permanent Fund</i>
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ARAMCO	<i>Arabian American Oil Company</i>
BM	Banque mondiale
CCG	Conseil de coopération du Golfe
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FMA	Fonds monétaire arabe
FMI	Fonds monétaire international
GZALE	Grande zone arabe de libre-échange
IDE	Investissement direct étranger
IFWSF	<i>International Forum on Sovereign Wealth Fund</i>
KIA	<i>Kuwait Investment Authority</i>
LÉA	Ligue des États arabes
LIM	Ligue islamique mondiale
MCA	Marché commun arabe
NOEI	Nouvel ordre économique international
OCI	Organisation de la coopération islamique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays producteurs de pétrole
PFD	<i>Permanent Dividend Fund</i>
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parité par pouvoir d'achat
QIA	<i>Qatar Investment Authority</i>
SAMA	<i>Saudi Arabia Monetary Agency</i>
SWFI	<i>Sovereign Wealth Fund Institute</i>

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS LES ÉCONOMIES DU MONDE ARABE	p.97
GRAPHIQUE 2	EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DU CCG	p.99
GRAPHIQUE 3	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES DU MONDE ARABES.....	p.100
GRAPHIQUE 4	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU AU MOYEN-ORIENT & AFRIQUE DU NORD	p.101
GRAPHIQUE 5	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À REVENU ÉLEVÉ	p.102
GRAPHIQUE 6 :	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU EN ASIE DE L'EST ET DU PACIFIQUE	p.104
GRAPHIQUE 7	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU EN ASIE DU SUD	p.105
GRAPHIQUE 8	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU EN EUROPE & ASIE CENTRALE	p.106
GRAPHIQUE 9	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	p.107
GRAPHIQUE 10	EXPORTATIONS DU CCG VERS LES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU EN AMÉRIQUE LATINE & CARAÏBES.....	p.107
GRAPHIQUE 11	IMPORTATION DE MARCHANDISES DU CCG	p.109
GRAPHIQUE 12	IMPORTATIONS DE BIENS MANUFACTURÉS DU CCG	p.112
GRAPHIQUE 13	IMPORTATIONS DE MARCHANDISES DU CCG PROVENANT DU MONDE ARABE	p.111
GRAPHIQUE 14 :	IMPORTATIONS DE MARCHANDISE DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU AU MOYEN-ORIENT ET DE L'AFRIQUE DU NORD.....	p.111
GRAPHIQUE 15 :	IMPORTATIONS DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES À HAUT REVENU	p.112

GRAPHIQUE 16	IMPORTATIONS DU MARCHANDISE DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES FAIBLE ET MOYEN REVENU DE L'ASIE DE L'EST ET DU PACIFIQUE.....	p.113
GRAPHIQUE 17	IMPORTATIONS DE MARCHANDISE DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU DE L'ASIE DU SUD	p.114
GRAPHIQUE 18	IMPORTATIONS DU MARCHANDISE DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU DE L'EUROPE ET DE L'ASIE CENTRALE	p.115
GRAPHIQUE 19	IMPORTATIONS DE MARCHANDISE DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU EN AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES.....	p.116
GRAPHIQUE 20	IMPORTATIONS DE MARCHANDISE DU CCG PROVENANT DES ÉCONOMIES À FAIBLE ET MOYEN REVENU DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	p.117
GRAPHIQUE 21	GÉOGRAPHIE DU PORTFOLIO D'ADIA.....	p.144

Liste des tableaux

TABLEAU 1 LES EXPÉRIENCES D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES ARABES.....	p.154
TABLEAU 2 INVESTISSEMENTS DU CCG DANS LE MONDE ARABE.....	p.123
TABLEAU 3 INVESTISSEMENTS AU MOYEN-ORIENT PAR RÉGION ENTRE 2003- 2012(PROJETS ET MONTANTS)	p.124

Table des matières

<i>Composition du jury</i>	II
<i>Résumé</i>	III
<i>Remerciements</i>	V
<i>Liste des acronymes</i>	VI
<i>Liste des graphiques</i>	VII
<i>Liste des tableaux</i>	IX
INTRODUCTION	p.1
CHAPITRE I : FONDEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES	p.7
1.1 Cadre théorique	p.7
1.1.1 Problématique	p.7
1.1.2 Revue de la littérature	p.9
1.1.2.1 L'État rentier arabe	p.9
1.1.2.2 La rente et l'économie rentière	p.12
1.1.2.3 L'État rentier	p.14
1.1.2.4 L'État de production et l'État d'allocation	p.16
1.1.2.5 État rentier et modèle d'intégration	p.17
1.1.2.6 Diplomatie, Wahhabisme et redistribution de la rente pétrolière	p.21
1.1.3 Lacune analytique	p.29
1.2 Cadre analytique	p.29
1.2.1 Question spécifique de recherche	p.29
1.2.2 Hypothèse	p.30
1.2.3 Approche théorique	p.31

1.2.4 Structure conceptuelle, variables et indicateurs	p.32
1.2.5 Stratégie de vérification	p.36
1.2.6 Collecte de l'information.....	p.37
1.2.7 Devis de recherche et limites du travail de recherche	p.37
CHAPITRE II : L'ÉMERGE DE LA SOLIDARITÉ ARABE ET SON INSTITUTIONNALISATION AU SEIN DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES.. p.39	
2.1 :La solidarité arabe	p.43
2.1.1 Émergence de la solidarité arabe au XXe siècle.....	p.43
2.1.2 Les trois piliers de la solidarité arabe	p.46
2.2 La pensée économique et la solidarité arabe	p.49
2.2.1 La pensée économique arabe au début du XXe siècle.....	p.49
2.2.2 La pensée économique arabe à partir de 1939	p.52
2.2.3 Nouvel ordre économique international (NOEI) et les nationalisations.....	p.53
2.2.4 Intégration économique et unité arabe.....	p.54
2.3 La solidarité arabe sous la Ligue des États arabes.....	p.58
2.3.1 L'institutionnalisation économique de la solidarité arabe	p.59
2.3.1.1 Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes	p.59
2.3.1.2 L'Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe.....	p.60
2.3.1.3 Le Marché Commun Arabe	p.61
2.3.1.4 L'Accord établissant le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social.....	p.63
2.3.1.5 L'Accord sur le Fonds Monétaire Arabe	p.64
2.3.1.6 Charte pour l'Action Économique Arabe Commune	p.65

2.3.1.7 <i>L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes</i>	p.67
2.3.1.8 <i>Grande Zone Arabe de Libre-Échange (GZALE)</i>	p.68
2.4 Bilan des expériences d'intégration économique arabe	p.69
CHAPITRE III : LA GÉOPOLITIQUE DE L'INTÉGRATION ARABE : LES INSTITUTIONS ALTERNATIVES	p.72
3.1 La politique étrangère des pétromonarchie du Golfe : la perspective d'Ibn Khaldoun	p.74
3.1.1 <i>La période nassérienne entre 1952 et 1979</i>	p.76
3.1.2 <i>La période iranienne depuis 1979</i>	p.78
3.2 Les institutions au cœur d'un système d'influence alternatif	p.81
3.2.1 <i>L'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole</i>	p.81
3.2.2 <i>Ligue islamique mondiale et l'Organisation de la Coopération islamique</i>	p.84
3.2.3 <i>Le Conseil de Coopération du Golfe</i>	p.88
3.3 Le rente pétrolière entre remède et poison	p.91
CHAPITRE IV : LES POLITIQUES COMMERCIALES DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE ET LA SOLIDARITÉ ARABE	p.94
4.1 Le commerce international et les échanges interarabes	p.97
4.2 Structure des exportations du CCG face au concept de solidarité arabe	p.99
4.3 La structure des importations du CCG face au concept de solidarité arabe	p.108
CHAPITRE V : LES ÉCHANGES FINANCIERS DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE	p.120
5.1 Les investissements directs étrangers au Moyen-Orient	p.121
5.1.1 <i>Les investissements directs étrangers du CCG et les échanges financiers interarabes</i>	p.122
5.2 Les fonds souverains du CCG	p. 126

5.2.1 <i>L'économie politique des fonds souverains du CCG</i>	p.128
5.2.2 <i>La distribution de la rente par les fonds souverains du CCG :</i> <i>Quelle place pour la nation arabe?.....</i>	p.132
5.2.3 <i>La rente pétrolière et le portfolio d'investissements des fonds souverains</i> <i>du CCG : le cas d'Abu Dhabi Investment Authority</i>	p.141
CONCLUSION : LA RENTE PÉTROLIÈRE AU CŒUR DES DÉFAILLANCES STRUCTURELLES DU COMMERCE ET DE LA FINANCE INTERARABE ..	p.148
ANNEXE 1	p.154
BIBLIOGRAPHIE	p.155

INTRODUCTION

Le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), composé de l'Arabie Saoudite, du Qatar, des Émirats Arabes Unis, du Koweït, de Bahreïn et d'Oman, est considéré comme le principal exportateur de pétrole au monde. Avec l'importance des exportations de ressources énergétiques, en 2012, l'excédent commercial du CCG s'élève à 500 milliards de dollars, deux fois supérieur à celui de la Chine pour la même année¹. Par conséquent, les pays du CCG se retrouvent avec des fonds souverains gérant des actifs que le *Sovereign Wealth Found Institue* évaluait à plus de 2 920 milliards de dollars en octobre 2017². Grâce à cette puissance financière considérable, les pétromonarchies du Golfe deviennent le moteur de l'économie moyen-orientale.

À ce propos, en 1981, les États membres du CCG joignent l'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre États Arabes, puis à la Grande Zone Arabe de Libre Échange, afin de placer le Conseil comme principal moteur du développement économique³. Les États signataires affirment se baser sur « leur foi en l'unité de la Nation Arabe »⁴ afin de stimuler le dynamisme de l'intégration économique dans le cadre d'un renforcement « d'une économie Arabe libre et évoluée, unie et équilibrée »⁵. Le CCG fait la promotion de l'unité arabe et tente de se montrer comme un modèle d'organisation panarabe par l'entremise de sa puissance financière⁶. La rente pétrolière devient donc un outil incontournable pour le développement de la région motivé par l'idée de la solidarité et l'unité arabe. Dans le même ordre d'idées, Abbas Alnasrawi souligne que l'un des facteurs ayant profondément influencé le développement du monde

¹ BALANCHE, Fabrice, *Géopolitique du Moyen-Orient*, N°8102, novembre-décembre 2014, p.9

² Sovereign Wealth Fund Institute, « Largest Sovereign Wealth Fund by Assets Under Management », <http://www.swfinstitute.org/sovereign-wealth-fund-rankings/> (consulté le 9 novembre 2017)

³ BALANCHE, Fabrice, *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.2

⁴ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes*, Secrétariat général, 1981, p.3

⁵ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes*, Secrétariat général, 1981, p.3

⁶ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », dans Giacomo Luciani et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm ltd., 1988

arabe ainsi que celui du nationalisme arabe est effectivement la montée en importance du pétrole comme source de revenu, de richesse ainsi que de pouvoir politique⁷. Ainsi, ce mémoire a comme objet l'analyse du lien entre la solidarité arabe et la rente pétrolière provenant des pays exportateurs du Golfe.

Le Moyen-Orient est une région découpée par des conflits avec des frontières souvent contestées. Pourtant, cette région est aussi un espace où le sentiment d'appartenance et d'identification transnationale occupe une place prépondérante. Ce sentiment d'appartenance à une nation, de partage des mêmes références culturelles, se comprend à travers la construction de l'identité arabe dans le contexte d'une volonté d'émancipation des provinces arabes au sein de l'Empire Ottoman⁸. En d'autres termes, l'idée de l'unité de la nation arabe se bâtit en réaction au pantouranisme, qui tente d'imposer la culture turque aux autres provinces de l'empire⁹. Effectivement, « l'arabité » ou « l'arabisme » s'enracine dans le travail culturel et intellectuel hérité de la *Nahda*¹⁰. La *Nahda* pose le socle du nationalisme arabe avec l'arabisme comme outil d'émancipation par l'influence culturelle sur le projet politique de nation arabe. Ainsi, pour Sati al-Housri (1880-1968), considéré comme l'un des pères fondateurs du nationalisme arabe ou de l'arabisme, la nation arabe est constituée de chaque arabophone, sans considération de domicile ou même de pratique religieuse. Bref, pour al-Housri, l'ensemble des arabophones habitant un État de l'espace moyen-oriental forme une grande nation ou *Umma*¹¹. Dans cet ordre d'idée, le concept central du projet panarabe est que l'organisation politique de la *Umma* se doit de représenter les liens spéciaux de langue et d'histoire afin d'en favoriser l'épanouissement¹².

⁷ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, Greenwood Press, 1991, p.34

⁸ DAKHLI, Leyla, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009, p.13

⁹ AOOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, Éditions Athéna, 2016, p.119

¹⁰ *Nahda* signifie réveil. Cette période ou mouvement culturelle est en fait une renaissance culturelle et littéraire au 19^e siècle.

¹¹ AL-HUSRI, Sati, dans Abbas Alnasrawi, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.37

¹² KHALIDI, Rashid dans Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », p. 20

En ce sens, à partir de ces bases idéologiques, « plusieurs partis ont vu le jour sur une base nationaliste arabe »¹³.

C'est dans ces circonstances que l'idéologie nationaliste de Gamal Abdel Nasser, à la tête de l'Égypte entre 1956 et 1970, ainsi que celle du parti Baath, syrien et irakien, marque la pensée panarabe unioniste, et ce, par leur volonté d'émancipation économique et politique du peuple arabe. En effet, pour eux, le nationalisme arabe « devait résoudre les problèmes économiques et sociaux des pays arabes par un renversement des valeurs imposées par des classes sociales réactionnaires »¹⁴. Leur discours panarabe prend forme dès 1958, par l'union entre la Syrie et l'Égypte formant la République arabe unie. Le projet nationaliste unitaire sera dissous trois ans plus tard en 1961. Puis durant les années suivantes, le projet d'union tripartite entre l'Égypte, la Syrie et l'Irak se conclut, lui aussi, par un échec¹⁵. Cependant, c'est avec les guerres israélo-arabes de 1967 et 1973 que le mouvement panarabe se transformera profondément. En effet, à partir de 1967, une suite d'évènements mènera à une redéfinition de la géopolitique de la région.

Tout d'abord, au mois de juin 1967, le président égyptien Gamal Abdel Nasser organise le rappel des Casques bleus de l'ONU chargés de surveiller la frontière séparant l'Égypte d'Israël pour ensuite y déployer l'armée égyptienne¹⁶. Ensuite, il impose un blocus sur le détroit de Tiran, asphyxiant le commerce maritime de l'État hébreu. De ce fait, « vus d'Israël, ces gestes constituent un véritable *casus belli* »¹⁷. Par conséquent, dès le 5 juin, l'armée israélienne attaque et inflige une dure défaite militaire à la Syrie, l'Égypte et la Jordanie. Face à la déroute de l'armée de la coalition arabe, Israël gagne du territoire, notamment avec l'occupation du plateau du Golan syrien, du Sinaï égyptien, de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem Est. C'est dans cet ordre d'idée que la défaite militaire de la coalition arabe lors de la guerre des Six Jours affectera grandement la

¹³ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.120

¹⁴ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.122

¹⁵ CORM, Georges, *Pensée et politique dans le monde arabe : contexte historique et problématique, XIXe-XXIe siècle*, La Découverte, 2015, p.170

¹⁶ DIECKHOFF, Alain, « Ce qui a changé avec Israël », *L'Histoire*, p.62

¹⁷ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, p.417

pensée politique au Moyen-Orient¹⁸. Elle fut appelée la *Naksa*, signifiant rechute ou revers, pour évoquer la frustration du monde arabe suite à une deuxième défaite face à l'État hébreu (la première lors du conflit israélo-arabe de 1948)¹⁹. C'est dans cet esprit qu'Ajami associe la défaite arabe de 1967 au Waterloo du panarabisme, et ce, à travers un article intitulé « La fin du panarabisme » paru dans *Foreign Affairs* en 1978²⁰.

Ensuite, à partir des années 1970, germe l'idée que le pouvoir ne proviendrait pas du canon d'une arme à feu, ni du charme d'un dirigeant ou d'un mouvement révolutionnaire, mais plutôt de la puissance financière d'un trésor public abondant²¹. En 1973, dans la foulée de la fin du système monétaire de Bretton Woods et plus particulièrement en réponse au soutien occidental à Israël durant la Guerre du Kippour, les pays exportateurs de pétrole membre de l'OPEP annoncent la réduction de leur production provoquant une augmentation significative des prix, qui quadruplent en quelques semaines²². Ce premier choc pétrolier prend l'allure d'une grave crise économique en Occident, tandis qu'en Orient, il est synonyme d'une hausse prodigieuse de la rente pétrolière²³. L'Arabie Saoudite, dont le poids est le plus important au sein de l'OPEP, néglige son allié américain pour jouer la carte de la solidarité interarabe et ainsi rehausser sa crédibilité dans la région²⁴. Ainsi, « pour la première fois, lors de ce conflit, les pays arabes instrumentalisent le pétrole comme un outil de pression politique »²⁵.

Quelques années plus tard, en 1978, le président de l'Égypte Anouar el-Sadate, à la tête du pays depuis la mort de Nasser en 1970, signe un traité de paix avec Israël à Camp David.

¹⁸ CARRÉ, Olivier, *Le nationalisme arabe*, p.81

¹⁹ AOUN, Sami, « Géopolitique des conflits au Moyen-Orient », dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), *Introduction aux relations internationales*, Chenelière, 2009, p.340

²⁰ AJAMI, Fouad, « The End of Pan-Arabism », 1 décembre 1978, <https://www.foreignaffairs.com/articles/yemen/1978-12-01/end-pan-arabism> (consulté le 5 décembre 2015)

²¹ KERR, Malcom H et El Sayed Yassin dans Giacomo Luciani, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.81

²² DIECKHOFF, Alain, « Ce qui a changé avec Israël », p.62

²³ CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2012 Volume 1*, p.352

²⁴ BLANC, Pierre, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », *Confluences Méditerranée*, N°74, 2010, p.90

²⁵ AOUN, Sami, « Géopolitique des conflits au Moyen-Orient », p.341

Ces accords prévoient l'établissement de relations diplomatiques, économiques et culturelles entre l'Égypte et l'État hébreu. En réaction à ces accords, l'Égypte est complètement ostracisée par son exclusion de la Ligue arabe et avec l'assassinat, par des militants islamistes lors d'un défilé militaire, du président Sadate en 1981²⁶. Ceci met définitivement un terme à son influence régionale acquis depuis Mohammed Ali (1769-1849), considéré comme le fondateur de l'Égypte moderne²⁷. En d'autres termes, la Guerre du Kippour marque la montée en puissance des pétromonarchies conservatrices par une forte augmentation de la rente pétrolière et enclenche la fin de l'Égypte comme État pivot de la région. Bref, suite à la défaite de 1967 et la montée en puissance des pays producteurs de pétrole, le centre de gravité de la région se déplace du Caire vers Riyad et sa grande puissance financière²⁸. Il est donc évident que la hausse fulgurante du prix du baril de pétrole suite au premier choc pétrolier entraîna une transformation des relations entre les pays du monde arabe et le système économique international. Le pétrole semble ainsi se présenter comme un facteur essentiel à la compréhension de la géopolitique du Moyen-Orient. En effet, la puissance financière issue de l'exploitation des hydrocarbures devient la principale source d'influence régionale. D'après Reynaert, « le pétrole appartient à l'histoire occidentale. Il est aussi un élément déterminant de l'histoire de l'Orient, dont il bouleverse les équilibres »²⁹. Face à ce constat, ce projet de recherche s'intéresse aux politiques commerciales des pays exportateurs de pétrole, particulièrement des pays du Golfe arabo-persique, soit de l'Arabie Saoudite, du Koweït, du Bahreïn, du Qatar, des Émirats Arabes Unis et d'Oman.

Le premier chapitre de ce mémoire présentera les éléments du cadre théorique, soient la problématique de la puissance financière des pays du Golfe face à l'économie faible du Moyen-Orient, la revue de la littérature qui permettra de souligner la lacune analytique. Ensuite, sera présenté le cadre opératoire à travers la question spécifique de recherche, l'objectif du mémoire, la stratégie de vérification, la méthode de collecte de l'information

²⁶ DIECKHOFF, Alain, « Ce qui a changé avec Israël », *L'Histoire*, p.67

²⁷ CORM, Georges, *Pensée et politique dans le monde arabe : contexte historique et problématique, XIXe-XXIe siècle*, p.176

²⁸ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.81

²⁹ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, Fayard, 2013, p.467

et finalement le devis de recherche. Le chapitre 2 examine l'économie politique de solidarité arabe en retraçant ses origines et ramifications, son ascendance sur la pensée économique au Moyen-Orient, ainsi que son institutionnalisation à travers les projets d'intégration politique et économique de la Ligue des États Arabes, et ce, à partir des années 1950. Puis, le chapitre 3 étudie la construction d'un système d'influence alternatif à celui reposant sur la solidarité arabe, face à la paralysie du cadre institutionnel de la Ligue des États Arabes, notamment par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), de la Ligue islamique mondiale et l'Organisation de la coopération islamique. Finalement, après avoir dressé un portrait de l'évolution de la solidarité arabe et de son impact sur la création d'un cadre institutionnel politique et économique, le chapitre 4 présente une analyse empirique des politiques commerciales (importations et exportations) du CCG face au concept de solidarité arabe et ses déterminants élaborés dans les chapitres précédents, et le chapitre 5 complète l'analyse par des flux financiers émanant de la puissance financière du CCG par l'étude des investissements directs étrangers et des fonds souverains des pétromonarchies du Golfe.

CHAPITRE I

FONDEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

1.1 CADRE THÉORIQUE

Tout d'abord, cette partie fera le point sur la problématique des États rentiers du Golfe face à l'économie anémique du Moyen-Orient, pour ensuite proposer une revue de la littérature qui permettra de souligner les convergences ou les divergences entre les différentes analyses sur le sujet. Ce processus mènera enfin à l'identification de la lacune analytique.

1.1.1 Problématique

Déjà en 1908, la découverte de gisements de pétrole en Perse, l'Iran actuel, sème le doute d'une plus grande présence de pétrole dans la région du Moyen-Orient³⁰. C'est à Bahreïn que le premier gisement dans la péninsule arabique fut découvert suite à la Première Guerre mondiale³¹. Après la Deuxième Guerre mondiale, les États-Unis découvrent l'énorme potentiel des réserves saoudiennes. En effet, les stratégies du plan Marshall feront du pétrole du Moyen-Orient un élément clé de la reconstruction économique de l'Europe suite aux ravages de la guerre³². Le pacte du Quincy (1945), passé entre Roosevelt, le président des États-Unis, et le roi d'Arabie Saoudite Ibn Saoud, assure la protection américaine contre un accès privilégié aux riches sous-sols du royaume³³. Dans la période d'après-guerre, connue comme les Trente Glorieuses, le pétrole devient le moteur de la croissance spectaculaire et de la reconstruction de l'Occident³⁴. Par le fait même, les États du Golfe sont maintenant au centre de la géopolitique des hydrocarbures par l'abondance des ressources pétrolières et la facilité avec laquelle elles peuvent être exploitées. À partir de ce moment, chaque conflit régional, touchant les sphères géopolitiques, religieuses ou sociales, ne peut être exhaustivement décortiqué sans considérer l'importance des réserves pétrolières de la

³⁰ LAURENS, Henry, « Le pétrole : une malédiction? », *Revue l'Histoire*, N°69, octobre 2015, p.60

³¹ BLANC, Pierre, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », p.84

³² LAURENS, Henry, « Le pétrole : une malédiction? », p.61

³³ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, p.453

³⁴ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, p.457

région. L'entrée massive de pétrodollars provenant de la périphérie du monde arabe fera naître de nouveaux centres de pouvoir et créera de véritables États rentiers.

L'exploitation des hydrocarbures a permis le décollage économique de pays de la péninsule arabique comme l'Arabie Saoudite, le Koweït, de Bahreïn, du Qatar, les Émirats Arabes Unis et d'Oman. Ces six pétromonarchies composent d'ailleurs le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) créé en 1981 sous l'impulsion des États-Unis et de l'Arabie Saoudite face à la montée en puissance de l'Iran khomeyniste et du baathisme irakien, qui s'affrontent lors de la guerre Iran-Irak entre 1980 et 1989³⁵.

Malgré l'affirmation de la volonté de travailler de concert au nom de leur foi pour l'unité de la Nation arabe, l'espace moyen-oriental est simultanément le théâtre de guerres intestines et de multiples déchirures qui s'illustrent notamment par la guerre civile yéménite commencée en 2014, par la guerre civile syrienne qui fait rage depuis 2011 et la dislocation du territoire irakien suite à l'invasion américaine de 2003. Le Golfe persique constitue lui aussi un foyer de tension résultant de la volonté de certains États de s'affirmer comme leader régional dans un contexte d'instabilité politique découlant des facteurs historiques et structurels de la région³⁶. Ainsi, la révolution islamique de 1979 en Iran vient provoquer une rupture. Jusqu'à cette époque, le Chah d'Iran cherchait à placer l'Iran au centre de la politique régionale, en positionnant son pays comme le gardien de la stabilité et la sécurité dans le golfe Persique. Dans la foulée de la révolution de 1979 menée par un pouvoir théocratique chiite opposé à l'influence régionale des États-Unis, une rivalité pour la domination de la principale zone d'exploitation d'hydrocarbures au monde se construit. Dans une logique de guerre froide, les États rentiers s'affrontent par l'intermédiaire d'alliés. L'Iran intervient au nom du chiisme dans la création d'un axe opposé à l'influence américaine ainsi qu'à l'État hébreu³⁷. Le pouvoir saoudien wahhabite se présente comme gardien des lieux saints de La Mecque et de Médine tout en articulant une stigmatisation de l'Iran auprès des populations sunnites par la dénonciation de la volonté du pouvoir iranien de

³⁵ BALANCHE, Fabrice, « Le Conseil de coopération du Golfe, moteur régional », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.20

³⁶ AOUN, Sami, « Géopolitique des conflits au Moyen-Orient », p.344

³⁷ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, Éditions du Toucan, 2014, p.409

« chiitiser » l'islam³⁸. Dans cet ordre d'idée, la *fitna*³⁹ entre les deux branches de l'islam s'est rouverte créant ainsi le spectre d'une fragmentation voire une balkanisation de l'espace moyen-oriental⁴⁰.

Bref, les membres du CCG proposent l'idée d'une aide financière vers les pays plus pauvres de la région⁴¹. Malgré cela, « les économies du monde arabe comptent parmi les moins intégrées du monde »⁴². En fait, la région semble profondément divisée. En effet, malgré la présence de près de 75% des réserves mondiales d'hydrocarbures et d'énormes revenus qui en découlent, la croissance économique au Moyen-Orient reste anémique⁴³. Il est donc nécessaire d'appréhender les États rentiers afin de comprendre la nature de leurs ambitions ainsi que la logique qui sous-tend leurs politiques à travers la région face à l'écart entre les discours publics et la situation économique de la région.

1.1.2 Revue de la littérature

1.1.2.1 L'État rentier arabe

Afin de décortiquer l'État rentier, il est nécessaire d'aborder les racines historiques de l'État arabe contemporain. Un débat concernant la création des entités étatiques modernes agite continuellement les milieux intellectuels et politiques arabes. Une croyance anime particulièrement le débat. Elle s'articule autour d'un questionnement sur le rôle des puissances étrangères dans la création du système d'États arabes, notamment à travers l'accord de Sykes-Picot suivant la Première Guerre mondiale et le démantèlement de l'Empire ottoman⁴⁴. Cet accord entre les puissances française et britannique a redéfini les frontières de la région. Selon cette croyance, la volonté des puissances étrangères serait

³⁸ NANA NGASSAM, Rodrigue, « La relation Iran-Arabie Saoudite face aux crises sans frontières au Moyen Orient », *Diplomatie*, n°80, mai-juin 2016, p.14

³⁹ La *fitna* est littéralement une séduction qui met la foi à l'épreuve. Dans ce contexte, elle signifie par extension une guerre civile qui oppose des positions doctrinales mettant en cause la pureté de la foi. GARDET, L., « Fitna », *Encyclopédie de l'Islam*

⁴⁰ BALANCHE, Fabrice, « Iran/Arabie Saoudite, la guerre froide », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.48

⁴¹ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.263

⁴² ADNANE, Khalid, « L'arbre qui cache la forêt », *La Tribune*, 11 octobre 2014

⁴³ ASKARI, Hossein, *Middle East Oil Exporters : What happened to economic development?*, Edward Elgar, p.83

⁴⁴ RÉMOND, René, *Le XXe siècle : de 1914 à nos jours*, Points, 2014, p.33

donc à l'origine des États arabes contemporains. En réaction à cette idée, Iliya Harik affirme plutôt que le colonialisme n'est pas à l'origine de l'État arabe. Il aurait plutôt redéfini ses limites et aurait donné une forme beaucoup plus définitive aux appareils indigènes en introduisant des éléments d'une administration moderne⁴⁵. En fait, les fondations de l'État arabe seraient plus anciennes, multiples et véritablement enracinées.

L'État arabe peut avoir différentes structures, bases politiques, traditions et légitimités. Dans un esprit wébérien, Harik, définit l'État par la présence d'une autorité possédant la juridiction sur un territoire de base ainsi qu'une population y demeurant sur une période de temps prolongée, s'étirant sur plusieurs générations. La juridiction se définit par le pouvoir d'exécuter la loi, d'imposer un système de taxation, de réclamer un service militaire ainsi que la loyauté et l'allégeance à l'autorité constituée. D'ailleurs, cette définition formelle est aussi à la base des critères d'adhésion des Nations Unies⁴⁶. À partir de cette définition de l'État, cinq types d'État arabes émergent. Le système de l'imam-chef se base sur un dirigeant sanctifié porteur de l'autorité comme a pu l'être la Libye sous le régime de Mouammar Khadafi entre 1969 et 2011. Ensuite, l'autorité peut être allouée à un chef tribal qui se voit attribué une autorité légitime au-delà de limites de sa tribu en vertu de son identification ou d'une alliance avec un éminent chef religieux et de ses enseignements⁴⁷. Ce système repose donc sur une alliance entre chefs et imams comme ce fut le cas au 18^e siècle lors de l'association entre la puissance guerrière du chef tribal Mohammed Ibn Saoud et de l'islam littéraliste de Mohamed Ibn Abdel al-Wahhab⁴⁸. Un autre type d'État arabe se construit autour du modèle laïc traditionnel, à travers lequel une dynastie sans alliance religieuse particulière se voit attribuée le pouvoir, comme ce fut le cas au Qatar ou aux Émirats Arabes Unis. Ensuite, le type bureaucratique-militaire dirige le pouvoir vers des commandants de garnisons militaires en milieu urbain qui développent un vaste appareil bureaucratique. Le cas de l'Égypte l'illustre à merveille. Le monopole des moyens de coercition entre les mains d'une caste militaire est la principale caractéristique de ce type d'État. Finalement, le système d'États créé à travers le colonialisme fait référence à des États créés suite à l'effondrement de l'Empire Ottoman sur la base d'intérêts impériaux,

⁴⁵ LUCIANI, Giacomo (dir.), *The Arab State*, Routledge, 1990, p.xxii

⁴⁶ LUCIANI, Giacomo (dir.), *The Arab State*, p.5

⁴⁷ LUCIANI, Giacomo (dir.), *The Arab State*, p.5

⁴⁸ BLANC, Pierre, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », p.85

ainsi que sur la base d'une absence d'autorité locale sur laquelle pouvait se construire une nouvelle structure étatique. Il suffit de penser à la division du territoire par les accords Sykes-Picot à l'origine de la création de la Syrie, de la Jordanie et de l'Irak⁴⁹. Les États membres du Conseil de Coopération du Golfe s'insèrent principalement dans deux types d'État distincts. C'est-à-dire l'État reposant sur l'alliance entre chefs et imams (Arabie Saoudite) ainsi que celui à tradition laïque (Qatar, Bahreïn, Koweït, Émirats Arabes Unis, Oman).

En outre, des analyses avancent que le caractère et le comportement des formations étatiques sont influencés par la caractéristique dominante de la vie économique dans les pays qu'elles gouvernent. C'est le cas de celle avancée par Wittfogel, soulignant l'importance que la gestion des ressources hydrauliques peut avoir sur le façonnement de la vie sociale et politique des communautés.

Selon Wittfogel, l'irrigation nécessite un contrôle considérable et centralisé, entraînant les représentants gouvernementaux au monopole du pouvoir politique et au contrôle de l'économie. Bref, elle entraîne la création d'institutions fortes et excessivement centralisées⁵⁰. En gardant à l'esprit l'argument de Wittfogel, dans l'espace moyen-oriental, l'idée d'une société d'hydrocarbures semble pertinente pour expliquer l'origine des structures étatiques des pétromonarchies du Golfe, principalement par le fait que le pétrole exige, lui aussi, la création d'un réseau intégré de production et de transport nécessitant un contrôle important. Cependant Luciani souligne que les institutions indigènes des pays du Golfe, au départ, ne possédaient pas les moyens nécessaires pour mettre en place cette coordination, d'où le rôle des entreprises étrangères dans l'exploitation des hydrocarbures. De plus, contrairement aux ressources hydrauliques, les hydrocarbures ne mobilisent qu'une petite part de la population locale. S'ajoute le fait que les hydrocarbures n'ont de valeur que dans la mesure où elles sont exportées. En fait, ce qui est fondamental, contrairement aux ressources hydrauliques, n'est pas l'accès direct aux ressources, mais le

⁴⁹ LUCIANI, Giacomo (dir.), *The Arab State*, p.5

⁵⁰ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.66

revenu qui en découle, soit la rente⁵¹.

Ainsi, si l'idée d'une société d'hydrocarbures peut paraître simplificatrice, il est évident que la production d'hydrocarbures semble avoir une influence forte et décisive sur la nature de l'État arabe, notamment à travers la rente pétrolière⁵². À partir du choc pétrolier, le phénomène de la rente va transformer les économies du Moyen-Orient⁵³. Pour ces raisons, Rogan affirme que le pétrole, plus que toute autre ressource, est au cœur de la richesse et de la puissance des États arabes modernes⁵⁴.

1.1.2.2 La rente et l'économie rentière

Afin d'appréhender l'État arabe à l'ère pétrolière, le facteur économique est fondamental. Effectivement, l'évolution du rôle économique de l'État, ainsi que ses fondations sont au centre des transformations du système politique arabe contemporain⁵⁵. À partir d'un point de vue économique, la nature de l'État, considérée par Luciani et Beblawi comme la combinaison des indicateurs essentiels décrivant la relation entre l'État et l'économie⁵⁶, est évidemment modelée par la rente. De ce fait, l'augmentation substantielle de l'entrée d'une rente pétrolière cristallise un modèle de structure étatique : l'État rentier. La rente se retrouve au centre de l'émergence de la notion d'État rentier au Moyen-Orient. Le concept de rente découle directement de la théorie de l'École classique en économie politique et de son traitement de la rente agricole⁵⁷. C'est dans cet ordre d'idée qu'Adam Smith fait une distinction entre les différentes sources de revenu ainsi que de leurs interrelations à travers l'économie d'une nation :

Il faut donc observer que la rente entre dans la composition du prix des marchandises d'une toute autre manière que les salaires et les profits. Le taux élevé ou bas des salaires et du profit est la cause du prix élevé ou bas des

⁵¹ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.67

⁵² LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.68

⁵³ DESTREMAU, Blandine, « Mutations des économies rentières au Moyen-Orient », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.490

⁵⁴ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, Basic Books, 2011, p.355

⁵⁵ BEBLAWI, Hazem et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.1

⁵⁶ BEBLAWI, Hazem et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, p.4

⁵⁷ TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Tiers-Monde*, N°210, 2012, p.2

marchandises; le taux élevé ou bas de la rente est l'effet du prix⁵⁸.

Dans la même logique, David Ricardo définit la rente « comme cette portion de produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives originelles et impérissable du sol »⁵⁹. Toujours selon Ricardo, le fait de posséder une terre, ou une mine par exemple, provoque généralement le paiement d'une rente à son propriétaire. De ce fait, cette rente n'est qu'un effet et non la cause de la valeur élevée du produit⁶⁰. Bref, la définition de l'École classique caractérise la rente comme une dotation en ressources naturelles en liens avec les avantages locaux⁶¹. Cette définition vient donc créer une divergence entre un revenu empoché par une production économique et une rente encaissée sans contribution réelle à cette production économique. Dans cet esprit, Marx aborde la rente comme un rapport social, à même titre que le capital et le salariat, créant une classe sociale fondamentalement économique : les rentiers de la terre⁶². Un rentier devient donc membre d'un groupe social qui ne participe pas à l'activité économique productive, mais qui reçoit néanmoins une part de revenu lié à cette production. Il s'oppose diamétralement à l'entrepreneur de Schumpeter, qui se trouve à être le moteur de l'économie par son dynamisme. Il est la source d'innovations qui viendront remettre en question la structure d'une économie⁶³.

Une autre théorie de la rente s'insère dans l'analyse de l'État rentier. Il s'agit du « *rent seeking* » du courant choix public. Cette approche affirme que l'intervention de l'État à travers la rente a des effets néfastes pour la production interne⁶⁴. C'est dans cet esprit que Bhagwati décrit ces interventions comme « des activités de recherche de profits directement improductives (DUP) provoquant une perte directe pour le revenu national, et,

⁵⁸ SMITH, Adam, *La richesse des nations 1*, Flammarion, 1999, p.223

⁵⁹ RICARDO, David dans Abdelkader Sid Ahmed, « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.502

⁶⁰ RICARDO, David, dans Hazem Beblawi, « The Rentier State in the Arab World », p.49

⁶¹ SID AHMED, Abdelkader, « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », p.502

⁶² TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Tiers-Monde*, N°210, 2012, p.7

⁶³ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.50

⁶⁴ TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », p.7

indirectement, une hausse du taux de profit dans les secteurs rentiers, où sont attirés les capitaux [...] »⁶⁵. Ainsi, dans les années 1970, l'entrée massive de pétrodollars dans les coffres des États producteurs de pétrole fait renaître l'idée d'un revenu exogène reçu par une contribution non-productive à l'économie. Les transferts financiers liés à l'envolée du secteur pétrolier viennent pérenniser le concept d'État rentier⁶⁶ lorsque les revenus immensément accrues transforment de petits États en riches rentiers⁶⁷.

1.1.2.3 L'État rentier

Le concept d'État rentier devient central dans l'étude de l'impact de revenus de la rente pétrolière sur les structures étatiques au Moyen-Orient principalement suite au boom pétrolier⁶⁸. Un État rentier se définit comme un pays qui reçoit régulièrement un revenu substantiel provenant de l'extérieur, donc une rente externe⁶⁹. Il est bien important de prendre en considération le fait qu'aucune économie n'est purement rentière, mais à l'inverse, toute économie possède, à un certain niveau, des éléments de rente. Ce qui vient cristalliser la notion d'économie rentière est l'origine exogène d'une rente substantielle. Ainsi, une économie avec une rente interne importante ne peut être caractérisée d'une économie rentière, car une rente interne ne peut être obtenue que par une production interne soutenue. À l'opposé, une rente exogène substantielle peut soutenir une économie sans l'apport d'un secteur interne productif⁷⁰. Dans une économie rentière, d'importants revenus exogènes provoquent des comportements néfastes à l'orientation productive. Dans ces conditions, le principal enjeu politique et économique devient donc le contrôle du revenu

⁶⁵ BHAGWATI, Jagdish dans Fatiha Talahite, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Tiers-Monde*, N°210, 2012, p. 5

⁶⁶ SID AHMED, Abdelkader, « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.503

⁶⁷ DESTREMAU, Blandine, « Mutations des économies rentières au Moyen-Orient », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.490

⁶⁸ ANDERSON, Lisa, « The State in the Middle East and North Africa », *Comparative Politics*, Vol. 20, N°1, 1987, p.10

⁶⁹ MAHDAVY, Hossein, « The Pattern and Problems of Economic Development in Rentier States : The Case of Iran », dans M.A. Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Oxford, Oxford University Press, 1970, p.428

⁷⁰ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », p.51

exogène ou de la rente ainsi que sa circulation⁷¹.

Ensuite, dans un État rentier, la rente n'implique qu'une fraction de la société. C'est-à-dire que le gouvernement en place devient normalement le principal récipiendaire de la rente externe, pour ensuite s'engager dans une redistribution de cette rente à travers le tissu social⁷². Pour Beblawi, l'origine tribale des États de la péninsule arabique se retrouve amplifiée par la structure de l'État rentier. Effectivement, la tradition tribale de marchander la loyauté et l'allégeance au pouvoir se concrétise à travers un État providence qui distribue des faveurs à la population. La conséquence de cette pratique est la redéfinition du rôle de l'État, notamment au niveau de la participation politique. Par l'absence presque totale d'un système d'imposition, plusieurs sont beaucoup moins exigeants en termes de participation politique⁷³. D'ailleurs, une multitude d'analyses découlent directement de ce constat de l'effet de rente. Les plus connues sont sans doute l'étude empirique exhaustive de Ross⁷⁴ qui tente de démontrer l'influence de la rente sur la démocratisation ainsi que l'étude de Auty⁷⁵ qui suggère la notion de malédiction des ressources. C'est-à-dire que la rente et l'exploitation de ressources entraînent une déstabilisation de l'économie nationale et la multiplication des conflits motivés par l'appropriation des richesses publiques.

De plus, la réflexion de Beblawi perçoit l'ère pétrolière au Moyen-Orient comme un période à travers laquelle le fléau pétrolier a contaminé le monde arabe dans son ensemble. Effectivement, selon Beblawi, le monde arabe ne serait constitué que par des États rentiers et des États semi-rentiers. De ce fait, des États non-producteurs de pétrole peuvent présenter des signes s'approchant grandement de ceux que démontre un État rentier producteur de pétrole notamment par l'octroi d'une rente géostratégique⁷⁶. Ce phénomène vient créer une distinction entre un État rentier producteur d'hydrocarbures et un État rentier non producteur d'hydrocarbures⁷⁷. La notion de rente ne serait donc pas exclusive aux ressources

⁷¹ DESTREMAU, Blandine, « Mutations des économies rentières au Moyen-Orient », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.490

⁷² BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », p.52

⁷³ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », p.53

⁷⁴ ROSS, Micheal L., « Does Oil Hinder Democracy? », *World Politics*, avril 2001

⁷⁵ AUTY, Richard M., *Sustaining Development in Mineral Economies : The Resource Curse Thesis*, Routledge, 1993

⁷⁶ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », p.59

⁷⁷ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », p.62

pétrolières. Un État rentier ne serait donc pas nécessairement un État exportateur de pétrole. C'est face à un tel constat que Giacomo Luciani propose une catégorisation qui vient clarifier le concept d'État rentier développé par Mahdavy et ensuite Beblawi.

1.1.2.4 L'État de production et l'État d'allocation

Pour Luciani, la clé n'est pas la production d'hydrocarbures mais leur exportation, qui libère l'État du besoin de stimuler sa base économique interne pour solidifier ses recettes fiscales. Luciani vient donc réitérer l'importance de l'origine de la rente (nationale ou étrangère). Par la faible stimulation de l'économie nationale, un État qui se fonde sur un revenu ou une rente provenant de l'étranger finira inévitablement par distribuer ou répartir cette rente, et ainsi prendre la forme d'un État d'allocation⁷⁸. De ce fait, Luciani propose une nouvelle catégorisation, celle des États de production et d'allocation, afin d'établir un modèle intégrant les États qui perçoivent d'autres sources de revenu exogène.

Il définit les États d'allocation comme « l'ensemble des États dont les revenus découlent principalement (plus de 40%) de l'exploitation du pétrole ou d'autres sources étrangères et dont les dépenses constituent une part importante du PIB »⁷⁹. Dans ce contexte, la rente exogène peut prendre la forme d'une aide politique, économique ou militaire, d'un revenu lié à l'utilisation d'infrastructures de transport comme un oléoduc ou des transferts de salaires provenant de travailleurs émigrés⁸⁰. D'ailleurs, l'apport des transferts liés aux travailleurs émigrés est souvent sous-estimé. Par contre, le transfert des salaires donne lieu à une conversion en monnaie locale et viendra donc jouer un rôle important dans la balance des paiements de quelques pays⁸¹. En ce sens, pour le Liban, le Yémen, la Jordanie et l'Égypte, ces transferts se retrouvent à être un des principales sources de devises⁸². Cependant, tous les États du Moyen-Orient ne sont pas des États d'allocation. Luciani oppose à l'État d'allocation un État de production. Ainsi, un État qui perçoit un revenu à partir de l'appareil fiscal et de l'économie nationale pour ensuite le redistribuer peut être

⁷⁸ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », p.62

⁷⁹ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.72

⁸⁰ TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Tiers-Monde*, N°210, 2012

⁸¹ TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », p.2

⁸² BALANCHE, Fabrice, *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.30

défini comme un État de production. Dans un contexte mondialisé, les États du Moyen-Orient interagissent à travers un modèle d'intégration arabe qui se retrouve grandement influencé par le type d'État dominant.

1.1.2.5 État rentier et modèle d'intégration

À travers l'histoire, l'aspect géographique fut important dans le développement des échanges commerciaux. En effet, les échanges commerciaux avec un pays voisin sont favorables par les coûts de transport plus faibles. De plus, des pays voisins seraient plus susceptibles de présenter des similitudes au niveau des préférences culturelles ou religieuses ainsi qu'un langage commun ou similaire. Dans le cas particulier du Moyen-Orient, la plupart des États partagent un langage commun, une histoire commune, de nombreuses similitudes culturelles, une Ligue arabe commune et une foi musulmane commune. Cette situation devrait favoriser une grande intégration régionale⁸³. Face à ce constat, il est intéressant d'aborder l'influence du type d'État sur le modèle d'intégration interarabe.

Par leurs différences fondamentales, les deux types d'État catégorisés par Giacomo Luciani projettent deux modèles d'intégration distincts. En fait, les États d'allocation et de production sont attirés par la construction d'un modèle s'inspirant de la solidarité arabe. Il est important de mentionner que le nationalisme arabe est une idéologie qui peut prendre plusieurs formes. Ainsi, il est virtuellement impossible de cibler une seule et unique source d'autorité dans la définition du contenu idéologique du nationalisme arabe⁸⁴. Cependant, Rashid Khalidi propose une définition générale de l'idée nationale arabe « qui peut se résumer à l'idée que les Arabes sont un peuple uni par des liens spéciaux de langue et d'histoire (et de religion, ajouteraient certains), et que leur organisation politique devrait montrer ces liens d'une manière ou d'une autre, [...] »⁸⁵. Comme mentionné ultérieurement, dans ses écrits fondamentaux sur l'arabisme, Sati al-Husri définit le peuple arabe comme constituant une seule nation (*Umma*) sans considération de domicile ou même

⁸³ ASKARI, Hossein, *Middle East Oil Exporters : What happened to economic development?*, p.151

⁸⁴ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.36

⁸⁵ KHALIDI, Rashid dans Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009, p. 20

de pratique religieuse⁸⁶. En ce sens, Luciani soulève que, d'un point de vue économique, le contenu et le sens réel que cette idée peut prendre sont fondamentalement différents selon le type de formation étatique qui domine⁸⁷.

Tout d'abord, l'État de production cherche l'unité à travers l'idée d'une certaine dissolution des structures étatiques existantes⁸⁸. Dans cet ordre d'idée, les relations économiques interarabes devraient être modelées par une intégration régionale qui permettrait la création d'économies d'échelles en faveur de l'épanouissement du secteur industriel. Dans la foulée de cette intégration régionale, les États de production recherchent une meilleure régulation de l'immigration ainsi qu'une plus grande libéralisation des flux financiers à travers la région. Au niveau de la finance, dans la perspective d'un État axé sur la production, il est favorable de mettre en place des dispositifs afin d'investir pour assurer une certaine indépendance face à l'extérieur. Grandement influencé par le modèle européen, le mythe de l'unité panarabe s'articule ici par la création d'un cadre d'intégration économique duquel découlera une plus grande unité politique par la multiplication des contacts privés⁸⁹. De ce fait, il est nécessaire de créer un marché panarabe plutôt que de dépendre complètement du marché mondial afin de permettre aux économies arabes de maintenir une croissance favorable au développement de la région. Cette idée s'enracine principalement dans l'École développementale et l'expérience des économies d'Amérique latine, notamment à travers les théories de la dépendance dans un contexte de centre-périphérie, et de leur intégration dans le système économique international⁹⁰.

C'est pendant l'âge d'or des États de production de la région, durant les années 1950 et 1960 dominées par l'Égypte et la Syrie, que le modèle d'intégration basé sur l'unité politique sera propagé au Moyen-Orient. Les principales démonstrations de cette volonté d'intégration économique s'illustrent par différentes ententes et différents accords dans le

⁸⁶ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.37

⁸⁷ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.80

⁸⁸ HARIK, Ilya, « The Origins of the Arab State System » dans Giacomo Luciani, *The Arab State*, Routledge, 1990, p.2

⁸⁹ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.80

⁹⁰ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.45

cadre de la Ligue des États arabes (LÉA). Créée en 1945, la LéA exprime « les intérêts des États dont la langue officielle est l'arabe et dont les peuples, voisins les uns des autres géographiquement, ont partagé une histoire commune et aspirent à construire une solidarité »⁹¹. Dès 1957, la LéA, par l'entremise du Conseil de l'unité économique arabe, met de l'avant l'*Economic Unity Agreement* qui sera ratifié en 1964. Ensuite, en 1965, un accord propose la mise en place d'un marché commun arabe. Par contre, il ne sera ratifié que par cinq États⁹². Suite à la défaite de 1967, l'idéologie panarabe est grandement affectée et se transforme⁹³. Puis, avec le boom pétrolier ainsi que la signature des Accords de Camp David dans les années 1970, le leadership régional glisse vers les États d'allocation et leur puissance financière.

Pour un État rentier ou un État d'allocation, l'intégration régionale prend une forme totalement différente. En considérant que l'économie d'un État rentier ou d'allocation est dépendante du revenu soutiré de la rente extérieure, créant une désintégration du secteur manufacturier, l'État se retrouve structurellement dépendant de ses importations. Ainsi, des investissements à l'étranger dans des pays industrialisés sont plus importants que l'accès au marché régional afin de s'assurer une multitude de partenaires économiques. Samir Makdisi soutient que les ressources financières issues de la rente pétrolière ne se traduisent pas en souveraineté économique, c'est-à-dire de la capacité d'un développement indépendant et de la capacité de mettre en place des mesures politiques sans tenir compte des réactions externes, notamment dans les pays industrialisés⁹⁴. Dans ce cas, un modèle de relations interarabes prend plutôt l'allure d'une coopération intergouvernementale afin d'assurer la sécurité de la région et ainsi la pérennité du modèle basé sur la rente. En d'autres termes, le mythe de la solidarité arabe n'est qu'un instrument au nom de la survie de la structure de l'État d'allocation⁹⁵. Ainsi, selon Alnasrawi les six pétromonarchies membres du CCG

⁹¹ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, La Découverte, 2012, p.81

⁹² ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.57

⁹³ AJAMI, Fouad, « The End of Pan-Arabism », *Foreign Affairs*, 1978, <https://www.foreignaffairs.com/articles/yemen/1978-12-01/end-pan-arabism> (consulté le 5 décembre 2015)

⁹⁴ MAKDISI, Samir, « Economic Interdependence and National Sovereignty », dans Giacomo Luciani, *The Arab State*, Routledge, 1990, p.136

⁹⁵ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.81

désirent mettre en place un agenda complètement différent d'une redistribution équitable des ressources entre les pays du monde arabe⁹⁶.

Le boom pétrolier des années 1970 et l'entrée massive de pétrodollars provenant de la périphérie du monde arabe feront naître de nouveaux centres de pouvoir : les pays exportateurs du Golfe. À partir de cette période, les États rentiers soumettent le modèle à travers lequel ils se proposent comme une source de revenus pour leurs voisins par la redistribution de la rente au nom de l'unité arabe. Dans les années 1980, en réaction à la révolution khomeyniste et aux Accords de Camp David, une véritable tentative d'unité économique panarabe va resurgir au 11^e sommet arabe tenu à Amman, en Jordanie. Suite à ce sommet, l'importance de l'intégration économique pour le développement du monde arabe notamment à travers l'utilisation de la richesse pétrolière se retrouve au cœur de l'action commune pour le développement économique (Joint Economic Action)⁹⁷. Cet accord fait référence à l'existence de la *Umma* arabe ainsi que de son destin commun et de sa solidarité prédéterminée⁹⁸. Selon Ghassan Salamé, le texte de cet accord supporte l'idée développée par Luciani que l'idéologie panarabe est instrumentalisée par les gouvernements dans un mélange de politique à saveur isolationniste utilisant un vocabulaire panarabe⁹⁹.

Dans cet ordre d'idée, Luciani affirme que les échanges interarabes ne sont qu'une reproduction du modèle interne de redistribution d'un État rentier. C'est-à-dire une redistribution de la rente pétrolière afin d'acheter une certaine fidélité ou bien d'éviter les différents conflits qui risquent de renverser l'ordre établi¹⁰⁰. Dans le même état d'esprit, Carré affirme que l'Arabie Saoudite se retrouve au cœur d'un système d'influence, à saveur de « néo-ottomanisme », par lequel Ryiad intervient à travers sa puissance financière, et ce, afin de surmonter les crises, qui menacent la cohésion arabe avec comme principal objectif d'assurer la sécurité de l'or noir du Golfe¹⁰¹. Toujours selon Carré, ce « néo-ottomanisme »

⁹⁶ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.35

⁹⁷ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

⁹⁸ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

⁹⁹ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.264

¹⁰⁰ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.81

¹⁰¹ CARRÉ, Olivier, *Le nationalisme arabe*, Éditions Payot et Rivages, 1993, p.8

s’articule comme un panarabisme souple juxtaposé d’un islamisme modéré par lequel « les appartenances aux États sont privilégiées et les conflits internes interconfessionnels ou interethniques sont arbitrés par le concert des États avec l’aide de finances saoudiennes »¹⁰². Bref, en gardant à l’esprit la nature de leur régime, de leur richesse et de la relation économique et militaire grandement influencée par Washington, Abbas Alnasrawi soutient qu’il est irréaliste d’attendre des gouvernements du CCG d’adopter les politiques d’unité chères au panarabisme ainsi que du non-alignement¹⁰³. Ainsi, la cohérence du CCG avec l’objectif de l’intégration panarabe est toujours remise en question¹⁰⁴.

1.1.2.6 Diplomatie, Wahhabisme et redistribution de la rente pétrolière

Dans la perspective de l’analyse développée dans la *Muqaddimah*, Ibn Khaldoun (1332-1406) propose une épistémologie plaçant au centre de l’étude les conditions socio-économiques ou l’ensemble des conditions matérielles qui construisent la vie des hommes¹⁰⁵. Dans les travaux de Ibn Khaldoun, le leadership (*ri’asa*) se construit à travers l’idée de supériorité (*ghulb*). Cette supériorité s’enracine dans ce qu’il nomme ‘*asabiyya*. Ce concept se définit comme la cohésion sociale voire l’esprit de corps¹⁰⁶. L’influence politique des États rentiers du Golfe repose sur cette construction d’une unité fondée sur l’idée d’*asabiyya*, et ce, grandement soutenue par d’importants revenus pétroliers¹⁰⁷. Par contre, la redistribution de la rente pétrolière n’est pas l’unique chaînon constituant l’*asabiyya*. En fait, dans la vision khaldounienne, l’exercice du pouvoir (*mulk*) nécessite aussi une autorité spirituelle. Ainsi, à partir de la grille d’analyse d’Ibn Khaldoun, le wahhabisme s’ajoute à la rente pétrolière comme un élément clé de la construction de l’esprit de corps saoudien. Dans cet ordre d’idée, il est nécessaire d’aborder l’islam

¹⁰² CARRÉ, Olivier, *Le nationalisme arabe*, p.234

¹⁰³ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, Greenwood Press, 1991, p.35

¹⁰⁴ LUCIANI, Giacomo et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm Ltd., 1988, p.28

¹⁰⁵ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d’Alexandre le Grand à l’islamisme radical*, p.175

¹⁰⁶ SALAMÉ, Ghassan, « Strong and Weak States : A Qualified Return to the Muqaddimah », dans Giacomo Luciani (dir.), *The Arab State*, Routledge, 1990, p.32

¹⁰⁷ SALAMÉ, Ghassan, « Strong and Weak States : A Qualified Return to the Muqaddimah », p.53

politique dans la géostratégie régionale, plus particulièrement à travers le projet politique lié au wahhabisme. En effet, ce qui donne au wahhabisme une importance particulière dans la compréhension de la géopolitique régionale, c'est qu'il se retrouve au cœur de la légitimité de l'État saoudien moderne. En 1744-1745, un chef tribal du Nedj, Mohammed Ibn Saoud (1710-1765), passe un pacte avec Mohammed Ibn Abdel al-Wahhab (1703-1793). Ibn Saoud s'engagea à appliquer l'islam tel qu'enseigné par Abdel al-Wahhab, qui lui, en retour, apporta son soutien en légitimant ses opérations militaires qui l'amènèrent à contrôler la côte orientale de la péninsule arabique, pour ensuite contrôler les villes saintes de La Mecque et de Médine. Ces dernières furent particulièrement importantes notamment pour leurs retombées économiques liées au pèlerinage, mais aussi pour leur portée symbolique. C'est dans cet ordre d'idée que Stéphane Lacroix affirme :

La formule politico-religieuse ainsi instituée fit bientôt des miracles : en moins d'une soixantaine d'années, Ibn Saoud et ses descendants s'emparèrent de la quasi-totalité de la péninsule arabique, au nom d'un djihad mené tambour battant contre leurs coreligionnaires «égarés». Après quelques péripéties historiques au XIXe siècle, ce territoire devint en 1932 le royaume d'Arabie saoudite¹⁰⁸.

Les prédicateurs wahhabites « serviront de bras idéologique à la famille tribalo-royale saoudienne »¹⁰⁹. Ainsi l'alliance wahhabo-saoudite crée un pouvoir bicéphale avec d'un côté les oulémas héritiers d'Abd al-Wahhab, qui définissent les normes sociales ainsi que l'interprétation religieuse, et de l'autre, se trouve la dynastie des Saoud au pouvoir. Guido Steinberg soutient que le wahhabisme se définit principalement comme un mouvement de réforme fusionnant les aspects religieux et politique :

Par wahhabisme, on entend [...] le mouvement de réforme né dans le Nadjd et fondé par le pacte du chef de la famille Sa'ûd et du théologien réformiste Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb. Ce n'est que pour désigner le mouvement dans son ensemble, c'est-à-dire l'ensemble formé par les dirigeants politiques et les dignitaires religieux, qu'il peut être question de wahhabisme¹¹⁰.

Ainsi, le wahhabisme se comprend par ses préceptes ainsi que par son lien à la vie

¹⁰⁸ LACROIX, Stéphane, « L'Arabie Saoudite : un magistère sur l'islam contesté », p.44

¹⁰⁹ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p. 49

¹¹⁰ STEINBERG, Guido dans Pascal Ménoret, « Le wahhabisme, arme fatale du néo-orientalisme », *Mouvements*, 2004, N°36, p.56

politique. Il est un mouvement politique autant qu'un mouvement religieux. Dans un premier temps, les bases religieuses proviennent de Mohammed Ibn Abdel al-Wahhab, qui développe un mouvement rigoriste plaçant le Coran et la Sunna comme source de la foi et du droit. Il s'agit donc d'une réforme de l'Islam afin de lui redonner sa forme originelle notamment par l'interprétation littérale du Coran. Cette volonté de purification du dogme s'inscrit dans la croyance d'Abdel al-Wahhab que ses contemporains ont dérivés de l'orthodoxie des ancêtres pieux pour former une société marquée par l'ignorance¹¹¹.

Il est important de noter que l'apport intellectuel propre d'Abdel al-Wahhab à la théologie musulmane est minime. En fait, il s'inspire principalement de l'œuvre d'oulémas et de jurisconsultes médiévaux, principalement celle d'Ibn Taymiyyah (1263-1328), qui préconise notamment une application stricte de la loi islamique (*chari'a*) dans la vie quotidienne de façon à rendre à l'Islam « le souffle divin qui l'inspire »¹¹². C'est aussi par ce retour à l'orthodoxie théologico-juridique sunnite qu'Abd al-Wahhab dénonce ardemment « l'impureté » des écoles islamiques divergentes¹¹³. Ainsi, dès sa création, un antagonisme fondamental entre wahhabisme et chiisme se construit par l'opposition d'Abdel al-Wahhab à toutes formes d'associationnisme, au cœur du chiisme¹¹⁴ par la vénération d'Alî, gendre et cousin de Mahomet, considéré comme le véritable dépositaire du sens du Coran, ainsi que par la place prépondérante de l'imam comme leader politique et guide spirituel¹¹⁵. En d'autres termes, l'imam est considéré comme le véritable guide de la société. Comme le souligne Sfeir, « c'est là qu'intervient la grande fracture théologique entre les deux branches principales de l'islam : la question de l'imamat. L'imam chiite est le chef temporel et spirituel désigné par Dieu lui-même [...] »¹¹⁶. D'ailleurs, les disciples d'Abd al-Wahhab rejettent l'appellation « wahhabites » qui leur prêterait la pratique

¹¹¹ LACROIX, Stéphane, « Les nouveaux intellectuels religieux saoudiens : le Wahhabisme en question », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, juillet 2008, p.4

¹¹² KEPEL, Gilles, *Fitna : Guerre au cœur de l'islam*, p.193

¹¹³ LACROIX, Stéphane, « L'Arabie Saoudite : un magistère sur l'islam contesté », *Pouvoirs*, n°152, 2015, p.44

¹¹⁴ LACROIX, Stéphane, « Les nouveaux intellectuels religieux saoudiens : le Wahhabisme en question », p.4

¹¹⁵ DE SMET, Daniel, « Chiisme : un islam messianique », *Le Point*, novembre-décembre 2015, p.48-52

¹¹⁶ SFEIR, Antoine, *L'islam contre l'islam : L'interminable guerre des sunnites et des chiites*, Éditions Grasset & Fasquelle, 2013, p.57

d'idolâtrer un homme¹¹⁷. Ils favorisent celle de « salafistes ». Cette dernière « évoque leur effort pour imiter les « pieux ancêtres » (*salaf*), compagnons du Prophète au mode de vie exemplaire »¹¹⁸. C'est donc dans la dénonciation sévère du culte des saints et dans l'excommunication systématique que la prédication dogmatique du wahhabisme marque une rupture¹¹⁹.

Par contre, il est fondamental pour le lecteur d'éviter toutes sortes de malentendus. En effet, le mot « salafisme » est au cœur de quelques jeux de langage. En ce sens Henri Lauzière souligne la confusion qui existe dans l'analyse du salafisme :

À titre d'exemple, on parle de « salafisme » ou de salafiyya (son équivalent arabe) tantôt comme d'un substantif endogène utilisé par les musulmans eux-mêmes, tantôt comme d'une catégorie analytique exogène dont les sciences sociales sont libres de stipuler le sens. [...] De la même manière, on parle tantôt de salafisme comme d'un phénomène historique qui s'inscrit dans la durée, tantôt comme d'un concept servant uniquement à désigner une frange de l'activisme musulman contemporain¹²⁰.

Ainsi, lorsqu'on établit un lien entre wahhabisme et salafisme, c'est par l'interprétation des attributs divins selon la théologie hanbalite. L'école théologique hanbalite fut particulièrement raffinée par Ibn Taymiyyah (1263-1328) et l'idéal du retour à l'islam originel. En ce sens, Ibn Taymiyyah fait autorité dans la théocratie wahhabite créée par Mohammed Ibn Abdel al-Wahhab¹²¹. Par contre, depuis les années 1970, le salafisme se redéfinit comme une idéologie totalisante avec une méthodologie et une théorie de la connaissance visant la purification du dogme et des pratiques. Cette redéfinition englobe toutes les facettes de l'existence, que ce soit la théologie, le droit, la politique, la moralité, l'habillement, etc. Bref, les Wahhabites se décrivent comme « salafistes » par leur adhésion à la théologie hanbalite¹²².

¹¹⁷ KEPEL, Gilles, *Fitna : Guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, 2004 p.192

¹¹⁸ KEPEL, Gilles, *Fitna : Guerre au cœur de l'islam*, p.192

¹¹⁹ CAILLET, Romain, « Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhab : Contre le culte des saints », », *Le Point*, novembre-décembre 2015, p.34

¹²⁰ LAUZIÈRE, Henri, « L'histoire du salafisme : ses pièges et ses mythes », *Moyen-Orient*, janvier-mars 2017, n°33, p.19

¹²¹ ZOUGGAR, Nadjat, « Ibn Taymiyyah : l'idéal du retour au droit originel », *Le Point*, novembre-décembre 2015, p.32

¹²² LAUZIÈRE, Henri, « L'histoire du salafisme : ses pièges et ses mythes », p.23

Le wahhabisme devient un pilier de la politique étrangère saoudienne, notamment à travers son opposition à la République islamique d'Iran, « légitimée par l'antichisme consubstantiel au wahhabisme des origines »¹²³. Comme le soutient Aoun, « sur le plan des relations internationales, le wahhabisme a permis de nouer des alliances entre l'Arabie Saoudite et d'autres puissances musulmanes et avec l'Occident, surtout les États-Unis »¹²⁴.

À partir des années 1970, l'augmentation fulgurante de la rente pétrolière aura un effet important sur la portée du message wahhabite. En effet, l'aspect religieux devient un outil de puissance principalement par « la création d'affinités religieuses transnationales, ainsi que l'établissement de centres de pouvoir religieux [...] dont le centre se trouve situé au sein de l'État dominant »¹²⁵. Ainsi, le wahhabisme devient un instrument de domination interne ainsi qu'une extension d'influence sur les autres sociétés dans une perspective hégémonique¹²⁶. En ce sens, « le wahhabisme, en tant que mouvement puritain et sociopolitique, a devancé chronologiquement tous les mouvements islamistes contemporains »¹²⁷.

Dans un premier temps, des milliards de dollars seront versés à plusieurs groupes ou organisations islamiques de façon à cristalliser la place du wahhabisme dans la société. L'intérêt premier de ses investissements est de combattre le réformisme proposé d'une part par le nationalisme arabe laïque et d'autre part d'atténuer l'influence progressiste cairote à l'apogée du nassérisme¹²⁸. De ce fait, d'après Aoun, « les années 1970 ont connu une faiblesse notoire du mouvement nationaliste au niveau politique et social, devant l'émergence du mouvement islamiste, toutes catégories confondues »¹²⁹. Ainsi, l'objectif est de freiner une certaine modernisation du royaume¹³⁰. En fait, le wahhabisme enseigne une obéissance inconditionnelle au pouvoir en place, donc à la dynastie des Saoud¹³¹.

¹²³ LACROIX, Stéphane, « L'Arabie Saoudite : un magistère sur l'islam contesté », p.49

¹²⁴ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.52

¹²⁵ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.69

¹²⁶ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.69

¹²⁷ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.48

¹²⁸ KEPEL, Gilles, *Fitna : Guerre au cœur de l'islam* P.208

¹²⁹ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.123

¹³⁰ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.77

¹³¹ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.53

Dans un deuxième temps, la rente pétrolière fut aussi utilisée afin de propager le wahhabisme à l'extérieur des frontières de l'Arabie Saoudite comme un vecteur de *soft power*¹³² en lien avec l'idée proposée par Joseph S. Nye, qui décrit le *soft power* comme une puissance douce, non coercitive reposant sur la séduction idéologique et culturelle d'un modèle proposé par un État, de manière à influencer les intérêts des autres acteurs¹³³. Alors que le panarabisme, à travers le nassérisme, teinte l'orientation de la Ligue des États arabes, le royaume saoudien met en place l'Organisation de la conférence islamique en 1969. Toujours en recherche de proposer une alternative à la solidarité panarabe socialisante et laïque, la Ligue islamique mondiale est créée par l'État saoudien en 1962. Cette ONG propose une aide aux associations musulmanes à travers le monde, notamment en « exportant des imams, en aidant à la construction des mosquées, en fournissant du matériel pédagogique partout dans le monde arabe (et musulman) »¹³⁴. Pierre Conesa observe que « selon les estimations, Riyad a dépensé autant d'argent pour sa diplomatie religieuse que pour ses achats d'armement durant les dernières décennies, soit un montant de 6 à 7 milliards de dollars par an »¹³⁵. Le royaume développe ainsi un véritable *soft power* à l'américaine alimenté par une industrie « théo-idéologique ».

De plus, dans un contexte de guerre froide, le royaume saoudien, un allié américain, s'opposait à l'athéisme marxiste et soviétique. En effet, les monarchies du Golfe font preuve d'un anticommunisme viscéral¹³⁶. Cette opposition est d'ailleurs une des causes à la source de la grande entreprise du *jihad* en Afghanistan¹³⁷. À l'époque de la guerre froide, les autorités saoudiennes reconstruisent un panislamisme teinté d'ottomanisme. C'est-à-dire qu'ils mettent en route une réislamisation des sociétés arabes, basée sur la solidarité et de l'unité des sociétés musulmanes, ayant comme centre névralgique Riyad, et ce, afin de

¹³² LACROIX, Stéphane, « L'Arabie Saoudite : un magistère sur l'islam contesté », p.46

¹³³ NYE, Joseph S., *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1990, p.173

¹³⁴ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, p.470

¹³⁵ CONESA, Pierre, « Un demi-siècle de diplomatie wahhabite », *Le Monde diplomatique : les monarchies mirages*, n°147, juin-juillet 2016, p.67

¹³⁶ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, p.464

¹³⁷ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.77

lutter contre l'expansion du communisme¹³⁸. D'ailleurs, ce financement du djihad antisoviétique dans les années 1980 est à l'origine des doutes entourant « la plupart des pétromonarchies, souvent accusées d'avoir favorisées au moins tacitement le développement de l'islamisme radical, voire du djihadisme [...] »¹³⁹. Dans ces conditions, Olivier Roy soutient que la redistribution de la rente pétrolière des monarchies du Golfe se retrouve ainsi à instrumentaliser la lutte idéologie opposant les États conservateurs arabes et l'Iran : « L'Arabie Saoudite a tenté de s'imposer, à coups de pétrodollars, comme parrain de tous les mouvements islamistes sunnites [...], pourvu qu'ils fussent hostiles à l'Iran »¹⁴⁰. En partant de ce fait, il est important de souligner l'importance de ces facteurs idéologiques dans les jeux géostratégiques de l'espace moyen-oriental.

L'Arabie Saoudite tente de développer une influence transnationale teintée par son attachement au wahhabisme de façon à contenir toute crispation entourant la question de la monarchie saoudienne¹⁴¹. De plus, la révolution iranienne de 1979 conteste fortement la légitimité de la royauté saoudienne. Effectivement, la révolution mobilise l'islam chiite par l'adoption d'une rhétorique à saveur marxiste avec l'adoption de concepts comme le « prolétariat exploité » ainsi que son opposition à l'impérialisme occidental¹⁴². Parallèlement, le royaume saoudien semble y voir une menace par le maintien d'un suffrage universel et d'un régime présidentiel qui reste riche, avec de multiples centres de pouvoir, et ce, malgré l'influence des ayatollahs dans le processus¹⁴³. En fait, l'Iran construit aussi son influence politique par son partenariat privilégié avec le Hamas qui contrôle Gaza, le Hezbollah au sud du Liban ainsi qu'avec les Alaouites en Syrie¹⁴⁴. Selon Kaplan, l'Iran occupe une place prépondérante de la géopolitique régionale notamment par sa géographie

¹³⁸ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.219

¹³⁹ RIGOLET-RROZE, David, « L'ambiguïté des pétromonarchies du Golfe vis-à-vis de l'islamisme radical, voire du djihadisme », *Diplomatie*, n°77, novembre-décembre 2015, p.48

¹⁴⁰ ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique*, Éditions du Seuil, 2015, p.159-60

¹⁴¹ ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique*, p. 170

¹⁴² CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p. 82

¹⁴³ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, Éditions du Toucan, 2014, p.405-406

¹⁴⁴ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.397

et son capital humain¹⁴⁵. C'est pourquoi il affirme qu'« un Iran plus tolérant et plus ouvert sur le monde deviendrait alors le moteur économique et politique de tout le Moyen-Orient »¹⁴⁶. En ce sens, Kaplan va même jusqu'à affirmer que, malgré la poigne de fer du régime policier iranien, « sa population ne s'en laisse pas compter, et il y a fort à parier que le dynamisme démographique, économique et politique du pays aboutira bientôt à un changement de cap »¹⁴⁷. De plus, la peur d'un « croissant chiite » entourant l'Arabie Saoudite par le nord favorise grandement la stigmatisation de l'Iran auprès des populations sunnites¹⁴⁸. Dans cet ordre d'idée, il est important de noter qu'au Koweït et en Arabie Saoudite, les minorités chiites sont installées près des zones pétrolifères, ce qui soulève la crainte de l'appropriation de richesses économiques au détriment des régimes en place¹⁴⁹. En d'autres termes, par ses ressources en hydrocarbures, le royaume saoudien propage le wahhabisme, motivé par l'idée qu'il devienne le courant majeur de l'islam orthodoxe sunnite de façon à assurer sa dominance régionale. Bref, il est important de noter que l'évolution de l'islamisme ne s'enracine pas seulement dans des facteurs idéologiques. En fait, elle se greffe aux jeux géostratégiques des États du monde arabe¹⁵⁰.

Ainsi, depuis l'ère de la prospérité pétrolière, les États conservateurs arabes tentent de faire reculer les mouvements panarabes laïcs et socialisants par l'influence de l'islam dans les domaines politique, économique et social¹⁵¹. Il est donc évident que l'un des facteurs ayant profondément influencé le développement du monde arabe ainsi que celui du nationalisme arabe est effectivement la montée en importance du pétrole comme source de richesse et principalement d'influence politique¹⁵². Les recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures ont non seulement facilité l'exercice d'un effet de levier politique grâce au financement de d'autres gouvernements arabes, mais les pays du CCG ont également investi

¹⁴⁵ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.407

¹⁴⁶ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.407

¹⁴⁷ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.401

¹⁴⁸ BALANCHE, Fabrice, « Iran/Arabie Saoudite, la guerre froide », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.48

¹⁴⁹ SFEIR, Antoine, *L'islam contre l'islam : L'interminable guerre des sunnites et des chiites*, p.118

¹⁵⁰ ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique* p.158

¹⁵¹ CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2012 Volume 2*, Gallimard, 2012, p.860

¹⁵² ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.35

massivement dans l'influence des mouvements islamiques, de façon à positionner la péninsule arabe comme centre politique et spirituel de la région¹⁵³.

1.1.3 Lacune analytique

La revue de la littérature effectuée révèle que la redistribution de la rente des hydrocarbures à l'international n'est que très peu abordée. Malgré l'importance des États producteurs de pétrole dans la géopolitique de la région, la littérature entourant l'État rentier dans l'espace moyen-oriental reste principalement axée sur la nature de l'État ainsi que les relations entre les bases économiques, sociales et culturelles. En effet, la théorie de l'État rentier « s'intéresse en priorité aux aspects politiques de la répartition du revenu des hydrocarbures à l'intérieur de la nation, à travers les luttes de pouvoirs et les enjeux clientélistes »¹⁵⁴. Néanmoins, des auteurs comme Beblawi, Luciani, Makdisi et Abdel-Fadil proposent des analyses sur le comportement macroéconomique des États rentiers ainsi que sur leur comportement à l'échelle régionale voire même internationale. Malgré la richesse théorique de ces analyses, la théorie de l'État rentier tend à écarter l'analyse empirique de la redistribution à l'échelle internationale de la rente pétrolière, notamment à travers des politiques commerciales. C'est donc face à cette lacune que le cadre analytique se construit.

1.2 CADRE ANALYTIQUE

1.2.1 Question spécifique de recherche

Face à la lacune analytique précédemment exposée, il est intéressant d'aborder la redistribution de la rente pétrolière à l'extérieur des frontières de l'État rentier dans le monde arabe en partant d'un questionnement fondamental en économie politique internationale : « *Cui bono?* » (Qui reçoit quoi?)¹⁵⁵. De ce fait, ce mémoire tentera de faire le point sur la question suivante : Est-ce que la solidarité arabe influence les politiques commerciales des États rentiers du Conseil de Coopération du Golfe? Le principal objectif

¹⁵³ BURKE, Edward, et Sara Bazoobandi, *The Gulf takes charge in the MENA region*, FRIDE, Working papers 97, avril 2010, p.1

¹⁵⁴ TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Tiers-Monde*, N°210, 2012, p.6

¹⁵⁵ STRANGE, Susan, dans Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2013, p.484

de ce mémoire est donc de déterminer la structure des politiques commerciales des pétromonarchies constituant le Conseil de Coopération du Golfe de façon à clarifier l'idée selon laquelle la rente pétrolière sert le développement économique de la région au nom de l'unité de la nation arabe. En d'autres termes, ce projet de recherche aspire à clarifier de quelle façon la solidarité arabe influence les politiques commerciales des États rentiers du Conseil de Coopération du Golfe, de façon à comprendre la nature de leurs ambitions ainsi que la logique qui sous-tend leurs politiques à travers la région. Cet objectif s'inscrit dans une volonté de valider ou de démentir l'existence d'un écart entre les discours publics et la politique commerciale des États rentiers du Golfe. Donc cette analyse s'inscrit dans la vision d'auteurs comme Susan Strange, qui souligne l'importance du questionnement entourant les processus politiques et économiques ainsi que leur structure afin d'en comprendre les conséquences notamment ceux qui en bénéficient ou bien ceux qui en souffrent¹⁵⁶.

1.2.2 Hypothèse

L'hypothèse soutenue au long du travail sera que la solidarité arabe n'est pas un facteur influençant la politique commerciale des États rentiers du Conseil de Coopération du Golfe. En d'autres termes, le mythe de la solidarité panarabe ne devient qu'un outil qui permet d'assurer le maintien de la structure de l'État d'allocation. L'hypothèse s'enracine dans la théorie de l'État rentier qui soutient que l'économie d'un État rentier ou d'allocation est grandement dépendante du revenu soutiré de la rente extérieure, créant une désintégration du secteur manufacturier. Dans cet ordre d'idée, l'État se retrouve structurellement dépendant de ses importations. Pour un État rentier, les investissements à l'étranger dans des pays industrialisés sont plus importants que l'accès au marché régional afin de s'assurer une multitude de partenaires économiques ainsi que l'accès à des produits manufacturés provenant des pays industrialisés¹⁵⁷. De plus, la hausse des revenus provenant de l'exploitation des hydrocarbures a permis aux pays du CCG de propager leur idéologie conservatrice à travers l'instrumentalisation des conflits entre sunnites et chiites au profit d'une volonté d'influence économique et morale d'ordre régional, voire international¹⁵⁸. De

¹⁵⁶ STRANGE, Susan, dans Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, p.485

¹⁵⁷ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.81

¹⁵⁸ SFEIR, Antoine, *L'islam contre l'islam : L'interminable guerre des sunnites et des chiites*, p.118

ce point de vue, l'augmentation spectaculaire de la richesse pétrolière a grandement diminué voire anéanti toute possibilité de développement significatif au niveau panarabe¹⁵⁹.

1.2.3 Approches théoriques

Afin de clarifier cette hypothèse, il est intéressant d'aborder la dynamique entre forces idéationnelles et la poursuite de la puissance, particulièrement par des moyens économiques, dans les relations internationales. Dans cet ordre d'idée, le réalisme néoclassique pose les bases théoriques afin d'appréhender les États rentiers dans le monde arabe et leur lien avec le concept de solidarité arabe. En effet, cette école de pensée propose une théorie des relations internationales qui insiste sur l'importance des facteurs internes et externes dans l'analyse des comportements des États :

Elle intègre à la fois des variables externes et internes, en actualisant et en systématisant certaines perceptions tirées de la pensée réaliste classique. Ses adeptes prétendent que la force motrice derrière la portée et l'ambition de la politique étrangère d'un pays est d'abord et avant tout la place qu'il occupe dans le système international, et spécifiquement ses capacités de puissance matérielle relatives. C'est pour cela qu'ils sont réalistes. En outre, ils prétendent, cependant, que l'impact de telles capacités de puissance sur la politique étrangère est indirect et complexe, parce qu'il faut traduire les pressions systémiques à travers des variables au niveau de l'unité [l'État]. C'est pour cela qu'ils sont néoclassiques.¹⁶⁰

Ainsi, le réalisme néoclassique se distingue des autres théorisations du réalisme par son affirmation du rôle fondamental des facteurs de politiques internes et de leur impact sur l'intérêt national et la puissance d'un État notamment à travers des forces idéationnelles¹⁶¹. D'ailleurs, le réalisme néoclassique perçoit la puissance dans une perspective matérialiste. En ce sens, les rapports de force matériels sont primordiaux dans l'analyse de la réalité de la politique étrangère plus particulièrement à travers la capacité de l'État d'extraire ces ressources matérielles. La capacité de mobiliser ces ressources matérielles (militaires, démographiques, économiques et financières) se retrouve donc grandement influencée par

¹⁵⁹ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.35

¹⁶⁰ ROSE, Gideon dans Alex Macleod dans Alex Macleod et Dan O'Meara, *Théories de relations internationales : Contestations et résistances*, Athéna, 2010, p.115

¹⁶¹ MACLEOD, *Théories de relations internationales : Contestations et résistances*, p.121

des forces idéationnelles comme le nationalisme, l'idéologie et l'identité étatique¹⁶². Donc, la dynamique entre facteurs internes ainsi que les effets de structures viennent modeler l'analyse des comportements de politique étrangère.

Bref, le réalisme néoclassique propose un cadre analytique afin d'encapsuler les facteurs internes jouant sur la nature des ambitions d'un État rentier sur la scène internationale. Ainsi, dans le cas de ce mémoire, cette approche théorique fournit un cadre de réflexion qui permet de mettre en relation l'influence de l'idéologie panarabe sur la puissance notamment aux niveaux économiques et financiers via le comportement en politique étrangère des États rentiers du Golfe arabo-persique.

1.2.4 Structure conceptuelle, variables et indicateurs

L'approche du réalisme néoclassique viendra influencer la structure conceptuelle de la recherche par la dynamique entre force idéationnelle et politique étrangère voire commerciale. De plus, il est nécessaire d'identifier les concepts qui nourriront la réflexion de ce projet de mémoire. Dans cet esprit, les deux grands concepts au centre de la structure conceptuelle du travail sont la solidarité arabe et les politiques commerciales des États rentiers du CCG.

Dans un premier temps, il est nécessaire de clarifier la définition du monde arabe qui sera retenue pour ce travail de recherche. Le monde arabe sera défini comme l'ensemble des pays membres de la Ligue des États arabes¹⁶³. De plus, le concept de solidarité arabe sera défini par l'idée que « les Arabes sont un peuple uni par des liens spéciaux de langue et d'histoire, et que leur organisation politique devrait montrer ces liens d'une manière ou d'une autre »¹⁶⁴. Cette définition provient du projet d'établir, voire même de rétablir, les bases favorables à l'épanouissement de la nation arabe. Pour Sati al-Husri, considéré comme l'un

¹⁶² MACLEOD, *Théories de relations internationales : Contestations et résistances*, p.121

¹⁶³ Égypte, Algérie, Soudan Irak, Maroc, Arabie Saoudite, Yémen, Syrie, Tunisie, Somalie, Émirats arabes unis, Jordanie, Libye, Liban, Oman, Mauritanie, Koweït, Qatar, Bahreïn, Djibouti et Comores.

¹⁶⁴ KHALIDI, Rashid dans Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009, p. 20

des pionniers du nationalisme arabe, la nation arabe est constituée de chaque arabophone, sans considération de son domicile ou même sa pratique religieuse. Bref, pour al-Husri, l'ensemble des arabophones habitant un État de l'espace moyen-oriental forme une grande nation ou *Umma*¹⁶⁵. Ces définitions proviennent du projet d'établir les bases favorables à l'épanouissement politique et économique de la nation arabe. Ainsi à travers le point de vue économique soutenu au long de ce mémoire, la solidarité arabe souligne l'importance de favoriser le développement d'une intégration économique régionale, au nom de la volonté d'émancipation économique et politique du peuple arabe. De plus, il est nécessaire de souligner que le cadre théorique de la solidarité arabe est au cœur du mouvement politique panarabe. Par contre, tout au long du mémoire, il est important de ne pas les amalgamer en un terme général.

Notre définition du concept de solidarité arabe englobera trois variables principales au long du mémoire. Ces trois variables s'enracinent dans la pensée d'Abdallah Laroui, qui affirme que l'idéologie arabe contemporaine se comprend par trois hommes distincts, donc trois étapes distinctes : le clerc, le politicien et le technophile¹⁶⁶. Ainsi, le concept de solidarité arabe sera divisé en trois variables indépendantes : la variable sociologique, politique et économique. Afin d'ancrer les variables indépendantes dans l'empirique, il est nécessaire d'identifier différents indicateurs qui permettront de dresser le portrait de la solidarité arabe ainsi que de son impact sur le monde arabe.

Premièrement, la variable sociologique se divisera en indicateurs nominaux qui permettront d'analyser la place de la solidarité arabe dans la société arabe ainsi que la création de l'identité arabe. Les indicateurs ciblés seront le contenu idéologique du nationalisme arabe ainsi que la trajectoire qu'il emprunte. Deuxièmement, la variable politique sera détaillée par des indicateurs permettant de valider la présence d'un discours politique centré sur la solidarité arabe. Il est possible d'identifier des indicateurs comme la présence de traités ou accords dans un cadre institutionnel ainsi que par le vocabulaire employé dans le discours politique officiel. Troisièmement, la variable économique sera exprimée par des indicateurs

¹⁶⁵ AL-HUSRI, Sati, dans Abbas Alnasrawi, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.37

¹⁶⁶ LAROUÏ, Abdallah, *L'idéologie arabe contemporaine*, François Maspero, 1973, p.19

nominaux. Il s'agit de la présence d'une pensée économique abordant la solidarité des États du monde arabe ainsi que ses objectifs et la présence d'un cadre institutionnel économique favorisant la solidarité des États du monde arabe.

Dans un deuxième temps, il est nécessaire de souligner l'importance des échanges commerciaux ainsi que leurs déterminants dans la création de puissance matérielle. Par exemple, dans le cadre de l'École libérale en économie politique internationale, la libéralisation des échanges ne peut qu'avoir des retombées positives comme l'amélioration des infrastructures et du transport, une meilleure transparence, favoriser des réformes institutionnelles sans oublier des progrès aux plans de la compétition pour l'accès aux capitaux, aux services ainsi que sur le plan de l'innovation. Cette vision s'inspire des travaux d'économistes classiques tels qu'Adam Smith (1723-1790), David Ricardo (1772-1823), John Stuart Mill (1806-1873) et autres. Il est proposé qu'un pays puisse atteindre une plus grande prospérité économique grâce à la participation dans le commerce international plutôt que par l'adoption de mesures protectionnistes¹⁶⁷. En contraste, une analyse de l'École marxiste pourrait mettre de l'avant les aspects plus critiques liés à la libéralisation des échanges, notamment à travers l'accroissement des inégalités¹⁶⁸ ou par la création d'une dépendance structurelle entre pays industrialisés et pays en développement dans le cadre du système capitaliste mondial¹⁶⁹. Cette vision du commerce international s'inspire de travaux comme ceux de Friedrich List¹⁷⁰.

Il est important de noter que le débat ne reconsidère pas l'importance pour une économie de s'insérer dans le système économique mondial, mais plutôt ces conséquences aux niveaux interne et externe. Ce débat reste animé, car les relations économiques d'un État sont d'une importance considérable. En effet, la politique commerciale d'un État est essentielle dans l'analyse de la puissance, car les relations économiques interétatiques ont des effets

¹⁶⁷ GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, Princeton University Press, 2001, p.199

¹⁶⁸ ASKARI, Hossein, *Middle East Oil Exporters : What happened to economic development?*, p.150

¹⁶⁹ WALLERSTEIN, Immanuel, *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, 2004, p.51

¹⁷⁰ GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.201

importants sur l'autonomie et l'indépendance d'un État¹⁷¹. Malgré tout, comme le souligne Gilpin, « depuis l'attaque d'Adam Smith sur le mercantilisme dans *La Richesse des Nations* (1776), les économistes ont rejeté le protectionnisme en raison de ses coûts élevés pour l'économie »¹⁷². En d'autres termes, une grande partie du débat en cours se concentre plus sur la maximisation des avantages liés au commerce ainsi qu'à la répartition équitable de ses bénéfices¹⁷³. Dans cet esprit, ce mémoire ne nie pas l'importance du débat entourant le commerce international. Par contre, à travers l'analyse, la nécessité d'intégration à l'économie mondiale et l'ouverture aux échanges internationaux pour un État, principalement par les politiques commerciales, sera retenue comme essentielle, notamment dans un contexte d'une forte internationalisation des échanges économiques. Dans ce contexte, la politique commerciale reste au cœur de l'analyse de la puissance d'une nation par sa capacité à créer de la puissance matérielle.

Ainsi, dans ce mémoire, le concept de politique commerciale se définit comme les échanges économiques et financiers qui composent les relations économiques extérieures des États. Cette définition prend racine dans la définition de Cohen qui affirme que la politique commerciale est « la somme des gestes posés par l'État dans le but d'influencer l'étendue, la composition et la direction de ses importations et exportations de biens et services »¹⁷⁴. Donc, le concept de politique commerciale vient englober l'ensemble des activités de l'État visant à influencer les rapports commerciaux avec l'extérieur¹⁷⁵. À partir de cette définition, la variable dépendante liée à ce concept devient les échanges économiques et financiers des pays du Conseil de coopération du Golfe. Tout d'abord, les échanges économiques des pays du CCG seront analysés par des indicateurs nominaux tels que la présence de barrières au commerce interarabe. De plus, des indicateurs nominaux et numériques permettront d'établir

¹⁷¹ GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.82

¹⁷² GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.198

¹⁷³ ASKARI, Hossein, *Middle East Oil Exporters : What happened to economic development?*, p.150

¹⁷⁴ COHEN, Benjamin J., dans Jean-François Fortin, « Analyse de la politique commerciale : état des travaux théoriques », *Études internationales*, vol. 36, N°3, 2005, p.340

¹⁷⁵ FORTIN, Jean-François, « Analyse de la politique commerciale : état des travaux théoriques », *Études internationales*, vol. 36, N°3, 2005, p.340

la structure des échanges économiques. En décortiquant les flux de commerce, il sera possible de proposer un bilan de la structure des échanges économiques, et ce, principalement par l'analyse des exportations et importations des membres du CCG.

Afin d'analyser la force de frappe financière des pétromonarchies du CCG, il est important d'aborder les fonds souverains. Les fonds souverains du CCG seront analysés à l'aide d'indicateurs nominaux comme la participation à ces fonds, leur origine, leur stratégie, leur mandat, leur style d'investissement ainsi que leur transparence. De plus, afin d'assurer la richesse de l'analyse, des indicateurs numériques comme le montant des actifs et les investissements permettront de dresser un portrait des échanges financiers des États du CCG. De plus, pour encapsuler les échanges financiers dans le monde arabe, il est nécessaire d'analyser la structure des investissements directs dans la région, par l'analyse d'indicateurs nominaux comme la présence de politiques et les instruments pour les mettre en place. De plus, l'analyse des investissements directs comme aspect des échanges financier sera complété avec des indicateurs numériques. C'est-à-dire le montant global ainsi que la structure des investissements direct du CCG dans la région.

1.2.5 Stratégie de vérification

Suite à la démonstration de la structure conceptuelle, ce travail prend la forme d'une démarche hypothético-déductive. Conséquemment, il est essentiel d'établir une stratégie de vérification en cohérence avec l'approche du réalisme néoclassique ainsi qu'avec la structure conceptuelle annoncée. De cette perspective, ce mémoire propose une étude de cas avec une analyse de données qualitatives et quantitatives. L'échantillon ciblé pour atteindre les objectifs de ce mémoire est constitué des six pétromonarchies membres du Conseil de Coopération du Golfe (l'Arabie Saoudite, le Koweït, Bahreïn, le Qatar, les Émirats Arabes Unis et Oman). Ce choix se justifie principalement par l'importance notable de leurs réserves d'hydrocarbures ainsi que leur importance dans la géopolitique de l'espace moyen-oriental. D'ailleurs, il sera élémentaire pour la qualité de l'analyse d'établir un seuil de validation afin de confirmer ou infirmer l'influence de la variable dépendante sur la variable indépendante. Ainsi, l'intensité des flux de commerce permettra d'établir un seuil de

validation, permettant par le fait même d'affirmer ou infirmer l'influence de l'unité arabe sur la structure des échanges économiques des pays du CCG.

1.2.6 Collecte de l'information

Au cours de cette recherche, la collecte de l'information sera majoritairement exercée à travers l'observation documentaire. L'objectif de ce mémoire ainsi que la nature factuelle de l'information recueillie impose cette méthode. L'information quantitative sera recueillie principalement à partir de deux banques de données : la Banque mondiale et l'Institut des fonds souverains. Ces deux banques des données fourniront les données nécessaires à l'analyse économique et financière des États rentiers du Golfe.

1.2.7 Devis de recherche et limites du travail de recherche

Tout d'abord, le phénomène de la rente pétrolière explose dès le début des années 1970, plus précisément en 1973 en lien avec le premier choc pétrolier. À travers la littérature, 1973 est l'année qui marque la cristallisation du modèle de l'État rentier dans le monde arabe par l'instrumentalisation du pétrole comme outil politique. C'est aussi à partir de cette époque que les États du Conseil de Coopération du Golfe voient leur puissance financière croître à un rythme effréné. Par le fait même, il semble être cohérent de fixer le cadre spatio-temporel de cette recherche de 1973 à 2015. Il est aussi important de noter que ce cadre spatio-temporel permet d'éviter une lecture événementielle. En effet, par la grande importance des rivalités et des conflits dans le monde arabe, la période analysée est longue et permet de se distancer d'une grande fluctuation dans les données liée à divers conflits, et ce, à une époque donnée.

Évidemment, l'analyse d'un phénomène aussi complexe que l'influence entre une force idéationnelle comme la solidarité arabe et les politiques commerciales des États du CCG présente certaines difficultés. Tout d'abord, il apparaît complexe de tenir compte de l'ensemble des facteurs pouvant influencer sur la géopolitique des hydrocarbures dans le monde arabe. Ainsi, une des limites de ce mémoire est le peu d'espace accordé à la problématique du marché du travail dans les pays du CCG, qui se trouve à être un enjeu clé. Par contre, il s'agit d'un enjeu complexe aux multiples facettes qui nécessite un travail de

recherche approfondi, que ce soit au niveau des transferts du fonds des travailleurs émigrés ou des accords de mobilité de la main d'œuvre. Alors, sans nier son importance, ce mémoire n'en fait que courte mention faute d'espace et par l'accent de l'analyse sur les politiques commerciales. De plus, de par la nature des régimes des États rentiers du Golfe, l'accès à des données économiques transparentes et fiables reste un obstacle important pour la validité interne de l'analyse. Cette réalité est particulièrement prenanant dans le domaine financier, notamment dans l'analyse des fonds souverains. De surcroît, les États rentiers du Golfe agissent dans un environnement très spécifique ce qui rend pratiquement impossible la généralisation des résultats de l'analyse, affectant ainsi la validité externe de la recherche. Ceci étant, il est tout même possible d'établir des tendances claires, qui par l'analyse des données qualitatives et quantitative, qui seront les bases de la richesse et de la profondeur de l'analyse.

CHAPITRE II

L'ÉMERGE DE LA SOLIDARITÉ ARABE ET SON INSTITUTIONNALISATION AU SEIN DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

Étant considéré comme le principal exportateur de pétrole au monde, le CCG développe une puissance financière considérable. Par le fait même, les pétromonarchies du CCG deviennent un centre rentier incontournable tant au niveau régional qu'au niveau mondial. En ce sens, Abdallah Bishara, le premier Secrétaire général du CCG, publie quelques articles dans la publication trimestrielle du CCG (*At-Ta'awun*) afin d'affirmer le rôle central que jouera le CCG dans l'atteinte de l'unité arabe et du développement régional¹⁷⁶. En contraste, Makdisi observe qu'une multitude de tentatives d'intégration économique ont été mises sur pieds dans le monde arabe. Pourtant, aucun progrès substantiel dans cette direction n'a été réalisé, à l'exception des pays du CCG. En ce sens, la coopération économique panarabe se manifeste essentiellement dans divers fonds régionaux et nationaux qui accordent des prêts aux pays arabes, ainsi que dans des projets conjoints d'investissement arabe impliquant des combinaisons de pays arabes. Mais ni un marché arabe unifié ni une coordination plus étroite des politiques financières arabes n'ont été atteints¹⁷⁷. On peut même observer un antagonisme profond entre l'Arabie Saoudite et l'Iran qui semble déstabiliser la région par la remise en question de l'équilibre régional à travers des crises sans frontières comme les guerres civiles syrienne et yéménite. Face à cette situation, ce chapitre propose de décortiquer la construction du processus d'intégration au Moyen-Orient et d'y préciser le rôle du concept de solidarité arabe et de la rente pétrolière.

Dans l'analyse du Moyen-Orient, on peut comprendre que peut-être nulle part ailleurs que dans le monde arabe est plus cruciale l'importance des fondements économiques de l'État, comme clairement modelés par l'évolution des dynamiques historiques de l'époque contemporaine¹⁷⁸. Par contre, l'analyse des bases sociologiques de l'émergence du sentiment de solidarité arabe permet d'éviter un modèle économique trop schématique et déterministe

¹⁷⁶ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional Framework », p.279

¹⁷⁷ MAKDISI, Samir, « Economic Interdependence and National Sovereignty », p.126

¹⁷⁸ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.63

pour montrer l'importance des fondements économiques dans le façonnement des paramètres fondamentaux de la politique arabe. De ce fait, il est judicieux d'analyser la construction et la trajectoire de ce sentiment d'appartenance à une nation arabe unifiée que l'on nomme ici solidarité arabe. Comme mentionné précédemment, ce concept de solidarité arabe est défini par l'idée que « les Arabes sont un peuple uni par des liens spéciaux de langue et d'histoire, et que leur organisation politique devrait montrer ces liens d'une manière ou d'une autre »¹⁷⁹. Cette définition provient du projet d'assurer les bases favorables à l'épanouissement politique et économique de la nation arabe. Ainsi à travers le point de vue économique soutenu au long de ce mémoire, la solidarité arabe souligne l'importance de favoriser le développement d'une intégration économique régionale, au nom de la volonté d'émancipation économique et politique du peuple arabe. De plus, il est nécessaire de souligner que le cadre théorique de la solidarité arabe est au cœur du mouvement politique panarabe (nassérisme par exemple). Par contre, tout au long du mémoire, il est important de ne pas les amalgamer en un terme général. Ce choix méthodologique s'explique par le fait que le concept de solidarité arabe porte une vision réaliste plus près du paysage géopolitique et de l'économie politique de l'espace moyen-oriental, grandement influencé par des tractions entre les intérêts nationaux des États dominants de la région.

En ce sens, comme le propose le corpus théorique du réalisme néoclassique, il est nécessaire de porter une attention particulière « au jeu entre les facteurs internes et les effets de structure dans l'analyse des comportements des États »¹⁸⁰. Ainsi, le réalisme néoclassique fournit un cadre de réflexion qui permet de mettre en relation l'influence du concept de solidarité arabe sur la puissance, notamment aux niveaux économiques et financiers, via le comportement et les politiques commerciales des États rentiers du Golfe arabo-persique. Il devient nécessaire de prendre en considération ces facteurs, car les relations économiques internationales ne sont jamais purement économiques. En effet, elles ont toujours de

¹⁷⁹ KHALIDI, Rashid dans Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009, p. 20

¹⁸⁰ MACLEOD, Alex, *Théories de relations internationales : Contestations et résistances*, p.116

profondes implications que ce soit pour l'autonomie économique ou de l'indépendance politique des sociétés¹⁸¹.

De façon plus concrète, ce chapitre se construit donc à partir de cet élément clé de l'ontologie du réalisme néoclassique, en ayant comme objectif de découvrir si la solidarité arabe a influencé la construction d'un cadre institutionnel d'intégration politique et économique pour l'espace arabo-musulman. En effet, le mémoire ayant comme objectif de clarifier l'affirmation selon laquelle la rente pétrolière sert le développement économique moyen-oriental, il est nécessaire de se pencher sur les différentes structures économiques en place et d'y analyser leurs relations avec le concept de solidarité arabe. Ainsi, en soulignant la trajectoire de l'institutionnalisation de la solidarité arabe, plus particulièrement à travers les travaux de la Ligue des États arabes, il sera possible d'y observer des tendances, des bifurcations voire des divisions qui émergent dans un contexte d'une grande complexité, liant géopolitique, régionalisation et mondialisation. Bref, ce chapitre à penchant théorique cherche à encapsuler les politiques commerciales des États rentiers du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) dans leur contexte économique régional. Pour ce faire, il est important de garder à l'esprit que les structures macroéconomiques internes des États rentiers de la région ont de sérieuses répercussions sur la construction de leurs politiques étrangères, voire commerciales.

En ce sens, d'après les postulats théoriques sur l'État rentier, l'exportation d'hydrocarbures libère l'État du besoin de stimuler sa base économique interne pour solidifier ses recettes fiscales. Par la faible stimulation de l'économie nationale, menant à une désindustrialisation, un État qui se fonde sur un revenu ou une rente provenant de l'étranger devient particulièrement dépendant des aléas du marché international. C'est pourquoi le concept de solidarité arabe devient fondamental dans l'analyse des États rentiers au Moyen-Orient. Selon Giacomo Luciani les États d'allocation sont attirés par la construction d'un modèle s'inspirant de la solidarité arabe. Par contre, Luciani soulève que, d'un point de vue économique, le contenu et le sens réel que cette idée peut prendre sont fondamentalement

¹⁸¹ GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, Princeton University Press, 2001, p.82

différents selon le type de formation étatique qui domine¹⁸². Ainsi, d'un point de vue théorique, en considérant que l'économie d'un État rentier (ou d'allocation) est dépendante du revenu soutiré de la rente extérieure, l'État se retrouve structurellement dépendant de ses importations. Face à cette situation, l'accès aux économies des pays industrialisés est fondamentalement plus important que l'accès au marché régional, et ce, avec objectif de s'assurer une multitude de partenaires économiques.

Ainsi, la théorie de l'État d'allocation (ou rentier) propose l'idée d'un centre rentier à deux têtes instrumentalisant le mythe de la solidarité arabe en faveur de la survie des structures rentières.¹⁸³ En fait, la théorie de l'État d'allocation suppose un décalage entre le discours officiel et la politique commerciale des États rentiers du Golfe. Il devient donc nécessaire de clarifier l'influence de la solidarité arabe sur les politiques commerciales des États rentiers du Conseil de Coopération du Golfe. Traitant de ces questions économiques, un bref aperçu de l'évolution du concept de solidarité arabe est nécessaire pour comprendre les forces qui ont tendu à déterminer les perspectives d'intégration économique dans le monde arabe.

Pour ce faire, ce chapitre sera divisé en trois parties distinctes en lien avec les multiples facettes de l'intégration économique arabe. Dans un premier temps, ce chapitre propose un court rappel historique afin de clarifier les différentes dynamiques à la base de la création de l'identité arabe. Cette première section permet d'établir les racines sociologiques de l'idée de solidarité arabe. Dans un deuxième temps, le cadre analytique de la pensée économique arabe pourra être clarifié. Dans un troisième temps, il est particulièrement intéressant d'observer l'influence de l'idée de solidarité arabe sur la construction d'un cadre institutionnel politique d'intégration arabe. Afin d'y parvenir, ce chapitre propose une recension et un bilan des pactes et accords signés dans le cadre institutionnel de la Ligue des États arabes, et ce, afin de stimuler l'intégration économique régionale.

¹⁸² LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.80

¹⁸³ ALNASAWI, Abbas, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », *Arab Studies Quarterly*, vol. 11, spring/summer 1989, p.287

2.1 LA SOLIDARITÉ ARABE

Le Moyen-Orient est une région découpée par des conflits et des frontières souvent contestées. Pourtant, cette région est aussi un espace où le sentiment d'appartenance et d'identification transnationale occupe une place prépondérante. Avec un rappel historique de la construction de cette identité arabe, il est possible de « prendre en compte les contraintes qu'exercent sur cette pensée les facteurs géopolitiques dans le jeu des rivalités, des hégémonies et des ambitions des autres nations »¹⁸⁴.

La solidarité arabe est une idéologie complexe qui peut prendre de multiples formes. Elle tire ses racines dans l'émergence d'une dynamique sociologique de l'ethnicité arabe au début du XXe siècle. Cette période aura comme principale aspiration « d'assurer l'émergence des groupes et des classes sociales autochtones qui passaient, selon des modalités très diverses, du féodalisme de type oriental à un capitalisme retardataire de type colonial à prédominance agraire, et d'en assurer l'accès au pouvoir économique et politique »¹⁸⁵. De plus, il est virtuellement impossible de cibler une seule et unique source d'autorité dans la définition de son contenu idéologique¹⁸⁶. Par contre, c'est suite à la Deuxième Guerre mondiale que la solidarité arabe devient une force idéationnelle particulièrement dominante. Il devient donc opportun d'aborder l'émergence de la solidarité arabe au XXe siècle dans l'objectif de mieux situer sa trajectoire, toujours dans un contexte économique, face à l'émergence des pétromonarchies conservatrices du CCG.

2.1.1 Émergence de la solidarité arabe au XXe siècle

La construction de l'identité arabe s'enracine dans le travail culturel de la *Nahda* (renaissance arabe) sous l'Empire ottoman. En effet, pour les Arabes, la domination ottomane est perçue comme une conquête, principalement par la confiscation du califat par

¹⁸⁴ CORM, Georges, *Pensée et politique dans le monde arabe : contexte historique et problématique, XIXe-XXIe siècle*, p.7

¹⁸⁵ ABDEL-MALEK, Anouar, *La pensée politique arabe contemporaine*, Éditions du Seuil, 1970, p.10

¹⁸⁶ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.36

les Turcs¹⁸⁷. Ainsi, l'occupation turque est sentie comme une chape de plomb, empêchant l'émancipation de l'identité arabe : « la période ottomane a marqué un affaiblissement supplémentaire, voire une disparition du sentiment collectif de l'identité arabe [...] »¹⁸⁸. La *Nahda* s'inspire aussi des nations européennes, en pleine révolution industrielle. Au XIXe siècle, les élites arabes sont confrontées au décalage entre l'Empire ottoman, dépérissant, et les pays européens en plein essor. Un des premiers ouvrages influents pour le mouvement nationaliste arabe moderne fut *La mère des cités* de Abd al-Rahman al-Kawakibi paru en 1901-1902. À travers ce récit, al-Kawakibi glorifie « la supériorité des Arabes sur les Turcs et trace un plan de régénération de l'Islam sous l'impulsion d'un califat arabe, aux pouvoirs uniquement spirituels, dont le centre serait la cité sainte de La Mecque »¹⁸⁹.

Un peu plus tard, dans le contexte de la Première Guerre mondiale, les Britanniques espèrent créer un nouveau front intérieur, par le soutien d'une révolte arabe, et ce, afin de freiner les Ottomans. C'est dans cet esprit que le Commissaire britannique en Égypte, Sir Henry McMahon rencontre Hussein bin Ali, Chérif de la Mecque, ardent défenseur de la solidarité arabe et descendant du prophète Mahomet. McMahon promet au Chérif Hussein un royaume arabe dirigé par la dynastie Hachémite. De leur côté, le Chérif de La Mecque et ses fils (Fayçal, Ali et Abdallah), stimulés par l'intérêt dynastique ainsi que leur opposition aux Turcs, sont entrés en relation avec des mouvements nationalistes du Machrek¹⁹⁰. Ainsi, en juillet 1915, Chérif Hussein devient en quelque sorte le porte-parole de la nation arabe dans sa révolte contre la domination ottomane¹⁹¹.

Avec l'aide britannique, notamment celle de T. E. Lawrence (dit Lawrence d'Arabie) dans les offensives des chemins de fer ravitaillant les ottomans, les Hachémites lancent la Grande Révolte arabe le 5 juin 1916 par une attaque des positions gouvernementales ottomanes dans le Hedjaz. Avec la prise de Damas le 2 octobre 1918, les forces arabes, dirigées par le fils du Chérif Hussein, l'émir Fayçal, atteignent leur objectif : déloger les

¹⁸⁷ SAINT-PROT, Charles, « Arabes ! Unissons-nous, revivons libres et fiers ! », *L'Histoire du Proche-Orient : 10 000 ans de civilisation*, Le Monde Hors-Série, 2016, p.102

¹⁸⁸ CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2012 Volume 1*, p.217

¹⁸⁹ RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, p.94

¹⁹⁰ RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, p.95

¹⁹¹ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.151

Ottomans de la péninsule arabique. Par contre, deux accords viendront mettre un terme au rêve de l'unité et de solidarité arabe que porte la Grande révolte arabe.

Dès 1916, les Britanniques, représentés par le conseiller pour le Moyen-Orient de Lord Kitchener, Mark Sykes et les Français, par Charles François Georges-Picot, concluent un accord secret sur la distribution du territoire ottoman suite à une défaite possible de l'empire. Cet accord alloue aux Britanniques une zone d'administration directe comportant le Koweït actuel et la Mésopotamie (pour sa grande part l'Irak actuelle). La zone d'influence britannique s'étend aussi au sud de la Syrie et à la Jordanie. Les Français obtiennent comme zone d'administration directe le Liban actuel et la Cilicie et leur zone d'influence comprend aussi le nord de la Syrie ainsi que la province de Mossoul. L'accord Sykes-Picot prévoit une zone sous administration internationale : la Palestine¹⁹². À cet égard, en 1917, la Fédération sioniste, stimulée par le travail de Théodore Herzl, obtient du gouvernement britannique une déclaration publique du ministre des affaires étrangères Arthur Balfour adressée à Lord Walter Rothschild, connue sous le nom de Déclaration de Balfour, qui affirme le soutien britannique à l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif¹⁹³.

Lorsque le premier conflit mondial prend fin, le double jeu britannique a pour effet d'anéantir la promesse d'un royaume arabe indépendant et unifié dirigé par la descendance du prophète avec le partage du territoire disloqué de l'Empire ottoman entre Paris et Londres. Ainsi, les Arabes ne se seront jamais vraiment réconciliés avec les injustices du début du XXe siècle, marquant la relation avec leurs maîtres coloniaux ainsi que dans la poursuite de leurs aspirations de longue date pour l'indépendance¹⁹⁴. Selon Samir Amin, « l'émergence du sentiment panarabe moderne a été progressif et tardif. Il y avait trop de régionalismes dans le monde arabe décadent du XIXe siècle pour qu'il en fût autrement. Cela n'exclut pas que, face à l'impérialisme de l'Europe, les différents peuples arabes aient ressenti le besoin de s'unir et de surmonter ces régionalismes »¹⁹⁵. Le double jeu

¹⁹² ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.153

¹⁹³ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.154

¹⁹⁴ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.174

¹⁹⁵ AMIN, Samir, *La nation arabe : nationalisme et lutte des classes*, Éditions de Minuit, 1976, p.45

diplomatique de Londres marquera l'idéologie panarabe par une contestation des frontières tracées par le partage du territoire ainsi qu'une aversion aux affaires occidentales, associées à la domination coloniale de l'Europe.

Le mouvement anti-impérialiste reprend vigueur suite à la Deuxième Guerre mondiale et la création de l'État d'Israël en 1948. Rodinson souligne que les Arabes ressentirent « un immense sentiment de frustration et de colère qui rendit particulièrement acharnées les luttes pour l'indépendance et l'unité [...] »¹⁹⁶. De ce fait, l'idéologie transcendantale de l'époque est largement marquée par la solidarité arabe. La libération de la domination coloniale est le souhait commun. On voit s'installer dans le monde arabe le sentiment de solidarité à travers un langage, une histoire et une culture commune basés dans le passé islamique, une culture partagée par les musulmans et les non-musulmans. On observe la volonté de dissoudre les frontières en s'appuyant sur les liens historiques et culturels qui lient les Arabes. On croit que la grandeur arabe dans les affaires mondiales ne peut être rétablie que par l'unité¹⁹⁷.

C'est d'ailleurs ce sentiment de solidarité arabe qui guidera les travaux d'intégration économique chapeautés par la Ligue des États arabes. Il est possible de regrouper ces idées en trois grands piliers de la solidarité arabe.

2.1.2 Les trois piliers de la solidarité arabe

Le cadre théorique de la solidarité arabe a pour principale idée l'unité de l'*Umma* (nation) par la disparition des frontières, que l'on affirme comme étant artificielles, car dictées par les puissances coloniales. Rodinson soutient que la théorie fondamentale de la solidarité arabe tente de supprimer les patriotismes locaux afin de renforcer la solidarité des luttes des pays de la région, aux frontières récentes et fixées par les puissances colonisatrices : « Aux théories européennes sur la nation, elle emprunta la défense et l'illustration de la langue et de l'histoire communes plus que l'exaltation du lien territorial »¹⁹⁸. En ce sens, « l'individu

¹⁹⁶ RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, p.97

¹⁹⁷ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.277

¹⁹⁸ RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, Presses Universitaires de France, 1979, p.104

est subordonné à la nation »¹⁹⁹. On peut ainsi dire que « les théoriciens du nationalisme arabe retiennent trois facteurs principaux qui définissent la « nation arabe ». Il s'agit de la langue arabe, de la religion islamique (pratique et culture) et des limites géographiques »²⁰⁰.

La langue arabe est perçue comme le socle de l'identité arabe par le bagage culturel commun que partage l'ensemble des populations du monde arabe. Pour Sati al-Housri, principal théoricien de l'arabisme, cette Nation, ou *Umma* est constituée de tous les Arabes. L'arabe devient donc le principal facteur d'unité :

Quiconque se rattache aux pays arabes et parle la langue arabe est un Arabe, quel que soit le nom de l'État dont il est officiellement un ressortissant et un citoyen, quelle que soit la religion qu'il professe, quelle que soit la doctrine à laquelle il appartient, quelles que soient son origine, sa filiation, l'histoire de sa famille... C'est un Arabe²⁰¹.

Par le fait même, pour Michel Aflak, un des fondateurs du parti Baath (parti de la résurrection arabe et socialiste), les Arabes forment un seul peuple, uni à travers une langue, une culture et une histoire commune. C'est par cette union qu'il sera possible de « réintroduire l'homme arabe dans l'Histoire »²⁰². Pourtant, Zakaria Abuhamdia observe que l'arabe, comme tout langage, est marqué par une diversité linguistique notable, symptôme de divisions intellectuelles et sociales. Néanmoins, Abuhamdia soutient que l'arabe classique joue un rôle unificateur distinctif pour ses locuteurs natifs, idéologiquement fondé sur la foi, dans une mesure inégalée par toute autre langue vivante²⁰³.

En ce sens, Albert Hourani souligne que la langue arabe se retrouve aussi au cœur du deuxième facteur d'unité, soit la religion. En effet, dans l'histoire de l'Islam, et même dans sa structure essentielle, les Arabes occupent une place prépondérante. Ceci s'explique du

¹⁹⁹ RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, p.105

²⁰⁰ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.126

²⁰¹ AL-HOUSRI, Sati, *Al-'Ouroûbah awwalan!*, Beyrouth, 1961, p.11-13 dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, Paris, Seuil, 1970, p.202

²⁰² SAINT-PROT, Charles, « Arabes ! Unissons-nous, revivons libres et fiers ! », p.103

²⁰³ ABUHAMDIA, Zakaria, « Speech Diversity and Language Unity : Arabic as in Integrating Factor », dans Giacomo Luciani et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm ltd., 1988, p.34

fait que le Coran est en arabe, le prophète Mahomet était un arabe et il a tout d'abord prêché aux Arabes. En fait, selon Hourani, les Arabes forment la « matière » de l'Islam. C'est-à-dire l'instrument humain à travers lequel se propage l'autorité de la révélation coranique. De ce fait, même si la solidarité arabe s'articule comme un mouvement laïc, l'arabe est synonyme de dévouement, théologie et de loi (*Shari'a*)²⁰⁴. Malgré tout, l'arabe classique se présente comme un instrument voire un symbole d'appartenance commune fondée sur des racines historiques, culturelles et religieuses²⁰⁵.

Ensuite, dans sa description de la *Umma*, al-Housri soutient que les frontières à travers l'espace arabo-musulman sont artificielles. Ces frontières sont le résultat de traités ou d'accords conclus entre les puissances colonisatrices (l'accord Sykes-Picot ou la création de l'État d'Israël par exemple). En d'autres termes, le nationalisme arabe condamne les limites géographiques de l'État territorial national arabe, car elles ne sont pas issues de la volonté de leurs habitants ni des exigences naturelles :

Il en est de même des frontières qui séparent aujourd'hui les États arabes : elles n'ont pas été tracées en accord avec les intérêts de ces pays et de leurs habitants, mais plutôt au terme de longs marchandages et manœuvres qui se sont déroulés entre les États impérialistes, voulant garantir leurs propres intérêts²⁰⁶.

Ainsi, du cadre théorique de la solidarité arabe découle le projet politique panarabe qui a grandement chamboulé le paysage politique du monde arabe à partir de la deuxième moitié du XXe siècle. Dans l'après-Deuxième Guerre mondiale, la rhétorique du panarabisme recherche l'indépendance politique notamment par la suppression des conditions menant à la domination d'une élite coloniale sur le peuple. L'idéologie promulguée par le Parti Baath d'Aflak et al-Bitar ou par le Nassérisme fait preuve d'une volonté d'émancipation politique, mais aussi d'une émancipation économique par une transition vers un socialisme arabe. Ils

²⁰⁴ HOURANI, Albert, *The Arabic Thought in the Liberal Age : 1798-1939*, p.260

²⁰⁵ ABUHAMDI, Zakaria, « Speech Diversity and Language Unity : Arabic as in Integrating Factor », p.51

²⁰⁶ AL-HOUSRI, Sati, *Al-'Ouroûbah awwalan!*, Beyrouth, 1961, p.11-13 dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, p.202

ont réussi à détruire la base économique de l'aristocratie terrienne et des grands industriels, à nationaliser les entreprises étrangères et à achever le processus d'indépendance politique²⁰⁷.

En réfléchissant à la trajectoire des idéaux et des objectifs du mouvement politique et économique soutenu par l'idée de la solidarité arabe, on observe le rôle d'un large éventail de forces qui ont influencé cette évolution. Par contre, la présence historique de puissances étrangères sur le territoire ainsi que l'insertion du monde arabe dans le système capitaliste mondiale semblent avoir exercé l'influence la plus profonde sur la notion d'unité de la nation arabe et donc sur l'idée de solidarité arabe²⁰⁸. Bref, peut-on dire que la solidarité arabe se construit ou s'impose dans un contexte où les populations de l'espace arabo-musulman sont sérieusement prises par leur combat contre le colonialisme européen, à travers un « *Nation building* » prônant la mise en place de l'utopie de l'unité arabe²⁰⁹. Ce contexte historique est fondamental à la compréhension de son influence sur l'espace arabo-musulman, car il a déterminé l'esprit et la trajectoire du mouvement d'intégration économique panarabe²¹⁰.

2.2 LA PENSÉE ÉCONOMIQUE ET LA SOLIDARITÉ ARABE

Après avoir dressé un portrait rapide de l'émergence de l'identité arabe ainsi que de l'idée de solidarité arabe, il est intéressant d'analyser la pénétration de cette idée d'une plus grande solidarité arabe dans le cadre analytique produit par les économistes arabes au XXe siècle.

2.2.1 La pensée économique arabe au début du XXe siècle

La pensée économique au Moyen-Orient est souvent sous-évaluée. Pourtant, des penseurs comme Ibn Khaldoun (1332-1406) occupe une place importante dans l'histoire de la pensée économique. Dans son œuvre centrale, la *Muqaddimah*, Ibn Khaldoun développe une analyse économique complexe qui propose des développements théoriques sur plusieurs

²⁰⁷ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.37

²⁰⁸ ALNASAWI, Abbas, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », p. 288

²⁰⁹ AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, p.117

²¹⁰ HOURANI, Albert, *The Arabic Thought in the Liberal Age :1798-1939*, Oxford University Press, 1970, p.291

niveaux (théorie de la valeur, théorie de la consommation, de la demande et de l'utilité) qui seront retouché plus tard par des penseurs classiques tels qu'Adam Smith, David Ricardo, Thomas Malthus, Karl Marx etc²¹¹.

Par contre, la majorité de la littérature sur la pensée économique au Moyen-Orient s'intéresse plutôt sur le rôle de l'islam dans l'élaboration d'un cadre théorique économique²¹². On peut voir émerger l'idée d'un *homo islamicus* qui s'oppose à l'*homo economicus* développé à partir du cadre théorique néoclassique. L'*homo islamicus* renonce volontairement aux tentations de gains immédiats parce que, ce faisant, il peut protéger et promouvoir les intérêts de ses semblables contrairement à l'*homo economicus* néoclassique qui est par définition égocentrique et avide. En termes de normes de production, l'*homo islamicus* est libre de produire et de commercer pour son profit personnel mais en exerçant cette liberté, les individus ne doivent pas nuire aux autres. Il doit aussi s'abstenir de gagner plus que ses efforts justifient, ainsi il doit payer des salaires équitables, facturer des prix raisonnables et se contenter de profits normaux. Il ne doit pas s'engager dans la spéculation, la monopolisation ou la conclusion de contrats d'assurance susceptibles d'engendrer de l'incertitude et de l'exploitation. Au cœur de cette idée d'*homo islamicus* se trouve le zakât. L'un des cinq piliers de l'islam, le zakât est une forme d'impôt²¹³ perçu par l'État qui

²¹¹ SPENGLER, Joseph J., « Economic Thought in Islam : Ibn Khaldoun », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 6, n°3, 1964

²¹² Plusieurs textes sont particulièrement intéressants sur ce sujet : GHAZANFAR, S. et ISLAHI A., « Economic Thought of Arabic Scholastic; Abu Hamid al- Ghazali », *History of Political Economy*, vol.22, n°2, 1990, KURAN, T., « The Economic System in Contemporary Islamic Thought: Interpretation and Assessment », *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 18, No. 2, 1986, p. 135-164, KURAN, T., « Islamic Economics and the Islamic sub-economy », *The Journal of Economic Perspectives*, Vol.9, No.4, 1995, p 155-173, KURAN, T., « The Genesis of Islamic Economics: A Chapter in the Politics of Muslim Identity », *Social research*, Vol. 64, No. 2, 1997, p.301-338, ROSSER, J., « Belief: Its Role in Economic Thought and Action », *The American Journal of Economics and Sociology*, Vol.52, No.3, 1993, p.355-368, WEISS, D., « Ibn Khaldun on Economic Transformation », *International Journal of Middle East Studies*, Vol.27, No.1, 1995, p.29-37

²¹³ Traditionnellement, on peut distinguer deux catégories principales d'exploitation qui seraient soumises au zakat : les métaux précieux et un cheptel. Par contre, à partir de 1990, on soumet au zakat certains types de bénéfices, de revenus de dividendes et d'actifs tels que de la machinerie, des maisons et des hôtels selon certaines conditions.

assure une redistribution de la richesse avec objectifs de réduire les inégalités et de servir de régime d'assurance sociale légitime afin d'atténuer les fluctuations des revenus²¹⁴.

Cependant, dans le cadre de ce mémoire, l'analyse cherche plutôt à établir les bases d'un cadre théorique économique arabe, qui se définit par son caractère irrégulier. C'est-à-dire que ce chapitre cherche à établir l'ascendance des concepts centraux à la solidarité arabe sur l'évolution de la pensée économique arabe à partir du XXe siècle. En effet, l'émancipation économique est un aspect fondamental de la solidarité arabe. Cette émancipation économique se construit comme un élément essentiel de l'indépendance de la nation arabe face à la domination des puissances impériales. Par contre, mis à part le désir d'émancipation politique des puissances impérialistes, les nationalistes arabes du début du XXe siècle ont eu tendance à ignorer la dimension économique dans leur mouvement²¹⁵. Cette situation s'explique par certaines dynamiques.

Premièrement, comme mentionnée précédemment, l'idée d'une plus grande solidarité arabe émerge face à la domination ottomane puis européenne de l'espace arabo-musulman. Dans leur volonté d'indépendance face à l'Empire ottoman, la première génération de nationalistes arabes fut grandement influencée par les idées européennes. En ce sens, Hourani affirme que les idées politiques ainsi que les institutions de l'Europe de l'Ouest semblaient être non seulement la base de la puissance d'un État, mais aussi les meilleures en elle-même²¹⁶. De ce fait, en général, il a été tenu pour acquis que l'idéal de la société libérale européenne et de ses institutions (économie de marché, propriété privée, etc.) devrait être compris dans la construction d'un État-nation arabe. Ainsi, il existait un croisement des intérêts entre certains nationalistes arabes et les puissances européennes²¹⁷.

Deuxièmement, paradoxalement au premier point soulevé, plusieurs grands théoriciens du nationalisme arabe semblent ignorer la dimension économique. En ce sens, Sati al-Housri

²¹⁴ KURAN, T., « The Economic System in Contemporary Islamic Thought : Interpretation and Assessment », *International Journal of Middle East Studies*, vol.18, n°2, 1986, p.135-164

²¹⁵ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.41

²¹⁶ HOURANI, Albert, *The Arabic Thought in the Liberal Age : 1798-1939*, p.298

²¹⁷ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.42

va jusqu'à renier l'importance de l'aspect économique dans l'évolution du nationalisme arabe. En fait, il soutient que de considérer les intérêts économiques comme base du nationalisme arabe est contraire à toute forme d'intelligence et de logique²¹⁸. Dans le même ordre d'idée, Abdel Rahman al-Bazzaz, qui fut secrétaire général de l'OPEP, affirme qu'il est possible pour un nationalisme de germer chez un peuple conscient de l'existence nationale, de leur langue nationale ainsi que de valeurs spirituelles qui leur sont transmises par une histoire commune, et ce, sans une unité économique matérialiste pour souder le groupe²¹⁹.

Bref, après une analyse exhaustive de la pensée économique arabe moderne, Mahmoud Abdel-Fadil affirme que les économistes arabes ont échoué dans la production contribuant à l'analyse théorique²²⁰. Ce manque de littérature peut être lié au fait qu'avant la période de décolonisation suivant la Deuxième Guerre mondiale, les États arabes n'étaient pas en mesure de mettre de l'avant une politique économique indépendante, car les différentes politiques, économique entre autres, étaient directement déterminées par la puissance coloniale ou bien par le régime mis en place par ladite métropole²²¹. De plus, la bourgeoisie nationale au pouvoir voit une certaine affinité avec les intérêts des puissances coloniales, donc l'insertion dans un système à saveur mercantile, de façon à amalgamer leurs intérêts économiques et commerciaux avec les dynamiques du capitalisme international²²². Bref, le mouvement panarabe du début du XXe siècle est marqué par la faiblesse de son apport à la pensée économique arabe contemporaine.

2.2.2 La pensée économique arabe à partir de 1939

À partir de la guerre de 1939-1945, les mouvements nationalistes et indépendantistes gagnent en dynamisme, que ce soit dans l'espace arabo-musulman ou ailleurs dans le Tiers-Monde colonisé. Ce dynamisme encourage les économistes arabes à produire un cadre

²¹⁸ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.42

²¹⁹ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.42

²²⁰ ABDEL-FADIL, Mahmoud, *Arab Economic Thought and Issues of Liberation, Development and Unity*, Beirut Centre for Arab Unity Studies, 1987, p.87 dans Abbas Alnasrawi, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency* p.43

²²¹ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.44

²²² ALNASRAWI, Abbas, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », p. 289

analytique permettant l'émergence d'une nation arabe unifiée, notamment sous l'influence des progrès de la pensée socialiste. Par conséquent, ce cadre analytique sera grandement influencé par un concept comme le Nouvel ordre économique international (NOEI) ainsi que l'idée d'une intégration économique dans l'espace arabo-musulman.

2.2.3 Nouvel ordre économique international (NOEI) et les nationalisations

Le Nouvel ordre économique international s'enracine dans la volonté des pays en développement de remédier aux tendances engendrées par les relations commerciales entre les pays développés et les pays en développement. En fait, le NOEI est une notion dérivée de la théorie de la dépendance développée par des économistes de l'Amérique latine. La théorie de la dépendance soutient que durant la période suivant la Seconde Guerre mondiale, la croissance économique soutenue aurait exacerbé les asymétries caractérisant les relations Centre-Périphérie au sein du système capitaliste international :

En raison des asymétries qui caractérisent les relations Centre- Périphérie — certaines économies contrôlent la technologie d'avant-garde et ont l'initiative de l'introduction de produits nouveaux tandis que les autres imitent les courants de progrès — les modes de vie et les valeurs qui dominent dans les pays périphériques sont plus ou moins sous le contrôle des entreprises du Centre qui opèrent transnationalement. Le style de développement imposé aux populations périphériques, basé comme il l'est sur un panier de biens toujours plus diversifiés et sophistiqués, provoque la concentration du revenu et est à l'origine de toute une panoplie de problèmes sociaux²²³.

En d'autres termes, le NOEI cherche à réduire les inégalités, ou les asymétries créent par les relations économiques entre pays développés et pays en développement. Le débat entourant le Nouvel ordre économique international touche particulièrement l'espace arabo-musulman par la montée en importance des ressources financières émanant de la production d'hydrocarbure, et ce, sous le contrôle de compagnies étrangères. En fait, étant donné le rôle dominant des compagnies pétrolières étrangères, il est naturel que les économistes arabes se trouvent à accorder une attention particulière aux dommages que les activités des

²²³ FURTADO, Celso, « Le nouvel ordre économique mondial : un point de vue du Tiers-Monde, *Tiers-Monde*, tome 17, n°67, 1976, p.572

sociétés multinationales pourraient infliger à la perspective du développement économique arabe²²⁴.

Dans les années 1970, une convergence de facteur va faire du pétrole une source majeure de puissance pour le monde arabe. En effet, l'augmentation de la dépendance mondiale aux hydrocarbures dans le contexte d'un déclin de la production américaine, de crises politiques qui mettent en danger l'exportation du pétrole arabe vers les pays industrialisés génère une hausse fulgurante des prix du baril du pétrole et la création d'États rentiers²²⁵. Par le fait même, ce mouvement, que l'on peut qualifier de nationalisme des ressources, devient une des clés de voûte de la solidarité arabe. Ensuite, un second aspect essentiel de la pensée économique arabe dans la deuxième moitié du XXe siècle sera évidemment les expériences d'intégration économiques régionales.

2.2.4 Intégration économique et unité arabe

Sans oublier le NOEI, la pensée économique développementale influence la pensée économique dans l'espace arabo-musulman, notamment par l'idée que pour provoquer un développement soutenable, il est impératif que les économies du monde arabe puissent compter sur un marché panarabe plutôt que sur la demande mondiale, imprédictible et structurellement désavantageuse. Le développement économique du Moyen-Orient devient donc indivisible de l'idée de solidarité arabe.

Comme mentionné précédemment, les économistes de l'espace arabo-musulman furent sensibles aux développements de l'économie du développement notamment à l'École développementale²²⁶. Florissante à partir de la fin des années 1940, l'École développementale tente de faire face aux problèmes des nations sous-développées. À travers des théories, comme celle de la détérioration des termes de l'échange soulignée par l'hypothèse Prebisch-Singer, ces économistes soutiennent que les pays en voie de développement sont principalement des pays exportateurs de matières premières, souffrant,

²²⁴ ABDEL-FADIL, Mahmoud, *Arab Economic Thought and Issues of Liberation, Development and Unity*, Beirut Centre for Arab Unity Studies, p.45

²²⁵ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.355

²²⁶ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.47

par le fait même, de conditions commerciales défavorables²²⁷. Ensuite, les travaux de Myrdal, Rosenstein-Rodan et de Rostow, entre autres, ont teinté la pensée économique arabe de la deuxième moitié du XXe siècle.

En ce sens, Gunnar Myrdal affirme que les économies des pays en voie de développement se retrouvent coincées dans ce qu'il nomme le cercle vicieux de la pauvreté. L'argument de Myrdal est que les pays en voie de développement se retrouvent appauvris, entraînant donc un faible taux d'épargne nationale. Le faible taux d'épargne nationale provoque un faible taux d'investissements. Dû au manque d'investissements, l'économie se retrouve inefficace et non compétitive dans un contexte de marché mondialisé, et ainsi de suite²²⁸. On soutient que l'absence de développement n'est pas le résultat de la pauvreté, mais bien une conséquence de l'exploitation économique. En d'autres termes, le sous-développement de certains pays est une condition historiquement engendrée par le développement d'autres nations²²⁹. D'après Paul Rosenstein-Rodan, pour pallier au manque d'investissement et une faible industrialisation, l'État se doit de jouer un rôle beaucoup plus actif dans l'économie. Cette théorie du « Big Push » fut fondamentale pour l'économie du développement²³⁰. L'influence de cette pensée sur les économistes arabes s'observe dans les mesures mises en place par les gouvernements de l'Égypte, de l'Irak, de la Syrie ainsi que de l'Algérie. En effet, ces pays furent marqués par une augmentation de la taille et de l'importance du secteur public dans l'économie, donc d'une diminution du secteur privé notamment due aux nationalisations. Dans les années 1960, afin d'assurer la modernisation et l'industrialisation de l'Orient arabe, on recourt à des plans de développement grandement inspiré de la théorie de la modernisation que propose W.W. Rostow, qui suggère une perspective libérale

²²⁷ GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.308

²²⁸ MYRDAL, Gunnar, *Economic Theory and Underdeveloped Regions*, Harper Torchbooks, 1957 dans Robert Gilpin, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.308

²²⁹ O'BRIEN, Robert et Marc Williams, *Global Political Economy*, p.261

²³⁰ GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.309

évolutive sur les changements sociaux par l'adoption d'attitudes et de structures sociales calquées sur le monde industrialisé²³¹.

Bref, malgré les différences entre les approches théoriques du développement, elles restent assez similaires sur le plan normatif. En effet, elles ne renient pas l'importance du libre-échange, mais souligne l'importance pour les pays en développement d'échanger avec des pays similaires économiquement. De plus, à travers ces approches théoriques, le rôle de l'État est important dans le développement des capacités et dans l'atteinte de l'autonomie économique. Ces grandes idées viendront influencer le processus d'intégration régionale basé sur l'idée de solidarité arabe.

L'influence de la pensée économique développementale sur les processus d'intégration s'articule autour de l'idée que pour provoquer un développement soutenable, il est impératif que les économies du monde arabe puissent compter sur un marché panarabe plutôt que sur le système capitaliste international. L'intégration économique du monde arabe devient donc un impératif du mouvement panarabe. En conséquence, à partir des années 1950, la question de l'unité économique fut sérieusement discutée par les économistes arabes. Conséquemment, à cette période, des modèles de substitution aux importations par hauts tarifs et forte intervention étatique furent introduits dans la majorité des économies arabes²³². Du côté de l'intégration, puisque la fragmentation et la division politique ont été imposées par les puissances étrangères à travers le joug colonial, il est important que ces barrières artificielles soient supprimées afin de réaliser l'unité politique arabe. L'unité est atteignable avec une planification à long terme, par un passage à travers différentes étapes, qui prendront des formes hétérogènes en fonction des pays participants. L'unité politique devient donc intrinsèquement liée à l'unité économique. En ce sens, Kubba distingue trois approches dans l'atteinte de l'unité économique²³³.

²³¹ O'BRIEN, Robert et Marc Williams, *Global Political Economy*, Palgrave Macmillan, 2013, p.260

²³² HERTOOG, Steffen, « The GCC and Arab Economic Integration : A New Paradigm », *Middle East Policy*, vol.14, n°1, 2007, p.52-68

²³³ KUBBA, Ibrahim, « This Is the Path of July 14: Ibrahim Kubba's Defense before the Revolution's Court », 1969 dans Abbas Alnasrawi, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », p.290

La première approche, l'approche formelle ou légale, suggère que l'unité économique peut être atteinte par la signature d'une législation ou d'un traité. Une telle approche ignore le fait que l'unité signifie l'unification de plusieurs économies chacune avec sa dotation en ressources, unités de production et ses propres relations sociales. Cette approche s'observe à travers le cadre fourni par la Ligue des États arabes (LÉA). Dans ce contexte, la création de la LéA en 1945 vient directement donner une impulsion à l'idée de l'unité économique à travers une intégration des pays arabes. C'est-à-dire d'une institutionnalisation de la solidarité arabe. La deuxième approche est la plus complète et complexe. Cette approche, dite scientifique, s'articule autour de deux grands principes. Tout d'abord, l'unité économique doit se construire entre des États partageant une orientation politique commune. Ensuite, il est primordial d'élaborer une planification à long terme en prenant en considération la coordination des efforts afin d'éviter une duplication, donc une perte des efforts et une possible fragmentation. De plus, cette approche affirme l'égalité entre les États de façon à éviter l'exploitation. Ainsi, il est nécessaire pour chaque pays de posséder un minimum d'autosuffisance afin d'échapper à la dépendance et d'éviter la création de monopoles ou la création de compétition et de conflits néfastes à l'intégration des économies arabes. La troisième approche soutient que chaque État devrait se concentrer d'abord sur le développement de sa propre base économique pour délaisser la réalisation de l'unité. Comme le propose la théorie de l'État rentier, cette approche semble avoir été préférée par les États d'allocation depuis l'ère de l'abondance rentières et des surplus pétroliers²³⁴. Bref, après avoir établi le contexte d'émergence de la solidarité arabe et de son ascendance sur la pensée économique arabe, il devient intéressant d'aborder l'institutionnalisation de la solidarité arabe sous la Ligue des États arabes afin de décortiquer le processus d'intégration au Moyen-Orient.

²³⁴ KUBBA, Ibrahim, « This Is the Path of July 14: Ibrahim Kubba's Defense before the Revolution's Court », 1969 dans Abbas Alnasrawi, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », p.290

2.3 LA SOLIDARITÉ ARABE SOUS LA LIGUE DES ÉTATS ARABES

À l'époque, l'unité arabe a besoin d'organisation, face à l'objectif de constituer un front opposé à l'impérialisme, mais aussi d'assurer la prospérité et de développer les ressources économiques des États du monde arabe en coordonnant les échanges et les relations : « Notre destin aboutira à nous rallier autour d'un idéal commun qui nous mette en accord et nous unisse les uns aux autres, faisant de nous un seul bloc, et de nos pays une seule ligue nationale, ou une grande patrie qui se diversifie en plusieurs autres [...] »²³⁵. Ainsi, la LÉA est créée selon l'affirmation de l'unité de la nation arabe et du développement économique ainsi que de l'approfondissement de l'intégration économique régionale. En ce sens, Abdul Rahman Hassan Azzam, premier Secrétaire général de la LÉA affirme que « Nous autres, Arabes, ne désirons ni lutte ni haine entre les races, sectes et classes, quiconque a habité nos pays, a grandi dans le cadre de notre culture et tire fierté de notre honneur, est nôtre »²³⁶. La LÉA est donc une expression de la volonté de solidarité à travers une structure politique superétatique²³⁷.

Ainsi, la Ligue des États arabes est créée en 1945, sous l'impulsion de l'Arabie Saoudite, l'Égypte, la Syrie, le Yémen et la Transjordanie (l'actuelle Jordanie). Depuis 1993, la LÉA regroupe 22 États, dont les sept membres fondateurs ainsi que l'Algérie, l'Autorité palestinienne, Bahreïn, les Comores, le Djibouti, les Émirats arabes unis, l'Irak, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, Oman, le Qatar, la Somalie, le Soudan et la Tunisie²³⁸. La Ligue a comme principal objectif de solidifier les liens entre ses membres, en développant la coopération politique et économique des États arabes. Dans un discours prononcé à l'Université américaine du Caire en 1946, un an après la création de la Ligue, Abdul Rahman Hassan Azzam proclame qu'avec la LÉA « nous coopérons pour maintenir la paix entre nous et pour notre commun bonheur; oui, en vérité, nous coopérons afin d'améliorer nos économies, nos conditions culturelles et sociales, afin d'édifier aussi, avec

²³⁵ EBEID, Makram, *Les Égyptiens sont des Arabes*, dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, p.206

²³⁶ HASSAN AZZAM, Abdul Rahman, *La ligue arabe et l'unité mondiale*, Discours prononcé le 4 janvier 1946, dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, p.211

²³⁷ RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, p.100

²³⁸ UNIVERSALIS, « Ligue arabe ou Ligue des États arabes (L.E.A) », [en ligne], *Encyclopaedia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/ligue-arabe-ligue-des-etats-arabes/>

le temps, notre entité sociale unifiée »²³⁹. Ainsi, à la lumière de ce qui précède, la LÉA se présente comme un cadre institutionnel politique et économique favorisant la solidarité économique des États du monde arabe.

2.3.1 L'institutionnalisation économique de la solidarité arabe

Les travaux de la Ligue sont marqués par une multitude de projets d'intégration économique. À l'instar de l'Amérique latine, de l'Europe et même avant l'Asie, le monde arabe peut être considéré comme une région pionnière en terme de processus d'intégration économique²⁴⁰. Malgré tout, un phénomène notable du monde arabe contemporain est l'absence d'intégration économique sérieuse au niveau panarabe. Une telle situation semble déroutante à la lumière de la rhétorique des dirigeants nationalistes arabes, sans oublier les énormes revenus tirés de la rente pétrolière²⁴¹. Il devient donc intéressant d'aborder les différents projets d'intégration économique dans le monde arabe qui débutèrent dès les années 1950.

2.3.1.1 Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes

Le 30 avril 1950, suite à la défaite arabe par le nouvel État hébreu en 1948, les membres de la plus haute instance de la L.É.A, le Conseil de la Ligue arabe, se rencontrent et adoptent le *Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes*²⁴². D'ailleurs, l'Article 7 du pacte stipule que les États signataires doivent s'engager à coopérer pour stimuler le développement de leurs économies et l'exploitation de leurs ressources naturelles, en favorisant l'échange de produits agricoles et industriels, et ce, par la mise en place d'accords interarabes²⁴³. Afin de superviser la coopération arabe, le pacte prévoit aussi la création d'un conseil économique qui deviendra le *Conseil économique et social de*

²³⁹ HASSAN AZZAM, Abdul Rahman, *La ligue arabe et l'unité mondiale*, Discours prononcé le 4 janvier 1946, dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, p.210

²⁴⁰ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », *Femise Research Program*, juillet 2001, Tunisie, p.7

²⁴¹ ALNASAWI, Abbas, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », p. 288

²⁴² SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.261

²⁴³ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes*, Secrétariat général, 1950

la *Ligue des États arabes*²⁴⁴. Ainsi, l'Article 8 affirme qu'un conseil économique, composé des ministres en charge des affaires économiques ou leurs représentants, doit être formé par les États signataires. Ce conseil sera chargé de veiller à l'intégration des États arabes signataires²⁴⁵. Durant les années 1950, le 7 septembre 1953 plus précisément, l'Accord interarabe sur le commerce et le transit marque aussi l'une des premières expériences d'intégration économique dans l'espace moyen-oriental²⁴⁶.

2.3.1.2 L'Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe

L'Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe, adopté en 1957 pose les bases d'un projet ambitieux d'intégration intégrale entre les différents pays arabes. Cet accord porte le projet d'une union économique arabe intégrale, et ce, par une démarche bien précise. Ainsi, seulement trois mois après la signature du Traité de Rome, qui signe l'acte de naissance symbolique de l'Union européenne, un projet d'union économique arabe est échafaudé au sein de la LÉA.

Cet accord, dès l'Article 1, établit une libre circulation des marchandises, de la main d'œuvre ainsi que du capital. Dès le préambule de l'accord, les parties soulignent l'importance de l'unité économique du monde arabe conséquemment aux liens historiques qui les unissent. D'ailleurs, l'Article 2 stipule que les parties contractantes doivent s'efforcer d'unifier dans une union douanière dotée d'une harmonisation des tarifs et législation entourant le commerce interarabe²⁴⁷. Afin de superviser l'atteinte de l'unité économique arabe, l'Accord prévoit la création du *Conseil de l'Unité Économique Arabe*. Comme le stipule l'Article 9, cette institution aura comme mandat de superviser l'application des termes de l'Accord d'Unité Économique entre les États Arabes à travers la création de comités chargés d'étudier les différentes modalités de l'intégration douanière,

²⁴⁴ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

²⁴⁵ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes*, Secrétariat général, 1950

²⁴⁶ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.7

²⁴⁷ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe*, Secrétariat général, 1957, p.5

monétaire, fiscale et commerciale²⁴⁸. De ce fait, il aura aussi comme tâche de veiller à l'élaboration de régulations permettant la mise en place une union douanière arabe en coordonnant les différentes politiques commerciales du monde arabe de façon à atteindre l'objectif d'unité économique. De plus, il devra superviser la coordination des politiques monétaire et fiscale des États de la région dans l'intention d'atteindre l'union économique et monétaire souhaitée. Par ailleurs, l'Article 15 souligne qu'il est possible pour les parties contractantes de conclure des accords permettant l'accélération ou même étendre l'unité économique que propose l'accord.

Par contre, le projet rencontre rapidement une multitude de problèmes, notamment face à la grande disparité politique, démographique et économique des pays y prenant part. le projet d'intégration intégrale s'est vite transformé en union douanière, pour ensuite prendre la forme d'un marché commun en (Marché commun arabe en 1964) et finalement cibler la mise en place d'une zone en libre-échange en 1981 (Accord de Facilitation du Développement des Échanges commerciaux entre les États Arabes qui prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange)²⁴⁹.

2.3.1.3 Le Marché Commun Arabe

Le 13 août 1964, sous l'auspice de la LÉA, le Marché Commun Arabe voit le jour. Cette décision est en fait une alternative à l'intégration intégrale entre les pays membres proposés par *l'Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe* en 1957. En fait, « l'institution du marché commun arabe (MCA) constitue un pas en arrière par rapport à l'ambitieux projet d'union économique, puisqu'il se limite à créer une zone de libre-échange et à tenter de créer une union douanière »²⁵⁰.

La création de la zone de libre-échange repose sur la décision 17/D2/C6, datant de 1964, qui propose un programme de libéralisation des échanges entre les pays membres par une réduction annuelle des barrières tarifaires et par l'abolition des restrictions quantitatives. De

²⁴⁸ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe*, Secrétariat général, 1957, p.7

²⁴⁹ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.7

²⁵⁰ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.9

plus, l'article 3 souligne l'interdiction d'instaurer de nouvelles mesures en ce qui à trait aux droits de douane, de contingentements ainsi que taxes diverses. L'article 7, lui, établit un contrôle rigoureux des activités de réexportations. Il est important de noter que ce programme de libéralisation des échanges ne fut appliqué que par l'Égypte, l'Irak, la Jordanie et la Syrie. Ainsi, le Marché Commun Arabe n'a eu qu'un faible impact sur les échanges économiques interarabes²⁵¹.

Une fois la zone de libre-échange achevée, le Conseil de l'unité économique arabe, créé par *L'Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe*, prévoyait l'établissement d'une union douanière par la mise en place de diverses structures :

Le Conseil s'y est préparé en adoptant une nomenclature douanière commune, en mettant au point une administration douanière unifiée et en recherchant une formule d'élaboration d'un tarif extérieur commun. Mais peu de progrès ont été réalisés dans la recherche d'une fusion des tarifs douaniers des pays arabes vis-à-vis des tiers²⁵².

Tout compte fait, le Marché Commun Arabe fut un échec. Pour des raisons d'ordre politiques et économiques, les structures d'intégrations interarabes élaborées dans le cadre de l'accord n'ont eu qu'une faible incidence sur le volume du commerce intrarégional²⁵³. Cette période coïncide avec la montée en puissance des pétromonarchies du Golfe, qui ont beaucoup à gagner par une plus grande insertion aux grandes dynamiques libérales de la mondialisation et donc de délaissier les projets d'intégration économique dans la région²⁵⁴.

D'ailleurs, vers la fin des années 1960, l'Organisation Arabe du Travail propose un traité pour la migration de main-d'œuvre interarabe. Ce traité donne aux travailleurs arabes le droit de se déplacer librement vers le pays d'accueil et lui assure les mêmes droits que ce pays donne à sa propre main-d'œuvre. Seulement six pays arabes ont ratifié ce traité et, évidemment, aucun pays du Golfe ne s'est montré intéressé par ce traité. Le traité vient

²⁵¹ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.9

²⁵² HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.9

²⁵³ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.9

²⁵⁴ AL-YOUSIF, Yousif Khalifa, « Oil Economies and globalization : The Case of the GCC Countries », *Middle Eastern and North African Economies*, Volume 6, Middle East Economic Association and Loyola University Chicago, September, 2004.

remettre en question les structures macroéconomiques de l'État rentier en accord aux travailleurs migrants les mêmes avantages rentiers réservés aux nationaux. Cet exemple illustre bien le paradoxe du marché du travail des États rentier. Bref, la montée en puissance des pays du CCG leur permettra d'influencer l'agenda de l'intégration arabe.

2.3.1.4 L'Accord établissant le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social

Vers la fin des années 1960, avec une augmentation constante des revenus pétroliers s'installe l'idée de l'utilisation de la rente pétrolière dans la création de fonds visant un transfert d'aide des pays riches (producteurs de pétrole) vers les pays plus pauvres de la région²⁵⁵. Le premier fond de ce type fut le *Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social* échaufaudé par l'*Accord établissant le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social*, signé en 1968²⁵⁶. D'après le préambule de l'accord, les signataires s'affirment désireux de construire l'économie arabe sur de solides bases afin d'atteindre les objectifs d'unité. L'Article 2 stipule que le fonds, dont les bureaux principaux sont situés à Koweït (ville), a pour objectif le financement des projets de développement économique et social des États arabes. Ce financement se fait principalement à travers des prêts à conditions favorables aux institutions publiques et gouvernements de l'espace arabo-musulman. De plus, l'article 2.3 souligne que le fonds peut prendre part au capital de sociétés à travers le capital-investissement. L'article 2.5 souligne que ces investissements se feront de façon à encourager l'investissement directement, ou indirectement, des capitaux d'une manière propice au développement et à la croissance de l'économie arabe²⁵⁷. Le capital du fonds est constitué de 200 001 parts d'une valeur individuelle de 10 000 Dinars koweïtiens. Lorsque l'on observe la participation au capital du fonds, on constate que les États rentiers de la péninsule arabique sont les principaux pourvoyeurs de capitaux. En effet, 49,6 % des capitaux proviennent de l'Arabie Saoudite et du Koweït et lorsque l'on regroupe les parts des six membres du Conseil de Coopération du Golfe (l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, les Émirats Arabes Unis,

²⁵⁵ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.263

²⁵⁶ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Arabe pour le Développement Économique et Social*, Secrétariat général, 1968, p.1

²⁵⁷ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Arabe pour le Développement Économique et Social*, Secrétariat général, 1968, p.4

Bahreïn et Oman) on observe que ces pétromonarchies sont la source de 57,8 % des capitaux du *Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social*²⁵⁸. Dans la foulée du choc pétrolier de 1973, on voit émerger l'idée d'un transfert de capitaux arabes provenant des États rentiers riches vers les États pauvres de la région. En d'autres termes, dans leur participation au fonds les membres du CCG s'engagent dans l'utilisation de la rente pétrolière, et ce, afin d'atteindre l'intégration et le développement économique arabe.

2.3.1.5 L'Accord sur le Fonds Monétaire Arabe

Dans cet esprit, le *Fonds Monétaire Arabe* (FMA) est créé en 1976. Par la création de ce fonds, les 22 États signataires se montrent désireux de poser les bases monétaires de l'intégration économique arabe pour accélérer le processus de développement économique dans l'ensemble des pays arabes²⁵⁹. Les objectifs du FMA soulignent la volonté des États arabes de corriger les déficits de la balance des paiements de certains États, de stabiliser les taux de change, d'encourager la coopération monétaire entre les pays arabes et de permettre la création d'une monnaie commune arabe, le Dinar²⁶⁰. À cet égard, l'Article 6 de l'Accord sur le *Fonds Monétaire Arabe* demande la complète coopération des États membres dans la réduction des restrictions sur les paiements courants entre les États membres et les restrictions aux transferts de capitaux et au transfert de bénéfices en vue de l'élimination totale desdites restrictions. L'Article 6 demande aussi aux États membres de déployer tous les efforts nécessaires afin de parvenir au degré nécessaire de coordination entre les différentes politiques économiques arabes, notamment financières et monétaires, de manière à contribuer à l'intégration économique arabe et à contribuer à créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une monnaie arabe unifiée²⁶¹. Donc, le *Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social* ainsi que le *Fonds Monétaire Arabe* se présentent comme deux institutions créées de façon à permettre un transfert de la rente pétrolière des

²⁵⁸ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Arabe pour le Développement Économique et Social*, Secrétariat général, 1968, p.5

²⁵⁹ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Monétaire Arabe*, Secrétariat général, 1976, p.6

²⁶⁰ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.264

²⁶¹ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Monétaire Arabe*, Secrétariat général 1976, p.9

pays les plus riches vers les pays du monde arabe en difficulté, et ce, de façon à assurer la survie des structures macroéconomique de l'État rentier.

2.3.1.6 Charte pour l'Action Économique Arabe Commune

Cette idée d'un transfert de capitaux arabes sera consolidée par le 11^e sommet arabe de 1980 qui prit place à Amman, en Jordanie. Lors de ce sommet, une véritable tentative d'unité économique panarabe semble resurgir. D'ailleurs, l'importance de l'intégration économique pour le développement du monde arabe, notamment à travers l'utilisation de la richesse pétrolière, se retrouve au cœur de *l'Action Commune pour le Développement Économique*²⁶². Dans la foulée de la signature des accords de Camp David en 1978 ainsi que de la révolution khomeyniste de 1979, la charte est remarquable pour son vocabulaire militant panarabe²⁶³.

À travers la charte, on retrouve l'utilisation du terme *watan*, signifiant la patrie, pour décrire le monde arabe. De plus, le texte exprime explicitement l'existence d'une *Umma* ayant une destinée commune ainsi qu'une solidarité prédéterminée par les racines historiques et culturelles communes de la nation arabe²⁶⁴. De cette solidarité prédéterminée découle directement le devoir des États arabes de travailler de concert aux niveaux sécuritaire, mais aussi économique en fournissant les outils permettant de soutenir un développement équilibré. D'ailleurs, l'intégration économique y est présentée comme étant l'objectif central. À cet égard, l'article 1 de la *Charte pour l'Action Économique Arabe Commune* affirme le désir d'une neutralisation des relations économiques interarabes par l'idée utopique d'une indifférence ou une insouciance face aux rivalités et conflits politiques dans le monde arabe. De ce fait, des principes furent adoptés de façon à réduire l'écart entre les pays arabes, pour favoriser la planification économique au niveau panarabe, pour assurer l'intégration financière et des échanges commerciaux ainsi que la participation de la nation arabe à l'établissement du Nouvel ordre économique international. Ces principes se retrouvent dans les documents de base adoptés lors du Sommet d'Amman comme, la *Charte Arabe de l'Action Économique Arabe Commune* (AEAC), la stratégie

²⁶² SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

²⁶³ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

²⁶⁴ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

pour l'AEAC, la *Convention sur les Investissements dans les Pays Arabes*, facilitant les mouvements de capitaux par la création d'une région commune d'investissement²⁶⁵. Avec ces dispositions, la charte couvre les aspects politiques, économiques et commerciaux des relations interarabes ainsi que les relations arabes et internationales, en particulier la coopération avec les pays du tiers monde par son support au nouvel ordre économique internationale.

En bref, la *Charte Arabe de l'Action Économique Arabe Commune* propose trois points de départ pour l'action commune. Premièrement, l'action économique commune arabe devrait être considérée comme un prolongement de l'effort de développement de chaque pays individuellement et devrait donc être englobée dans le cadre des plans de développement. Deuxièmement, la rente pétrolière devrait jouer un rôle clé dans les projets de développement et la responsabilité des États rentiers ne devrait pas s'arrêter à fournir des fonds. Ils se doivent de créer un environnement qui assure des mouvements de capitaux dans les pays d'accueil. Troisièmement, l'incitation économique, c'est-à-dire la motivation du profit, devrait remplacer les facteurs politiques comme incitation aux mouvements de capitaux²⁶⁶. Le mythe national panarabe devient alors la couverture idéologique qui légitime un certain degré d'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays arabes en échange de prêts et de subventions. L'objectif final n'est pas l'atteinte d'une forme d'unité politique et économique interarabe, mais bien la survie de la structure de l'État rentier et d'un accès au marché des pays industrialisés par leur dépendance structurelle aux importations²⁶⁷. De ce fait, malgré l'image militante panarabe projetée, à partir du sommet d'Amman, l'action économique commune se retrouve axée sur le marché international et dominée par l'action du secteur privé. Bref, ces trois points de départ de la charte d'action commune cristallisent un modèle d'intégration régionale projeté par les États d'allocation.

²⁶⁵ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », p.262

²⁶⁶ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.63

²⁶⁷ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.82

2.3.1.7 L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes

Un résultat direct de la mise en place d'une action économique arabe commune lors du 11^e sommet arabe d'Amman fut la signature de *l'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes* en 1981. Dans le préambule de l'accord, à partir « de leur foi en l'unité de la Nation Arabe »²⁶⁸, les États signataires reconnaissent, « que le dynamisme de l'intégration économique Arabe représente le premier pas vers l'union économique Arabe, et l'outil indispensable au renforcement du développement global Arabe dans le cadre d'une économie Arabe libre et évoluée, unie et équilibrée »²⁶⁹.

Pour ce faire, l'Article 2 souligne que l'accord vise à libérer le commerce interarabe des différentes restrictions par une diminution progressive des taxes et tarifs, par l'établissement d'une réciprocité entre production et commerce des marchandises arabes, en facilitant le financement des échanges commerciaux entre les États arabes, et ce, en tenant compte du niveau différencié de développement des différents États arabes²⁷⁰. L'Article 3 reconnaît que les dispositions générales de l'accord sont considérées comme étant le minimum requis pour favoriser la coopération commerciale entre les États arabes. De ce fait, chaque pays signataire a le droit d'octroyer « davantage de faveurs et privilèges à n'importe quel autre ou autres États arabes, et ce à travers la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux »²⁷¹.

L'accord reprend donc les grands principes qui ont, en 1964, inspiré l'idée du Marché Commun Arabe. Néanmoins, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes* est marqué par sa faible performance, qui peut être associée à la création d'institutions alternatives comme le Conseil de Coopération du Golfe,

²⁶⁸ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États arabes*, Secrétariat général, 1981, p.3

²⁶⁹ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États arabes*, p.3

²⁷⁰ LIGUE DES ÉTATS ARABES, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États arabes*, p.7

²⁷¹ LIGUES DES ÉTATS ARABES, *Déclaration de l'Établissement de la Grande Zone Arabe de Libre-Échange*, Secrétariat général, 1997, p.7

le conflit entre l'Iran et l'Irak, sans oublier que l'Égypte fut ostracisée par son exclusion de la Ligue due à la signature des Accords de Camp David²⁷². Par contre, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes* servira de plate-forme pour relancer la libéralisation commerciale dans le monde arabe avec la Grande Zone Arabe de Libre-Échange.

2.3.1.8 Grande Zone Arabe de Libre-Échange (GZALE)

En 1997, conséquemment aux principes énoncés en 1981 dans *l'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes*, la 59^e séance du Conseil économique et social de la LÉA se conclut par la déclaration de l'établissement de la *Grande Zone Arabe de Libre-Échange* (GZALE). Ainsi, les États signataires affirment leur espoir que la zone arabe de libre-échange permettra de renforcer les gains économiques communs pour les États arabes et de tirer parti de l'évolution du commerce mondial par la création d'un bloc économique régional. Sous l'influence des dynamiques de la mondialisation commerciale et des grands principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pays arabes se sont montrés intéressés par les principes élaborés par la GZALE. En effet, elle compte 19 des 22 pays arabes membres de la LÉA. Seuls la Somalie, la Mauritanie et Djibouti n'ont pas adhéré au projet.

Le texte de l'accord stipule que les parties contractantes s'entendent pour l'établissement progressif de la GZALE par une réduction progressive et ultimement l'élimination des tarifs sur une durée déterminée de dix ans, et ce à partir du 1^{er} janvier 1998²⁷³. La GZALE se construit donc un comme un contrat multilatéral afin d'atteindre la libéralisation complète des échanges du monde arabe. Par contre, la GZALE diffère de ses prédécesseurs sur deux niveaux. D'abord, contrairement aux travaux antérieurs de la Ligue des États Arabes, les résolutions furent adoptées à la majorité et les décisions sont à caractère contraignant pour tous les États membres. Ensuite, les États les moins développés de la région se voient accorder un traitement particulier qui permet leur inclusion progressive aux termes de l'accord. Bref, la GZALE est une stratégie de libéralisation à long terme. Elle se

²⁷² FERABOLLI, Silvia, *Arab Regionalism : A Post-Structural Perspective*, Routledge, 2014, p.88

²⁷³ LIGUES DES ÉTATS ARABES, *Déclaration de l'Établissement de la Grande Zone Arabe de Libre-Échange*, Secrétariat général, 1997

présente, à sa signature, comme une tentative de changement dans l'approche de l'intégration arabe, avec le même objectif de création d'un marché régional intégré.

Malgré tout, la GZALE fait face, elle aussi, à de multiples entraves et blocages. Dans un premier temps, la paralysie de la LÉA durant les dernières décennies nuit énormément aux organes chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la libéralisation du commerce arabe. Cette paralysie souligne l'incapacité de la Ligue à solutionner les problèmes et conflits qui obscurcissent le paysage politique et économique régional du monde arabe. En fait, ce qui marque les travaux et les projets d'intégration dans leur ensemble est le fait que malgré l'héritage culturel commun des États membres, les pays du monde arabe sont profondément divisés, que ce soit au niveau économique et idéologique. En ce sens, Hadri souligne que « la complexité et la sur-détermination des facteurs politiques et idéologiques sont deux traits majeurs de l'évolution des rapports inter-étatiques contemporaines du Monde Arabe »²⁷⁴. Face à ces disparités, des organisations parallèles, voire rivales, à la LÉA ont vu le jour : principalement l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole et le Conseil de Coopération du Golfe et l'Organisation de la Coopération islamique. Ces organisations, sous l'influence des pays producteurs de pétrole, tentent de se présenter comme une alternative au moule idéologique et économique de la LÉA.

2.4 BILAN DES EXPÉRIENCES D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES ARABES

Après un bref survol de l'émergence du mouvement national arabe, il est possible de remarquer que les bases sociologiques du nationalisme arabe ont influencé la construction du projet économique stimulé par l'idée de la solidarité arabe, notamment par le désir des États membres de la LÉA de solidifier, voire d'affirmer leur indépendance politique ainsi qu'économique. C'est pendant l'âge d'or des États de production de la région, durant les années 1950 et 1960, dominées politiquement par l'Égypte et la Syrie, que le modèle d'intégration basé sur l'unité politique domine la pensée économique au Moyen-Orient. Ensuite, comme le démontre le tableau 1, l'espace arabo-musulman est doté d'une multitude d'institutions et de projets, que ce soit au niveau économique, politique ou social. Ces institutions furent créées dans l'idée de stimuler voire d'accroître la coopération politique et l'intégration économique interarabe. À travers les textes à la base de ces

²⁷⁴ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.63

institutions, on voit explicitement et systématiquement l'affirmation de la volonté des États signataires de travailler pour le renforcement de l'unité politique, sociale et économique des États du monde arabe. Par le fait même, la Ligue des États arabes se présente comme un cadre institutionnel à travers lequel un discours structuré par les concepts centraux de la solidarité arabe émerge. Les principales démonstrations de cette volonté d'intégration économique s'illustrent par différentes ententes et différents accords dans le cadre de la LÉA. Si l'on revient aux processus d'intégration proposés par Kubba, cette période s'insère dans l'approche formelle ou légale, qui suggère que l'unité économique peut être atteinte par la signature d'une législation ou d'un traité.

Par contre, à partir des années 1970, on peut percevoir que le processus d'intégration semble se transformer. On voit naître des projets qui mettent l'accent sur le développement de la base économique de chaque État pour en quelque sorte délaissier la réalisation de l'unité arabe. Il suffit de penser au Fond monétaire arabe établi à la fin des années 1970. Cette approche semble avoir été préférée par les États de Golfe depuis l'ère des surplus pétroliers. De plus, on peut observer (tableau en annexe 1) qu'une multitude de tentatives d'intégration économique ont été mises sur pieds : marché commun, union douanière et zone de libre-échange. Pourtant, aucun progrès substantiel dans cette direction n'a été réalisé, à l'exception des pays du Golfe (CCG). Ni un marché arabe unifié ni une coordination plus étroite des politiques économiques et financières arabes n'ont été atteints²⁷⁵.

Ce chapitre vient donc souligner la présence d'un discours officiel et de multiples projets qui mettent systématiquement de l'avant l'importance de la solidarité arabe dans l'émancipation politique et économique de la région. Il souligne aussi l'échec des expériences d'intégration économique arabes qui semble s'expliquer à travers l'instrumentalisation de la solidarité arabe par les États rentiers du CCG dans la construction de leurs politiques commerciales et donc de la redistribution de la rente pétrolière à l'échelle régionale et internationale. Un écart semble donc exister entre le discours officiel et la structure des politiques commerciales des membres du CCG. Pour une compréhension exhaustive de l'écart de discours au sujet de la solidarité arabe, il

²⁷⁵ MAKDISI, Samir, « Economic Interdependence and National Sovereignty », p.126

devient fondamental de juxtaposer deux grilles d'analyses. En effet, afin de dresser un portrait clair de la redistribution de la rente pétrolière à l'échelle tant régionale qu'internationale, il devient nécessaire de superposer l'analyse de l'économie politique de l'État rentier et celle de la diplomatie des pétromonarchies du CCG.

CHAPITRE III

LA GÉOPOLITIQUE DE L'INTÉGRATION ARABE : LES INSTITUTIONS ALTERNATIVES

La réussite économique des pays du Golfe n'est pas le reflet de la réalité économique du monde arabe. En fait, il existe une grande disparité qui semble étroitement liée à la structure économique des différents pays de la région, et la variable pétrole y est fondamentale. Par exemple, en 2014, « l'Arabie saoudite, avec un PIB de plus de 900 milliards \$ PPA (parité de pouvoir d'achat), représente à elle seule plus de 26 % de l'ensemble des 22 économies du monde arabe »²⁷⁶. Dans ce contexte, le CCG, dans lequel l'Arabie Saoudite occupe une position de force, fait la promotion de l'unité arabe et tente de se montrer comme un modèle d'organisation panarabe par l'entremise de sa puissance financière²⁷⁷.

Malgré l'affirmation du CCG de la volonté de travailler de concert au nom de leur foi pour l'unité de la nation arabe, simultanément, l'image souvent véhiculée du Moyen-Orient est celle d'États faibles qui dominent de façon précaire sur des sociétés, qui elles, sont fortement divisées sur des bases ethniques ou religieuses²⁷⁸. Paradoxalement, cette région est aussi un espace où le sentiment d'appartenance et d'identification transnationale occupe une place prépondérante. Ce sentiment d'appartenance à une nation, de partage des mêmes références culturelles, se comprend à travers la construction de la solidarité arabe. Le chapitre 2 démontre que la solidarité arabe a été un élément clé dans l'élaboration des projets d'intégration de la Ligue des États arabes. Par contre, comme le démontre le chapitre précédent, le bilan des expériences d'intégration arabes expose qu'aucun progrès considérable n'a été réalisé dans la direction de l'intégration interarabe. En ce sens, la coopération économique panarabe se manifeste essentiellement dans divers fonds régionaux et nationaux qui accordent des prêts aux pays arabes, ainsi que dans des projets conjoints d'investissement arabe impliquant des combinaisons de pays arabes. Cependant,

²⁷⁶ ADNANE, Khalid, « L'arbre qui cache la forêt », La Tribune, 11 octobre 2014

²⁷⁷ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », dans Giacomo Luciani et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm Ltd., 1988

²⁷⁸ LUCIANI, Giacomo et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*

ni un marché arabe unifié ni une réelle coordination politique ou économique n'a été atteinte²⁷⁹.

Certes, l'intégration est un processus multidimensionnel qui nécessite plus que l'existence de similarités ou d'interactions entre des acteurs. L'intégration est plus précisément le résultat d'un certain volontarisme que des simples facteurs géographiques et de la culture²⁸⁰. L'intégration, en plus d'être fondamentalement économique, est aussi par définition politique. L'échec des expériences d'intégration économique arabes semble s'expliquer par le manque de volontarisme des États rentiers, à travers l'instrumentalisation de la solidarité arabe par les États rentiers du CCG dans la construction de leurs politiques commerciales et donc de la redistribution de la rente pétrolière à l'échelle régionale et internationale. Ainsi, dans un esprit réaliste, les pays producteurs de pétrole membre du CCG dirigent leurs ressources non pas vers les institutions panarabes, mais, comme nous le verrons, plutôt vers l'élaboration d'une diplomatie et d'un cadre institutionnel alternatif qui serait plus en harmonie avec leurs intérêts nationaux. Cette situation souligne que la coopération interarabe et la LÉA se trouve paralysée par l'insatisfaction à l'égard de la Ligue ainsi que par les considérations politiques des pays producteurs de pétrole face au Nassérisme, avec ses tendances laïque, socialiste et antimonarchique, qui devient la force dominante de la LÉA. Par la suite, depuis la révolution khomeyniste de 1979, les États rentiers du Golfe cherchèrent surtout à contrer l'influence du chiisme sur l'islam politique afin de s'opposer à Téhéran comme puissance régionale par la création d'influence culturelle et politique.

En fait, les échanges interarabes semblent calquer le modèle de redistribution interne d'un État rentier. C'est-à-dire une redistribution de la rente pétrolière de façon à acheter une certaine fidélité, mais surtout afin d'éviter les différents conflits qui risquent de renverser l'ordre établi. De cette façon, les pétromonarchies du CCG, l'Arabie Saoudite en tête, se retrouvent au cœur d'un système d'influence, qu'Oliver Carré qualifie de « néoottomanisme ». C'est-à-dire que Ryiad intervient, supportée par sa puissance financière, avec l'objectif d'étouffer les crises qui menacent la cohésion arabe et ultimement

²⁷⁹ MAKDISI, Samir, « Economic Interdependence and National Sovereignty », p.126

²⁸⁰ LUCIANI, Giacomo et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, p.394

assurer la survie des structures rentières en place²⁸¹. Ce système est un amalgame combinant une forme de solidarité avec en son centre, un islamisme modéré. D'ailleurs, il est important de souligner le changement qualitatif de l'islamisme projeté à travers ce système d'influence. L'islamisme modéré se cristallise durant la période dite nassérienne (rivalité avec l'Égypte socialiste et anti-monarchie) pour ensuite se radicaliser après 1979 dans le contexte de la rivalité entre Ryiad et Téhéran.

Pour ce faire, il est important de souligner l'importance de superposer les grilles d'analyses économique, sociologique et politique afin de dresser un portrait de l'espace moyen-oriental. Afin de dresser un portrait de la redistribution de la rente pétrolière à l'échelle tant régionale qu'internationale, il devient indispensable de superposer l'analyse de l'économie politique de l'État rentier et celle sur les structures d'influence régionale et internationale des pétromonarchies du CCG. C'est pourquoi ce chapitre explore l'élaboration et les structures du système d'influence mis en place par les pétromonarchies du Golfe principalement de façon à contrer l'influence du panarabisme dans la géopolitique et le tissu social du monde arabe. Ce système d'influence se construit par des instances supranationales et des réseaux de financement à travers lesquels les pétromonarchies peuvent véhiculer une influence culturelle et politique soutenue par la rente pétrolière. Dans un premier temps, ce chapitre propose de tracer les grands traits de ce système d'influence afin d'en établir ses objectifs. Dans un deuxième temps, il est intéressant d'aborder les différentes institutions qui se retrouvent au coeur des structures d'influence régionale et internationale des pétromonarchies du CCG.

3.1 LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES PÉTROMONARCHES DU GOLFE : LA PERSPECTIVE D'IBN KHALDOUN

Afin d'analyser la géopolitique de l'intégration arabe, il est possible de puiser dans la célèbre et riche perspective développée dans la *Muqaddimah* d'Ibn Khaldoun. À travers son ouvrage, Ibn Khaldoun propose que le leadership (*ri'asa*) se construit à travers l'idée de supériorité (*ghulb*). Cette supériorité s'ancre dans ce qu'il nomme '*asabiyya*'. Ce concept se définit plus précisément comme l'esprit de corps²⁸². L'influence politique, comme celle des

²⁸¹ CARRÉ, Olivier, *Le nationalisme arabe*, p.8

²⁸² SALAMÉ, Ghassan, « Strong and Weak States : A Qualified Return to the Muqaddimah », p.32

États rentiers du CCG, repose sur cette construction d'une unité fondée sur l'idée d'*asabiyya*, et dans ce cas, grandement soutenue par d'importants revenus pétroliers²⁸³. Par contre, la redistribution de la rente pétrolière ne serait pas l'unique chaînon constituant l'*asabiyya* du CCG. Pour Ibn Khaldoun, l'exercice du pouvoir (*mulk*) nécessite aussi une autorité ou une ascendance spirituelle.

Ainsi, la grille d'analyse d'Ibn Khaldoun souligne que la création d'un mythe national se présente comme une opportunité aux détenteurs du pouvoir de manipuler la conscience commune d'un groupe afin d'atteindre des objectifs politiques. La création d'un mythe national, ou d'une communauté imaginée au sens proposé par Benedict Anderson²⁸⁴, suggère évidemment l'instrumentalisation des groupes sociaux, culturels ou religieux à des fins politiques de façon à exprimer leur leadership (*ri'asa*). Évidemment, la création de l'idée d'une nation se construit toujours par rapport à la différenciation face à l'autre. Dans le cas du Moyen-Orient, une politique segmentée, notamment par la création d'un mythe national, peut fournir à un gouvernement autoritaire la possibilité de consolider sa position par l'idée du *divide et impera* ou diviser pour régner. Appliqué plus particulièrement au cas du Conseil de Coopération du Golfe, et même précisément de l'Arabie Saoudite, le sentiment de supériorité (*ghulb*) s'enracine dans l'image du royaume comme gardien des lieux sacrés des villes saintes de La Mecque et de Médine.

Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement au processus à travers lequel les États rentiers du Golfe ont réussi à construire une autorité et même une ascendance spirituelle à travers leur politique étrangère et leur politique commerciale. C'est par le rôle croissant de l'islam de façon à éroder l'influence du panarabisme que l'Arabie Saoudite et le CCG ont construit leurs politiques étrangères. C'est, entre autres, ce qui explique le manque de volontarisme des pétromonarchies dans le processus d'intégration panarabe de la Ligue des États arabes. En ce sens, selon Luciani et Salamé, l'islam se présente peut-être comme un vecteur d'opposition, mais ce n'est pas un facteur d'intégration, dans la mesure où l'islam ne définit

²⁸³ SALAMÉ, Ghassan, « Strong and Weak States : A Qualified Return to the Muqaddimah », p.53

²⁸⁴ ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities : Reflection on the Origins and Spread of Nationalism*, Verso, 2006

pas en soi une dimension crédible pour favoriser une coopération intense entre les États²⁸⁵. L'instrumentalisation de l'islam s'explique principalement par la volonté de maintenir les structures du pouvoir monarchique et les mécanismes rentiers par la construction d'un système d'influence comprenant des instances supranationales et des réseaux de financement à travers lesquels les pétromonarchies peuvent véhiculer une influence culturelle et politique, et ce, soutenue par la rente pétrolière. La consolidation du leadership (*ri'asa*) des régimes rentiers des pétromonarchies s'est exprimée face à deux antagonistes. Premièrement face au panarabisme nassérien et, deuxièmement, face au régime chiite iranien suivant la révolution khomeyniste de 1979.

3.1.1 La période nassérienne entre 1952 et 1979

L'échec des projets d'intégration économique arabe se basant sur les principes de la solidarité arabe prend racine dans le choc idéologique entre la LÉA dominé par l'idéologie nassérienne et un système d'influence à tendance panislamiste orchestré par les finances des pétromonarchies du CCG. La diplomatie et le cadre institutionnel mis en place par les États du CCG, principalement l'Arabie Saoudite, s'articulent d'abord de façon à contrer l'influence du panarabisme dans la géopolitique et le tissu social du monde arabe.

Pour les pétromonarchies du Golfe, l'idéologie socialisante panarabe de Nasser se présente comme une menace claire pour la survie des structures en place notamment par son opposition à la monarchie. C'est dans cet ordre d'idée que Nasser affirme que les Arabes devraient d'abord se concentrer à libérer Ryiad avant de libérer Jérusalem²⁸⁶. Il est important de noter que Nasser s'exprime alors pendant l'âge d'or des États de production de la région, durant les années 1950 et 1960. D'ailleurs, durant cette période, le monde arabe est le théâtre d'une vague nationaliste :

En 1956, le Royaume de Jordanie est presque tombé; en 1958, la monarchie irakienne s'effondre; la même année, il [Nasser] annonce l'union entre l'Égypte et la Syrie, prémisses d'un espace unifié panarabe auquel il [Nasser] espère intégrer d'autres pays; en 1965, Boumediene accède au pouvoir en Algérie; en 1966 a lieu le coup d'État militaire à Damas et, en 1967, le colonel Kadhafi

²⁸⁵ LUCIANI, Giacomo et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, p.404

²⁸⁶ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, Éditions Robert Laffont, 2016, p.39

prend le pouvoir à Tripoli²⁸⁷.

De plus, en 1962, l'Égypte de Nasser intervient dans la guerre civile yéménite suivant le coup d'État renversant l'imam Badr. Pour Ryiad, l'intervention de Nasser risque de déstabiliser la géopolitique de la péninsule arabique. Ainsi, le conflit yéménite devient rapidement, non seulement un conflit interne, mais une guerre par procuration entre les Égyptiens et les Saoudiens. C'est l'un des premiers chocs entre l'ordre républicain « progressif » et les monarchies conservatrices dans une bataille pour l'avenir du monde arabe²⁸⁸.

À partir de cette époque, les pétromonarchies du Golfe articulent un système d'influence qui se construit comme un panarabisme souple juxtaposé d'un islamisme modéré. À cet égard, les pétromonarchies vont mettre en place des structures panislamistes au niveau national et international répliquant celles que propose la LÉA²⁸⁹. Dans cet esprit, le souverain de l'Arabie Saoudite, le roi Fayçal, affirme : « Je ne suis pas un leader arabe, je suis un leader musulman »²⁹⁰. C'est à cette époque que l'on voit naître des instances supranationales comme l'OPEP, la Ligue Islamique mondiale, l'Organisation de la Coopération Islamique etc. Il est important de noter que même si l'OPEP n'est pas une instance supranationale avec une orientation clairement panislamiste, à travers ses travaux, les pétromonarchies tentent tout de même de signaler leur leadership, et ce, en plaçant la rente pétrolière comme un aspect fondamental au développement de la solidarité arabe. En effet, l'OPEP est centrale à l'idée du nationalisme des ressources : l'OPEP présente une opportunité de démontrer un certain leadership régional principalement dans l'opposition aux puissances colonisatrices lors de la période de nationalisation des compagnies pétrolières.

²⁸⁷ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.40

²⁸⁸ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.332

²⁸⁹ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.40

²⁹⁰ Fayçal ben Abdelaziz Al Saoud, cité par Ben Salama, *Au nom de l'islam. Enquête sur une région instrumentalisée*, Éditions de l'Atelier, 2009, p.42

Suite à la défaite lors de la Guerre des Six Jours de 1967, l'idéologie panarabe est grandement affectée et se transforme²⁹¹. Puis, comme mentionné antérieurement, avec le boom pétrolier ainsi que la signature des Accords de Camp David dans les années 1970, l'Égypte nassérienne est ostracisée et le leadership régional glisse vers les États rentiers du Golfe et leur puissance financière. Par contre, en 1979, la révolution chiite de l'ayatollah Khomeyni constitue une nouvelle menace pour la stabilité de la géopolitique régionale et même la légitimité des régimes des pétromonarchies.

3.1.2 La période iranienne depuis 1979

Suite aux accords de Camps David en 1978, qui marque en quelque sorte la mort diplomatique du nassérisme et du panarabisme, en 1979, la révolution chiite triomphe à Téhéran. À partir de ce moment, l'Iran khomeyniste tente de mettre en place des institutions régionales et internationales de façon à rivaliser avec le modèle saoudien. De plus, la révolution iranienne mobilise l'islam chiite par l'adoption d'une rhétorique aux couleurs marxistes avec l'adoption de concepts comme le « prolétariat exploité » et son opposition à l'impérialisme occidental, mais plus particulièrement à la monarchie²⁹². De plus, les pétromonarchies du Golfe y perçoivent une menace par le maintien d'un suffrage universel et d'un régime présidentiel qui reste riche malgré l'influence des ayatollahs dans le processus²⁹³. Bref, l'Iran préoccupe par sa géographie et son capital humain²⁹⁴. Kaplan soutient qu'« un Iran plus tolérant et plus ouvert sur le monde deviendrait alors le moteur économique et politique de tout le Moyen-Orient »²⁹⁵. Le chiisme va remplacer progressivement le panarabisme comme l'antagoniste de la structure diplomatique saoudienne²⁹⁶. À cette fin, la redistribution de la rente pétrolière se retrouve en quelque sorte à instrumentaliser la lutte idéologique opposant les États conservateurs arabes et

²⁹¹ AJAMI, Fouad, « The End of Pan-Arabism », *Foreign Affairs*, 1978, <https://www.foreignaffairs.com/articles/yemen/1978-12-01/end-pan-arabism> (consulté le 5 décembre 2015)

²⁹² CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p. 82

²⁹³ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, Éditions du Toucan, 2014, p.405-406

²⁹⁴ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.407

²⁹⁵ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.407

²⁹⁶ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.44

l'Iran. En fait, les pays membre du CCG, principalement l'Arabie Saoudite, se positionnent comme parrains des mouvements islamistes sunnites hostiles à l'Iran²⁹⁷. En d'autres termes, la révolution iranienne fut perçue comme une menace par les États du CCG, qui ont ensuite entrepris le développement d'un pôle fondamentaliste sunnite pour « mieux couper l'herbe sous le pied de la révolution islamique ». Les conséquences sur le jeu géopolitique de l'espace arabo musulman furent principalement le renforcement du clivage entre chiïtes et sunnites et le glissement de l'islamisme vers un néofondamentalisme par définition plus conservateur²⁹⁸.

Dans les années 1980, le déclenchement de la guerre Iran-Irak (1980-1988) a exacerbé l'antagonisme entre les puissances du Golfe et la République Islamique d'Iran. Le 22 septembre 1980, l'Irak de Saddam Hussein tente de tirer avantage de l'agitation politique dans l'Iran révolutionnaire ainsi que l'isolement international du pays pour s'emparer des cours d'eau et des champs de pétrole disputés en territoire iranien. Ce conflit fut l'un des plus violents dans l'histoire du Moyen-Orient contemporain notamment par l'utilisation d'armes chimiques et de bombardements de centres urbains²⁹⁹. L'opposition entre les pétromonarchies du CCG et de l'Iran se manifeste notamment par l'appui financier du Golfe à l'Irak de Saddam Hussein, perçu en quelque sorte comme un rempart à la propagation de l'islam révolutionnaire chiite dans la péninsule arabique.

Plus récemment, la situation s'envenime suite à la signature des accords sur le nucléaire iranien en 2015 entre l'Iran et les pays du 5+1, c'est-à-dire les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Suite aux promesses de Téhéran, qui s'engage à limiter la production d'uranium et de plutonium ainsi qu'à des inspections de ses installations nucléaires, l'Europe et les États-Unis s'engagent à lever les sanctions économiques qui étouffent l'économie iranienne³⁰⁰. Ce regain d'influence régional de l'Iran fait donc « craindre à l'Arabie Saoudite de voir sa suprématie contestée, tant dans son rôle

²⁹⁷ ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique*, p.159-160

²⁹⁸ ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique*, p.158

²⁹⁹ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.413

³⁰⁰ RIOLS, Yves-Michel, « Accords historiques sur le nucléaire iranien », *Le Monde*, [En ligne], 14 juillet 2015, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2015/07/14/un-accord-sur-le-nucleaire-iranien-a-ete-trouve_4682310_3218.html

de gendarme du Golfe Persique que d'interlocuteur privilégié des Occidentaux »³⁰¹. Ainsi, les deux puissances s'affrontent pour l'hégémonie régionale dans un jeu à somme nul :

Les Saoudiens et les Iraniens s'opposent par leurs prétentions respectives au leadership régional, les premiers au nom de la légitimité religieuse qu'ils tirent de leur statut de gardiens des lieux saints de La Mecque et de Médine, les seconds en vertu de leur légitimité révolutionnaire et de ce qu'ils présentent comme une politique de résistance aux États-Unis et à Israël³⁰².

Cette confrontation se traduit par une escalade des tensions confessionnelles entre sunnites et chiites dans des pays où existe une forte diversité. De cette façon, les clivages confessionnels sont instrumentalisés comme une ressource politique qui permet de mobiliser des acteurs dans des conflits par procuration dans ce contexte de guerre froide. En ce sens, au niveau régional, l'Iran construit son influence politique par sa relation privilégiée avec le Hamas qui contrôle Gaza, le Hezbollah au sud du Liban ainsi qu'avec les Alaouites en Syrie et la majorité des mouvements chiites de la région³⁰³. Ainsi, la peur d'un « croissant chiite » entourant l'Arabie Saoudite par le nord favorise grandement la stigmatisation de l'Iran auprès des populations sunnites de la région³⁰⁴. Il est important de noter qu'au Koweït et en Arabie Saoudite, les minorités chiites sont installées près des zones pétrolifères, ce qui soulève la crainte de l'appropriation de richesses économiques au détriment des régimes et des structures rentières en place³⁰⁵. Il devient donc impossible d'analyser l'économie politique du Moyen-Orient sans prendre en considération cette lutte d'influence.

Bref, la mise en place du système d'influence s'opposant au panarabisme voit donc deux périodes se succéder : celle de 1952 à 1979 et celle débutant en 1979. À travers ces

³⁰¹ NANA NGASSAM, Rodrigue, « La relation Iran-Arabie Saoudite face aux crises sans frontières au Moyen-Orient », *Diplomatie*, n°80, mai-juin 2016, p.14

³⁰² WEHREY Frederic et Karim SADJADPOUR, « Elusive Equilibrium : America, Iran and Saudi Arabia in a Changing Middle East », *Carnegie Endowment for International Peace*, 22 mai 2014, dans Rodrigue Nana Ngassam, « La relation Iran-Arabie Saoudite face aux crises sans frontières au Moyen-Orient », *Diplomatie*, n°80, mai-juin 2016, p.16

³⁰³ KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, p.397

³⁰⁴ BALANCHE, Fabrice, « Iran/Arabie Saoudite, la guerre froide », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.48

³⁰⁵ SFEIR, Antoine, *L'islam contre l'islam : L'interminable guerre des sunnites et des chiites*, p.118

périodes, l'Arabie Saoudite et les pétromonarchies tentent de développer une influence transnationale teintée par l'attachement au wahhabisme de façon à contenir toute crispation entourant la question de la monarchie saoudienne et le maintien des structures macroéconomiques rentières³⁰⁶. Il est donc évident que l'un des facteurs ayant profondément influencé le développement du monde arabe, ainsi que celui de la solidarité arabe, est effectivement la montée en importance du pétrole comme source de richesse et principalement d'influence politique. De ce fait, les sections suivantes de ce chapitre se penchent plus particulièrement sur les institutions au cœur de ce système d'influence et essentielles à la pérennité du modèle politique et économique qu'exposent les pétromonarchies du CCG.

3.2 LES INSTITUTIONS AU CŒUR D'UN SYSTÈME D'INFLUENCE ALTERNATIF

Après avoir établie le cadre opératoire du système d'influence, il devient intéressant d'aborder plus précisément les institutions au cœur de ce système. Il sera possible d'exposer l'idée que les pays producteurs de pétrole membre du CCG dirigent leurs ressources non pas vers les institutions panarabes, mais plutôt vers l'élaboration d'une diplomatie et d'un cadre institutionnel alternatif, teinté d'islamisme, qui serait plus en harmonie avec leurs intérêts nationaux des régimes en place.

3.2.1 L'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole

Même si l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP) n'est pas une institution panislamiste par définition, elle joue un rôle important dans la construction de l'esprit de corps que les pays producteurs de pétrole du CCG désirent projeter. Par le fait même, il devient essentiel d'inclure l'OPEP dans l'analyse d'une diplomatie voire d'un cadre institutionnel « rival » à celui que propose la LÉA. Ainsi, suite à sa création, l'OPEP devient un outil institutionnel parallèle à la Ligue des États arabes, à travers lequel les pays arabes producteurs de pétrole soutiennent l'idée de l'utilisation des revenus pétroliers pour soutenir la solidarité arabe, donc l'émancipation politique et économique de la région. En effet, L'OPEP présente une opportunité de démontrer un leadership régional dans

³⁰⁶ ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique*, p. 170

l'opposition aux puissances colonisatrices lors de la période de nationalisation. De plus, l'organisation cristallise les structures rentières des États membres du CCG suite à l'instrumentalisation du pétrole comme outil politique dans la foulée du choc pétrolier de 1973.

L'OPEP est créée à Bagdad en 1960 sous l'impulsion du Venezuela, de l'Arabie Saoudite, de l'Irak, de l'Iran et du Koweït. La création de l'organisation s'inscrit dans l'ambition d'une amélioration des bénéfices reçus par ses membres grâce à l'exploitation des hydrocarbures par des compagnies pétrolières étrangères. En fait, la création de l'OPEP s'inscrit dans une double dynamique. D'une part, à cette époque, les théories économiques dominantes soulignent le sous-développement structurel dans un système international d'échanges dominé par les puissances économiques occidentales. De ce fait, la vague du nationalisme économique touche l'ensemble du Tiers-Monde ainsi que l'espace arabo-musulman. D'autre part, durant les années 1950, les compagnies pétrolières réduisirent unilatéralement les prix du pétrole moyen-oriental de façon à s'assurer qu'il pénètre le marché mondial. C'est pourquoi les années 1960 et 1970 furent le théâtre d'une vague de nationalisation.

Au début du XXe, à court de ressources financières, les dirigeants locaux vendirent les droits d'exploitation à des compagnies britanniques et américaines qui elles, assumaient les risques liés à la prospection. En échange d'un paiement de redevances, les compagnies pétrolières étrangères reçoivent un contrôle total sur la production ainsi que sur la mise en marché du pétrole arabe³⁰⁷. En 1959, la pétrolière britannique British Petroleum (BP) décide unilatéralement d'une baisse des prix du baril de l'ordre de 10 %, notamment dû à l'excès de pétrole soviétique sur le marché. Étant donné que les revenus des pétrolières, mais principalement des gouvernements locaux, sont basés sur les prix affichés du pétrole, cette décision unilatérale fut synonyme d'une baisse équivalente de 10 % des budgets nationaux des États producteurs de pétrole. De plus, en 1960, la *Standard Oil of New Jersey* répète ce type de décision unilatérale en annonçant une baisse du prix affiché de 7 %³⁰⁸. De

³⁰⁷ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.356

³⁰⁸ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.358

ce fait, les économistes arabes seront amenés à analyser la légitimité du système de redevances ainsi que la possibilité d'une restructuration ou même d'une nationalisation des pétrolières³⁰⁹.

Par conséquent, le tournant des années 1970 fut marqué par une baisse de la part des bénéfices empochés par les pétrolières en faveur des États producteurs de pétrole, notamment avec l'Accord de Téhéran (Iran, Irak et Arabie Saoudite). Cet accord prévoyait une division 55-45 en faveur des pays producteurs ainsi qu'une hausse de 0,35 \$ du prix affiché du pétrole. D'ailleurs, dans les années 1970, la nationalisation échelonnée de la compagnie pétrolière Aramco (Arabian American Oil Company) fut l'emblème de cette vague de nationalisme des ressources. Ce fut la fin de l'époque des barons pétroliers occidentaux et le début de l'âge des Cheikhs de l'or noir³¹⁰. La plupart des pays producteurs de pétrole réussirent « à prendre le contrôle de l'exploitation du pétrole, soit en nationalisant, soit en rachetant les compagnies qui en avaient la charge »³¹¹. Dans un tel contexte, l'OPEP devient un outil institutionnel parallèle à la Ligue des États arabes, à travers lequel les pays arabes producteurs de pétrole exprimèrent l'idée de l'utilisation des revenus pétroliers pour soutenir la solidarité arabe, donc l'émancipation politique et économique de la région. L'exemple ultime se trouve dans l'utilisation du pétrole comme un instrument de politique étrangère lors de la guerre du Kippour de 1973.

Dans la foulée de l'effondrement du système monétaire de Bretton Woods en 1971, la dévaluation du dollar américain provoque une baisse notoire de revenu pour les États rentiers arabes. Face à cette situation, à travers l'OPEP, les pays arabes producteurs de pétrole entrent en négociations avec les compagnies pétrolières étrangères afin de revoir le prix du pétrole à la hausse. En réaction au refus de coopération, les pays exportateurs de pétrole membre de l'OPEP annoncent la réduction de leur production provoquant une augmentation significative des prix, qui quadruplent en quelques semaines³¹². Dans le contexte de la guerre du Kippour, l'Arabie Saoudite, dont le poids est le plus important au

³⁰⁹ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.45

³¹⁰ ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, p.361

³¹¹ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical* p.463

³¹² DIECKHOFF, Alain, « Ce qui a changé avec Israël », p.62

sein de l'OPEP, néglige son allié américain pour jouer la carte de la solidarité interarabe³¹³. Le choc pétrolier de 1973 expose deux réalités. D'une part, les pays producteurs d'hydrocarbures prennent conscience du pouvoir du pétrole comme vecteur d'influence. D'autre part, le choc pétrolier engendre d'énormes revenus pétroliers (pétrodollars). Cette hausse prodigieuse de la rente pétrolière crée des excédents commerciaux qui seront recyclés à travers le système financier international ainsi que dans des projets de développements arabes supervisés par les États rentiers du Golfe.

L'augmentation des revenus pétroliers après 1973 est incontestablement l'une des principales dynamiques au cœur de l'évolution de l'économie politique régionale. À ce titre, l'OPEP y joue un rôle de premier plan. En effet, l'affirmation des pays arabes membres (à l'époque l'Irak, le Koweït et l'Arabie Saoudite) sur le contrôle de leurs ressources nationales permet de solidifier les bases de l'État rentier à travers l'accroissement de la rente pétrolière. De plus, l'OPEP devient un outil dans la construction d'un modèle instrumentalisant la solidarité arabe au profit de la puissance et de la structure macroéconomique des États rentiers du CCG.

3.2.2 Ligue islamique mondiale et l'Organisation de la Coopération islamique

Alors que le panarabisme, à travers le nassérisme, teinte l'orientation de la Ligue des États arabes, le royaume saoudien met en place, en 1962, la Ligue islamique mondiale. Toujours en recherche de proposer une alternative au panarabisme socialisant et laïc, l'Organisation de la Coopération islamique est établie en 1969 par l'État saoudien. À partir de cette époque, des milliards de dollars seront versés à plusieurs groupes ou organisations islamiques de façon à cristalliser la place des institutions panislamistes au niveau régional et international. À la lumière de ce qui précède, un des intérêts derrière ses investissements est de combattre le réformisme et le progressisme proposés par le nationalisme arabe laïque à l'apogée du nassérisme³¹⁴. Pierre Conesa observe que selon les estimations du Trésor américain, durant les dernières décennies, Riyad aurait investi le même montant d'argent pour sa diplomatie

³¹³ BLANC, Pierre, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », *Confluences Méditerranée*, N°74, 2010, p.90

³¹⁴ KEPEL, Gilles, *Fitna : Guerre au cœur de l'islam* P.208

religieuse que pour ses importations d'armement soit l'équivalent d'un montant de 6 à 7 milliards de dollars par an³¹⁵.

À partir des années 1970, l'augmentation fulgurante de la rente pétrolière aura un effet important sur la portée du message wahhabite, aussi appelé salafisme par l'influence d'Ibn Taymiyyah (1263-1328) et sa volonté du retour à l'islam originel³¹⁶. Ainsi, le salafisme devient un instrument de domination interne ainsi qu'une extension d'influence sur les autres sociétés³¹⁷. En effet, l'aspect religieux devient un outil de puissance principalement par « la création d'affinités religieuses transnationales, ainsi que l'établissement de centres de pouvoir religieux [...] dont le centre se trouve situé au sein de l'État dominant »³¹⁸. En ce sens, la rente pétrolière fut utilisée afin de propager le wahhabisme/salafisme à l'extérieur des frontières de l'Arabie Saoudite comme un vecteur de *soft power*³¹⁹ en lien avec l'idée proposée par Joseph S. Nye, qui dépeint le concept de *soft power* comme l'utilisation d'une puissance non coercitive qui repose sur la séduction idéologique et culturelle d'un modèle proposé par un État, de manière à influencer les intérêts des autres acteurs³²⁰. Cette idée de *soft power* s'observe principalement à travers les travaux de la Ligue islamique mondiale et l'Organisation de la Coopération islamique.

De plus, dans un contexte de guerre froide, l'Arabie Saoudite, un allié américain, s'opposait à l'athéisme marxiste et soviétique. Cette opposition est d'ailleurs une des causes à la source du *jihad* en Afghanistan³²¹. Dans la foulée de l'invasion de l'Afghanistan par la Russie et la révolution islamique à Téhéran, les autorités saoudiennes vont reconstruire un système d'influence aux couleurs du panislamisme teinté d'ottomanisme. Ce système d'influence, à travers ces organisations, vise une réislamisation des sociétés arabes, basée sur la solidarité

³¹⁵ CONESA, Pierre, « Un demi-siècle de diplomatie wahhabite », *Le Monde diplomatique : les monarchies mirages*, n°147, juin-juillet 2016, p.67

³¹⁶ ZOUGGAR, Nadjat, « Ibn Taymiyyah : l'idéal du retour au droit originel », *Le Point*, novembre-décembre 2015, p.32

³¹⁷ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.69

³¹⁸ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.69

³¹⁹ LACROIX, Stéphane, « L'Arabie Saoudite : un magistère sur l'islam contesté », p.46

³²⁰ NYE, Joseph S., *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1990, p.173

³²¹ CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.77

et de l'unité des sociétés musulmanes, ayant comme centre névralgique Ryiad³²². D'ailleurs, ce financement du djihad dans les années 1980 est à l'origine des doutes entourant « la plupart des pétromonarchies, souvent accusées d'avoir favorisé au moins tacitement le développement de l'islamisme radical, voire du djihadisme [...] »³²³. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, le financement important du projet politique néofondamentaliste soulève d'importants questionnements sur la responsabilité des pétromonarchies, particulièrement de l'Arabie Saoudite, dans la montée en puissance de l'islam radical et d'organisations terroristes comme Al-Qaïda dans la péninsule Arabique et de l'organisation de l'État islamique³²⁴. Malgré l'importance évidente de ces questions, ce mémoire propose plutôt d'aborder différentes institutions au cœur du système d'influence saoudien de façon à comprendre la redistribution de la rente pétrolière face au manque flagrant de croissance économique et d'intégration dans l'espace arabo-musulman sans oublier la paralysie des institutions panarabes comme la LÉA. Malgré tout, il est possible d'établir des liens intéressants entre les deux grilles d'analyses.

Dans un premier temps, la Ligue islamique mondiale (LIM), fondée en 1962 à la Mecque se présente comme le prolongement idéologique des pétromonarchies conservatrices, mais plus particulièrement du wahhabisme saoudien. En fait, cette ONG propose une aide aux associations musulmanes à travers le monde, notamment en « exportant des imams, en aidant à la construction des mosquées, en fournissant du matériel pédagogique partout dans le monde arabe (et musulman) »³²⁵. D'ailleurs, en 1996, on estime que son aide financière a engendré la construction de 210 centres islamiques, de plus de 1 500 mosquées, de 202 collèges et de près de 2 000 écoles musulmanes³²⁶. À ce titre, la charte constitutive de la LIM souligne l'importance du projet panislamiste : « Nous, États membres, affirmons également notre conviction qu'il ne saurait y avoir de paix dans le monde sans l'application

³²² CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, p.219

³²³ RIGOULET-RROZE, David, « L'ambiguïté des pétromonarchies du Golfe vis-à-vis de l'islamisme radical, voire du djihadisme », *Diplomatie*, n°77, novembre-décembre 2015, p.48

³²⁴ RIGOULET-RROZE, David, « L'ambiguïté des pétromonarchies du Golfe vis-à-vis de l'islamisme radical, voire du djihadisme », *Diplomatie*, n°77, novembre-décembre 2015

³²⁵ REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, p.470

³²⁶ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.108

des principes de l'islam »³²⁷. L'ONG est présente dans 120 pays³²⁸. Par le fait même, la LIM fait plutôt la promotion de l'idéologie panislamiste en opposition au panarabisme laïc que propose la LÉA. D'ailleurs, le secrétaire général de l'organisation basée à la Mecque se doit d'être Saoudien et les conseils de direction de la LIM et même de ses filiales sont supervisés par un officiel Saoudien³²⁹. Malgré son statut d'organisme non gouvernemental, l'*Oxford Dictionary of Islam* mentionne que l'organisme agit comme porte-parole du gouvernement saoudien, qui le finance largement³³⁰. Cette situation vient souligner l'existence d'un écart entre les discours publics et la redistribution de la rente pétrolière à l'échelle régionale.

Dans un deuxième temps, l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) est créée en 1969 sous l'impulsion de l'Arabie Saoudite. L'OCI a comme objectif « de galvaniser la Oummah dans une parfaite unité et de représenter dignement le monde musulman en épousant les causes qui tiennent à cœur à plus de 1,5 milliard des musulmans à travers le monde »³³¹. L'OCI est une organisation intergouvernementale avec une structure interétatique. C'est d'ailleurs « la seule organisation confessionnelle dont les membres signataires sont des États »³³². Tout comme la Ligue islamique mondiale, le système de financement de l'OCI est assez opaque, mais d'après l'étude de Conesa, l'essentiel des fonds semblent provenir des fonds étatiques, qui eux, sont directement liés à la rente pétrolière³³³.

L'OCI possède un bras économique, la Banque Islamique de Développement, basée à Djeddah en Arabie Saoudite, qui se trouve à être une institution visant à stimuler le développement économique des pays musulmans en harmonie avec les principes de la Sharia. En ce sens, la Société internationale islamique du financement du commerce,

³²⁷ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.100

³²⁸ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.100

³²⁹ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad: la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.101

³³⁰ THE OXFORD DICTIONARY OF ISLAM, « Muslim World League », [en ligne], *Oxford Islamic Studies*, <http://www.oxfordislamicstudies.com/article/opr/t125/e1652>

³³¹ ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE, « Histoire », [en ligne], http://www.oic-oci.org/page/?p_id=116&p_ref=26&lan=fr

³³² CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad: la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.117

³³³ CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad: la diplomatie religieuse de l'Arabie Saoudite*, p.121

membre du groupe de la Banque Islamique de Développement, propose en 2012 une initiative pour stimuler et renforcer les capacités commerciales des pays arabes. Cette initiative vise à fournir à ces pays un cadre pour mobiliser des ressources permettant d'encourager la libéralisation des échanges et d'améliorer la compétitivité de la région sur le marché international. De cette façon, la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce désire « créer l'élan nécessaire pour que la zone panarabe de libre-échange devienne pleinement effective »³³⁴. Le directeur général de la Société internationale islamique de financement du commerce, Walid Al-Wohaib, souligne l'importance des actions de la Société pour la solidarité arabe et le développement économique :

L'initiative arabe d'aide au commerce que j'annonce aujourd'hui aidera les pays arabes à mobiliser des ressources pour développer le commerce au-delà de son niveau actuel, à stimuler la croissance économique et l'emploi, à enrayer la désindustrialisation et à obtenir en définitive des résultats en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain³³⁵.

Cette initiative de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce supporte l'idée avancée que l'un des facteurs causant l'intégration retardataire des États du monde arabe dans l'économie mondiale se trouve à être la paralysie des institutions de coopération arabe face à l'influence grandissante des institutions parallèles, notamment l'OPEP, l'Organisation de la Coopération islamique, la Ligue islamique mondiale et le CCG.

3.2.3 Le Conseil de Coopération du Golfe

Le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) est créé le 25 mai 1981 sous l'impulsion des États-Unis et de l'Arabie Saoudite face à la montée en puissance de l'Iran khomeyniste et du baathisme irakien, qui s'affrontent lors de la guerre Iran-Irak entre 1980 et 1988³³⁶. Le

³³⁴ UNCTAD, « La Banque Islamique de Développement lance une initiative sur les capacités commerciales avec le soutien de la CNUCED et de quatre autres organismes des Nations Unies », [en ligne], 2012, <http://unctad.org/fr/Pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=52>

³³⁵ UNCTAD, « La Banque Islamique de Développement lance une initiative sur les capacités commerciales avec le soutien de la CNUCED et de quatre autres organismes des Nations Unies ».

³³⁶ BALANCHE, Fabrice, « Le Conseil de coopération du Golfe, moteur régional », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.20

Conseil de Coopération du Golfe « a pour objectif d'assurer la stabilité politique et économique de la principale région productrice d'hydrocarbures du monde »³³⁷. Ainsi, le volet économique vient directement compléter l'alliance à dimension politico-militaire de ces membres.

Évidemment, la constitution du CCG s'insère dans un contexte géopolitique particulier. Comme mentionné précédemment, le CCG est créé dans le contexte de la crainte de l'exportation de la révolution islamique iranienne, qui appelle au renversement des monarchies « vassales de l'Amérique »³³⁸, pendant la guerre entre l'Irak et l'Iran (1980-1988). Ce conflit expose la rivalité historique entre Arabes et Perses, le contrôle stratégique du Chatt-el-Arab, mais plus particulièrement une lutte pour l'hégémonie régionale³³⁹. Ainsi, en regroupant les six pétromonarchies du Golfe, le CCG permet de répondre à l'impératif d'établir une stratégie multifacette. D'une part, l'alliance permet de constituer une sphère d'influence qui freine l'avancé de l'Iran au Moyen-Orient. D'autre part, en additionnant les atouts énergétiques (rente pétrolière) et une arme idéologique (wahhabisme et panislamisme), le CCG peut s'assurer des leviers diplomatiques et économiques qui assurent la survie des régimes en place et de leur influence régionale. Ainsi, l'aspect économique (rente pétrolière) devient fondamental dans la création d'une sphère d'influence régionale, voire internationale.

L'édifice économique du CCG repose sur l'idée d'un marché commun du Golfe, motivé par la grande complémentarité idéologique et économique des pays membres. La Convention économique unifiée, signée à Ryiad le 11 novembre 1981, établit l'intégration économique des six pétromonarchies du Golfe. La Convention a comme objectif de stimuler les échanges économiques intra-zone par l'exemption des tarifs douaniers et autres taxes similaires. Le texte souligne aussi l'importance de la libre circulation des personnes et le libre exercice professionnel. La Convention établit aussi l'importance de la coopération

³³⁷ BALANCHE, Fabrice, « Le Conseil de coopération du Golfe, moteur régional », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.20

³³⁸ THERME, Clément, « La nouvelle guerre froide entre l'Iran et l'Arabie Saoudite au Moyen-Orient », *Confluences Méditerranée*, n°88, 2014, p.115

³³⁹ NANA NGASSAM, Rodrigue, « La relation Iran-Arabie Saoudite face aux crises sans frontières au Moyen-Orient », p.15

technique ainsi que dans les domaines du transport et des communications. De plus, elle insiste sur l'importance de la coordination de la planification de la production pétrolière et industrielle afin de solidifier la complémentarité des États membres³⁴⁰.

Au plan géopolitique, le Conseil réussi à projeter l'image d'une organisation régionale unie capable d'entreprendre une politique étrangère concertée notamment par la signature d'accords bilatéraux avec la Chine, l'Inde, l'Union Européenne ainsi qu'avec le Mercosur³⁴¹. Ce succès relatif s'explique principalement par leur grande similitude, que ce soit au niveau du tissu social, des institutions politiques et de l'idéologie. Salamé va même jusqu'à émettre que la création du Conseil de Coopération du Golfe exprime aussi un sentiment de vulnérabilité que les six pétromonarchies partagent face aux États de production voisins plus pauvres, densément peuplés et politiquement actifs³⁴².

Le CCG peut être considéré comme le groupe sous-régional le plus influent et le plus performant, et ce, principalement grâce à l'évolution de l'économie politique régionale depuis les années 1970. La révolution des prix du pétrole semblait pouvoir supprimer le goulot d'étranglement engendré par un manque de capitaux, un facteur déjà souligné par les économistes de l'École développementale³⁴³. Le flux massif de revenus pétroliers à partir de 1973 laisse croire que cette nouvelle richesse pourrait propulser l'ensemble de la région arabe vers une nouvelle période de progrès à travers une nouvelle structure de relations économiques ainsi qu'une nouvelle redistribution des ressources financières et humaines³⁴⁴. Dans son préambule, la Charte du CCG affirme la conviction que la coordination, la coopération et l'intégration entre les États membres servent les objectifs sublimes de la nation arabe³⁴⁵. En ce sens, le premier secrétaire général du CCG, Abdallah Bishara, tient à affirmer le rôle central que jouera le CCG dans l'atteinte de l'unité arabe dans quelques articles parus dans la publication trimestrielle du CCG (*At-Ta'awun*). Ainsi, les États

³⁴⁰ HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », p.15

³⁴¹ FERABOLLI, Silvia, *Arab Regionalism : A Post-Structural Perspective*, Routledge, p.88

³⁴² SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional Framework », p.271

³⁴³ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p. 157

³⁴⁴ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.100

³⁴⁵ CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE, *Charte du Conseil de Coopération du Golfe*, Conseil suprême, 1981

membres du CCG s'éloignent de leur statut relativement périphérique dans le monde arabe pour jouer un rôle clé dans la politique moyen-orientale par l'entremise de leur puissance financière. Le Conseil de Coopération du Golfe devient donc le moteur économique et idéologique régional.

3.3 LA RENTE PÉTROLIÈRE ENTRE REMÈDE ET POISON

D'un point de vue géopolitique, l'augmentation spectaculaire de la richesse pétrolière a paralysé toute possibilité de développement significatif au niveau panarabe³⁴⁶. Il est donc évident que l'un des facteurs ayant profondément influencé le développement du monde arabe ainsi que celui de la solidarité arabe est effectivement la montée en importance du pétrole comme source de richesse et principalement d'influence politique. Le moule de l'idée de solidarité arabe que propagent les pétromonarchies semble s'articuler comme un panarabisme souple et d'une composante importante : l'islamisme. Les recettes tirées de l'exploitation des hydrocarbures ont non seulement facilité l'exercice d'un effet de levier politique grâce au financement d'autres gouvernements arabes, mais les pays du CCG ont également investi massivement dans l'influence des mouvements islamiques, de façon à positionner la péninsule arabique comme centre économique, idéologique et spirituel de la région.

De cette façon, la redistribution de la rente pétrolière à travers un réseau de financement au cœur d'une politique étrangère qui instrumentalise les tensions et clivages confessionnels semble être l'une des principales causes de l'absence notoire d'intégration économique au Moyen-Orient ainsi que l'une des principales causes de l'enlisement des conflits sans frontières qui touchent la région. En ce sens, la rente pétrolière s'apparente au *pharmakon* dans l'œuvre de Platon qui peut se concevoir comme une médecine qui est à la fois remède et poison, bénéfique et maléfique³⁴⁷. En d'autres termes, il expose sa puissance curative dans la mesure et sa puissance destructrice dans la démesure. Ainsi, à l'image du *pharmakon*, la rente pétrolière semble permettre le décollage économique du Golfe et semble se présenter comme une opportunité de développement économique en or et, parallèlement, elle finance

³⁴⁶ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.35

³⁴⁷ DERRIDA, Jacques, *La Pharmacie de Platon*, Éditions du Seuil, p.264

la construction d'une politique étrangère (principalement saoudienne) et d'un système d'influence qui retarde toute tentative de développement économique régional par l'instrumentalisation des luttes confessionnelles entre sunnite et chiite comme ressource politique afin de mobiliser des acteurs locaux dans une lutte de pouvoir pour l'hégémonie régionale entre l'Arabie Saoudite et l'Iran.

Bref, le chapitre précédent expose que malgré la présence d'un cadre institutionnel panarabe avec de multiples projets, aucun progrès substantiel dans cette direction n'a été réalisé. Pourtant, les États de la région partagent de nombreux traits culturels et la région regorge de ressources financières dues à l'exploitation des hydrocarbures. Cette situation paradoxale suggère deux prémisses. Premièrement, la coopération interarabe et la LÉA se trouvent paralysée par l'insatisfaction à l'égard de la Ligue ainsi que des considérations politiques des pays producteurs de pétrole face au Nassérisme, à tendance laïque et socialiste, qui devient la force dominante du panarabisme et donc l'idéologie officielle de la Ligue. C'est pourquoi ce chapitre a discuté des structures et des ramifications du système d'influence panislamiste mis en place par les pétromonarchies du Golfe de façon à contrer l'influence du panarabisme dans le tissu social du monde arabe. Deuxièmement, si la coopération interarabe et ses institutions sont paralysées, ce constat suggère que la majorité des mouvements massifs de main-d'œuvre, de capitaux, d'aide et de transferts de fonds des travailleurs s'établissent à l'extérieur du cadre institutionnel fourni par la LÉA et de ses différentes institutions.

En ce sens, les chapitres 2 et 3 ont dressé le portrait de la solidarité arabe. Le chapitre 2 démontre que les déterminants de la solidarité arabe ont influencé la création d'un cadre institutionnel favorisant la coopération politique et économique des acteurs moyen-orientaux. Ensuite, le chapitre 3 souligne que la paralysie de ce cadre institutionnel s'installe presque simultanément à la montée en puissance des pétromonarchies du Golfe, qui voyaient d'un mauvais œil l'influence d'une idéologie socialisante, laïque et antimonarchique. Un cadre institutionnel alternatif à celui de la LÉA a donc été établi afin d'assurer l'ascendance idéologique et économique du Golfe sur la géopolitique régionale. Bref, ce retour qualitatif sur le discours de solidarité arabe a permis de valider empiriquement l'existence de l'écart de discours que soulève les travaux théoriques sur

l'État rentier au Moyen-Orient.

Les prochains chapitres de ce mémoire proposent de se distancer de l'aspect sociologique et géopolitique pour se lancer dans une analyse de l'économie politique du monde arabe dans l'espace mondialisé du XXI^e siècle. L'analyse à saveur plus quantitative des données économiques permettra de valider ou de démentir l'existence de cet écart entre le discours et la politique commerciale des États rentiers du Golfe tout en clarifiant la structure de la redistribution de la rente pétrolière au niveau régional et international. Malgré tout, il est important de garder à l'esprit les grands traits de l'analyse de la géopolitique du Moyen-Orient développé dans le cadre de l'analyse du cadre opératoire du système d'influence des pétromonarchies du Golfe. En se remémorant l'antagonisme entre l'Iran et l'Arabie Saoudite, qui se traduit par une lutte pour l'hégémonie régionale et l'instrumentalisation voire l'enlisement des clivages confessionnels, il est possible de remettre en question l'affirmation selon laquelle la rente pétrolière est au service de l'unité arabe.

CHAPITRE IV

LES POLITIQUES COMMERCIALES DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE ET LA SOLIDARITÉ ARABE

Par la captation de la rente pétrolière due à l'exploitation d'énormes réserves d'hydrocarbures, les pétromonarchies du CCG deviennent le moteur économique régional. Le CCG fait la promotion de l'unité arabe et tente de se montrer comme un modèle d'organisation panarabe par l'entremise de sa puissance financière³⁴⁸. En d'autres termes, le CCG projette l'idée selon laquelle la rente pétrolière sert le développement économique de la région au nom de l'unité de la nation arabe. Selon ce constat, la solidarité arabe devrait être un des déterminants de la politique commerciale du CCG.

Paradoxalement, les chapitres précédents ont démontré que malgré une multitude de projets d'intégration politique et économique basé sur les postulats de la solidarité arabe, le manque de volontarisme des États rentiers du CCG explique la paralysie de la coopération arabe. Ce manque de volontarisme peut s'observer par l'émergence du cadre institutionnel alternatif. En effet, la hausse des revenus provenant de l'exploitation des hydrocarbures a permis aux pays du CCG de propager leur idéologie conservatrice à travers l'instrumentalisation des conflits entre sunnites et chiites au profit des rivalités géopolitiques, donc d'une volonté d'influence économique et morale d'ordre régionale, voire internationale³⁴⁹. En d'autres termes, il est possible de constater empiriquement l'écart de discours entre l'affirmation d'une volonté d'utiliser la rente pétrolière comme outil d'émancipation et la diplomatie des États rentiers du CCG que soulève le cadre conceptuel de l'État rentier.

Par contre, ce chapitre explore un deuxième facteur fondamental dans la compréhension rapport entre la solidarité arabe et l'élaboration des politiques commerciales du CCG. Le

³⁴⁸ SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », dans Giacomo Luciani et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm Ltd., 1988, p.272

³⁴⁹ SFEIR, Antoine, *L'islam contre l'islam : L'interminable guerre des sunnites et des chiites*, p.118

cadre conceptuel de l'État rentier développé par Mahdavy³⁵⁰ et plus tard par Beblawi et Luciani³⁵¹ soutient que l'économie d'un État rentier est dépendante du revenu soutiré de la rente extérieure, créant une désintégration du secteur manufacturier. Par le fait même, l'État rentier se retrouve structurellement dépendant de ses importations. Conséquemment, les investissements à l'étranger dans des pays industrialisés se présentent comme étant plus importants que l'accès au marché régional, décortiqué au chapitre 2, afin de s'assurer une multitude de partenaires économiques ainsi que l'accès à des produits manufacturés provenant des pays industrialisés³⁵². C'est pourquoi, selon la théorie de l'État rentier, l'augmentation spectaculaire de la richesse pétrolière a grandement diminué voire anéanti toute possibilité d'intégration sérieuse au niveau panarabe³⁵³. Ceci étant, le principal objectif du chapitre est de déterminer la structure des échanges économiques des pétromonarchies constituant le Conseil de Coopération du Golfe de façon à clarifier l'idée selon laquelle la rente pétrolière sert le développement économique de la région au nom de l'unité de la nation arabe. Cet objectif s'inscrit dans une volonté du mémoire de valider ou de démentir l'existence d'un écart entre les discours et la politique commerciale des États rentiers du Golfe que les chapitres précédents exposent.

Dans un premier temps, ce chapitre propose un bilan des échanges des États rentiers du CCG en détaillant la structure des exportations ainsi que des importations. Pour ce faire, ce chapitre propose une analyse des exportations et des importations principalement par leur destination ou provenance, par des comparaisons régionales afin de cibler les principaux partenaires, sans oublier de relever l'état des restrictions au commerce. De ce fait, ce chapitre compte mettre en lumière la réalité des échanges économiques des États membres du CCG. Dans un deuxième temps, le chapitre décortique les échanges financiers des pétromonarchies du Golfe afin d'en dresser le portrait face au concept de solidarité arabe.

³⁵⁰ MAHDAVY, Hossein, « The Pattern and Problems of Economic Development in Rentier States : The Case of Iran », dans M.A Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Oxford University Press, 1970, p.428-468

³⁵¹ BEBLAWI Hazem et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016,

³⁵² LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », p.81

³⁵³ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, p.35

Pour y parvenir, une analyse à saveur plus quantitative de données recueillies par l'entremise de la base de données de la Banque mondiale sur une période s'échelonnant entre 1975 et 2015. Plus précisément, ces données proviennent de la base de données *World Development Indicators*. Cette base de données couvre la période de 1960 à 2016 et propose des indicateurs variés touchant des sujets aussi divers que l'efficacité de l'aide, les changements climatiques, le développement urbain, l'éducation, la dette extérieure, les infrastructures, le travail et les protections sociales, la pauvreté, le développement social, le secteur financier, le commerce, l'économie et la croissance³⁵⁴. Les données sont mises à jour quatre fois par année. À travers l'analyse, les données recueillies sur les six membres du CCG (l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, le Koweït, Bahreïn et Oman) ont été regroupées afin d'offrir une interprétation plus claire sur le cas d'étude du mémoire³⁵⁵. Afin de faciliter la compréhension des graphiques, il est important de spécifier que certains graphiques ne présentent pas les mêmes échelles de façon à démontrer les écarts entre les données examinées. Il est fondamental à la compréhension de l'analyse de souligner que les données disponibles sur la structure des exportations ainsi que des importations des pétromonarchies du CCG vers différentes régions du monde sont formulées en pourcentage. Par le fait même, afin d'obtenir une vue d'ensemble sur l'architecture des politiques commerciales du Golfe les données présentées à travers le chapitre expriment une moyenne des données recueillies en termes relatifs sur chacun des membres du CCG. Afin de supporter cette limite méthodologique, à travers le chapitre, des données en termes absolus permettront de soutenir la démonstration. De plus l'analyse sera appuyée par l'analyse documentaire, à travers des sources primaires (documents et rapports officiels) et des sources secondaires comme des monographies et des articles scientifiques.

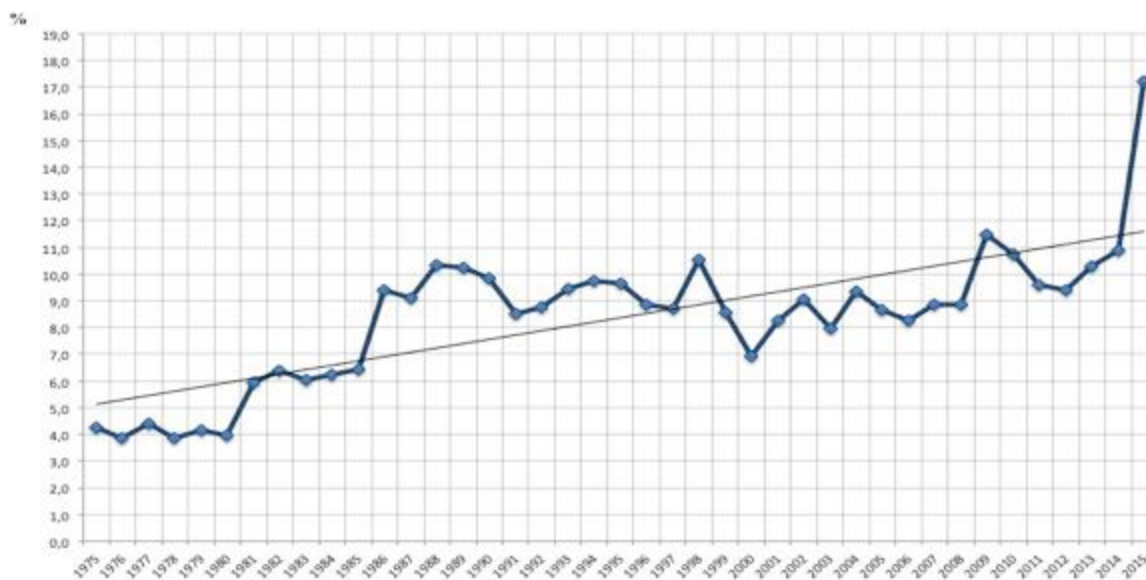
³⁵⁴ BANQUE MONDIALE, « World Development Indicators », *Banque Mondiale*, [en ligne], <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators> (consulté le 11 août 2017)

³⁵⁵ Même si les données sur les six membres du Conseil de Coopération du Golfe sont présentées comme un ensemble cohérent, il est important de spécifier que le CCG ne se présente pas nécessairement comme un bloc homogène. Les États membres présentent de multiples caractéristiques socioéconomiques communes, mais il faut tout de même admettre que les politiques commerciales de chacun peuvent varier. Il suffit de penser au rôle plus important que peut jouer l'Iran dans les politiques d'Oman ou du Qatar tandis que l'axe Arabie Saoudite/Émirats Arabes Unis s'y oppose avec véhémence.

4.1 LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LES ÉCHANGES INTER-ARABES

À travers l'histoire, l'aspect géographique fut important dans le développement des échanges commerciaux. En étudiant plus en détail la structure du commerce international, il apparaît que la distance géographique influe sur le commerce. Il s'agit du postulat central du modèle de gravité. En analyse économétrique, ce modèle, dans sa version la plus épurée, prend la forme de l'équation suivante : $T_{ij} = A \times Y_i \times Y_j / D_{ij}$. A est une constante, T_{ij} se retrouve à être la valeur du commerce entre les pays i et j , tandis que Y_i est le produit intérieur brut (PIB) du pays i , Y_j est le PIB du pays j et D_{ij} la distance géographique entre les deux capitales des pays en relation économique³⁵⁶. Le modèle de gravité expose que « la valeur du commerce entre pays est donc proportionnelle, toutes choses étant égales par ailleurs, au produit des PIB des deux économies partenaires, et diminue avec la distance qui les sépare »³⁵⁷.

Graphique 1
Exportations de marchandise vers les économies du monde arabe
(% des exportations totales de marchandises)



Source : Banque Mondiale

L'analyse des échanges économiques du monde arabe suggère que les échanges interarabes ne représentent qu'une fraction du commerce arabe total, que ce soit en termes absolus ou

³⁵⁶ KRUGMAN, Paul et al. *Économie internationale*, Pearson Éducation, 2015

³⁵⁷ KRUGMAN, Paul et al. *Économie internationale*, p.17

relatifs³⁵⁸. Par exemple, outre les exportations d'hydrocarbures, le graphique 1 nous démontre que les échanges panarabes de marchandises ne constituent que 17,2 % du total des exportations de marchandises en 2015. De plus, entre 1973 et 2015, la moyenne des exportations entre économies arabes s'établit à seulement 8,2 %. De façon à comprendre cette situation, des études, notamment celle de Al-Atrash et Yousef³⁵⁹ ainsi que celle de Ekanayake et Ledgerwood³⁶⁰ propose d'analyser le commerce intra-arabe à l'aide d'une version augmentée du modèle de gravité cité précédemment, et ce, afin de déterminer si les pays du monde arabe échangent trop peu entre eux et avec le reste du monde. Al-Atrash et Yousef soulignent que la part du commerce interarabe est demeurée relativement constante dans le temps, alors que le commerce d'autres groupements régionaux a augmenté, et dans certains cas de manière significative. Par exemple, entre 1970 et 1998, les échanges entre les pays membres de la Communauté andine (la Bolivie, la Colombie, le Pérou et l'Équateur) ont augmenté de 9 % passant de 2 % à 11 %. De plus, les échanges économiques entre les pays du Cône du Sud (l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay) sont passés de 11 % à 25 %.

Plus précisément dans le cas du commerce interarabe, l'étude d'Ekanayake et Ledgerwood affirme que les pays producteurs d'hydrocarbures moyen-orientaux, entre 1980 et 2006, ont échangé 68 % moins avec les pays de la région que les pays non producteurs³⁶¹. Ce constat vient supporter la théorie de l'État rentier, qui souligne que la structure macroéconomique d'un État rentier décourage les échanges économiques panarabes. Il devient donc intéressant d'approfondir ce constat en établissant vers quels blocs régionaux les exportations du CCG se dirigent afin de confirmer l'écart entre le discours centré sur la solidarité arabe et les politiques commerciales du CCG.

³⁵⁸ AL-ATRASH, Hassan et Tarik YOUSEF, « Intra-Arab Trade : Is It Too Little ? », *IMF Working Paper*, janvier 2000, p.3

³⁵⁹ AL-ATRASH, Hassan et Tarik YOUSEF, « Intra-Arab Trade : Is It Too Little ? », *IMF Working Paper*, janvier 2000

³⁶⁰ EKANAYAKE, E.M. et John R. LEDGERWOOD, « An Analysis of the Intra-Regional Trade in the Middle East and North Africa Region », *International Journal of Business and Finance Research*, vol. 3, n°1, 2009

³⁶¹ EKANAYAKE, E.M. et John R. LEDGERWOOD, « An Analysis of the Intra-Regional Trade in the Middle East and North Africa Region », p.25

4.2 STRUCTURE DES EXPORTATIONS DU CCG FACE AU CONCEPT DE SOLIDARITÉ ARABE

En termes absolus, les exportations du CCG restent relativement stables entre 1975 et 2001. Cependant, lorsque l'on observe plus attentivement le graphique 2, il est possible de remarquer que les exportations de marchandise du CCG passe de 50,17 milliards en 1975 à 160,2 milliards en 2001. Il s'agit d'une augmentation substantielle. Par contre, à partir du début des années 2000, les exportations de marchandise du CCG explosent. On peut constater une augmentation exponentielle qui atteint un sommet en 2013 lorsque ces dernières s'élevaient à 1085,1 milliards. En fait, même si les exportations du Conseil de Coopération du Golfe ont triplé sur une période de 27 ans (entre 1975 et 2001), entre 2002 et 2013 elles ont été plus que sextuplé. De plus, La chute des exportations enregistrée à partir de 2014 s'inscrit dans le contexte d'une hausse de la production américaine, notamment de gaz de schiste, ainsi que dans le contexte de la levée des sanctions iraniennes³⁶².

Graphique 2
Exportations de marchandise du CCG
(US\$ courant)



Source : Banque Mondiale

³⁶² BEZAT, Jean-Michel, « L'OPEP refuse de réduire sa production, les cours chutent », *Le Monde*, 1 décembre 2014

Nonobstant cette baisse, entre 2002 et 2016, les exportations du Golfe ont tout de même triplé au cours de cette période. Bref, en décortiquant les différents partenaires économiques du CCG, il sera possible d'établir si l'augmentation marquée des exportations des pétromonarchies s'établit dans un cadre d'intégration régionale.

Lorsque l'on observe les exportations du CCG vers les économies du monde arabe (graphique 3), c'est-à-dire les États membres de la Ligue des États arabes, on peut constater qu'en moyenne, entre 1975 et 2015, les États rentiers du Golfe exportent 9,8 % de leurs marchandises vers le monde arabe. D'ailleurs, il est possible d'observer une forte augmentation des échanges infrarégionaux, atteignant un sommet à 19 %, qui semble liée au conflit opposant l'Irak et l'Iran (1980-1988) ainsi que la guerre du Koweït ou guerre du Golfe (1990-1991). Cependant, il est important de noter que le regroupement « monde arabe » comprend les producteurs de pétrole moyen-orientaux. L'agrégat « monde arabe » regroupe l'ensemble des pays membres de la Ligue des États arabes. Ainsi, ce graphique prend en considération les échanges entre les membres du CCG.

Graphique 3
Exportations de marchandise du CCG vers les économies du monde arabe
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

De ce fait, lorsque l'on exclut les États à haut revenu (États rentiers), on peut constater que la part du volume total des exportations du CCG qui est dirigé au commerce interarabe est minime (graphique 4). En effet, pour l'ensemble de la période analysée, il est possible de remarquer une croissance des exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu de la région de seulement 4,6 % entre 1975 et 2015, passant de 1,8 % en 1975 à 6,4 % en 2015. Ainsi, lorsque les économies à revenu élevé sont écartées de l'analyse la part du total des exportations du CCG qui vise le Moyen-Orient n'est qu'en moyenne que de 3,2 %, atteignant un sommet en 2015 à 6,4 %.

En gardant à l'esprit l'augmentation exponentielle des exportations des pétromonarchies du Golfe en termes absolus, la faible augmentation des exportations qui se dirigent vers les pays à faible et moyen revenu dans l'espace moyen-oriental (en termes relatifs) signale plutôt que les pays producteurs de pétrole négligent les échanges inter-arabes.

Graphique 4
Exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu
du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
(% des exportations totales de marchandise)



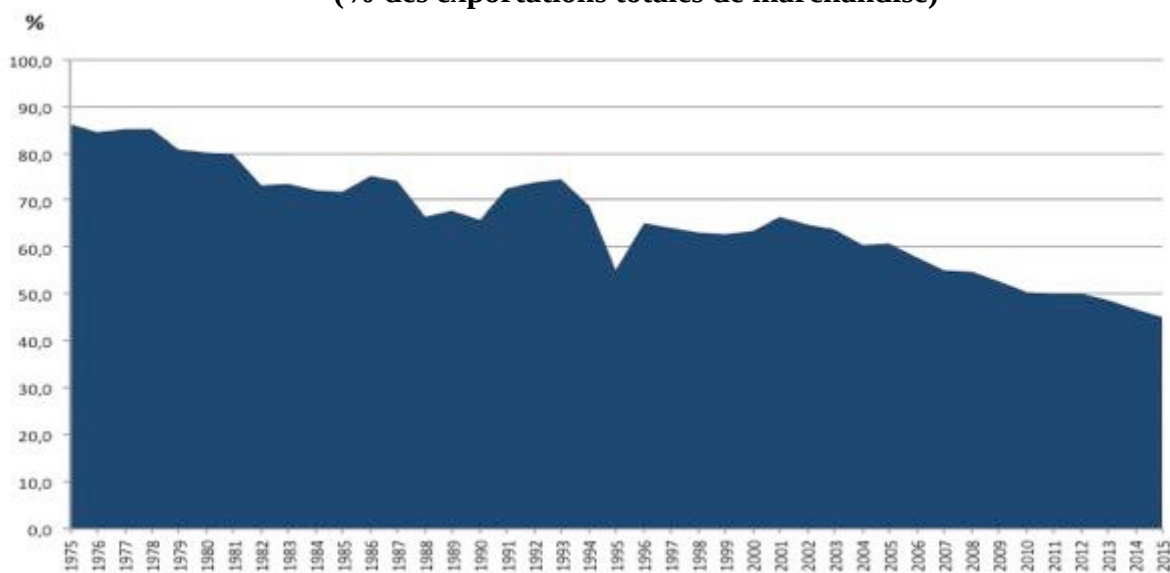
Source : Banque Mondiale

Ce constat vient souligner l'idée de l'instrumentalisation du mythe de la solidarité arabe par les États rentiers, car il est possible de noter l'insignifiance du commerce panarabe lorsque

les échanges intra CCG sont exclues, et ce, malgré le fait que CCG proclame que la rente pétrolière est au service du développement économique de la région au nom de la solidarité arabe.

De plus, comme mentionné précédemment, l'économie d'un État rentier ou d'allocation est dépendante du revenu soutiré de la rente extérieure, créant une désintégration du secteur manufacturier par la concentration du capital dans les secteurs rentiers à profits élevés (hydrocarbures). Au niveau des politiques commerciales, ce trait caractéristique des États rentiers du Golfe suggère que les principaux partenaires commerciaux du CCG devraient être les pays industrialisés, qui sont de grands consommateurs d'énergie. Dans cet esprit, le graphique 5 nous démontre que les exportations du CCG se dirigent majoritairement vers les économies à revenu élevé, ou en d'autres termes, vers les pays industrialisés comprenant les États-Unis et l'Europe. Entre 1975 et 2015, les économies à revenu élevé ont été les destinataires, d'en moyenne, 66,2 % du volume total des exportations des États rentiers du CCG.

Graphique 5
Exportations du CCG vers les économies à revenu élevé
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Les graphiques 4 et 5 viennent consolider l'hypothèse qui prétend que la solidarité arabe n'est pas un facteur influençant les exportations des États rentiers du Conseil de Coopération du Golfe.

Cependant, il est nécessaire de souligner que la part du volume total des exportations du CCG qui vise les économies à haut revenu tend à diminuer avec les années, passant de 86,2 % en 1975 à 45,3 % en 2015.

De plus cette diminution s'inscrit simultanément à l'augmentation colossale du total des exportations du CCG exprimé en dollars américains courants démontré par le graphique 2. Cette diminution des exportations vers les économies à revenu élevé, qui s'accélère à partir de 2001, prend donc une ampleur considérable si l'on considère que sur la même période (entre 2001 et 2015), le total des exportations du Golfe en termes absolus a quadruplé, passant de 160,2 milliards, pour grimper jusqu'à 1085 milliards en 2013 et ensuite redescendre à 655 milliards en 2015. Cette diminution en termes relatifs face à l'augmentation notable en terme absolus s'explique principalement par le développement économique de la Chine et de l'Inde. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la consommation d'énergie à l'échelle planétaire fit un bond de 20 % entre 2000 et 2006 et la Chine fut responsable à elle seule de 45 % de l'augmentation de l'utilisation mondiale d'énergie sur cette période³⁶³. De plus, dans son rapport annuel de 2007, l'AIE prévoyait qu'en 2025, les importations chinoises d'hydrocarbures provenant du CCG atteindraient un niveau trois fois supérieur à celui des États-Unis³⁶⁴.

³⁶³ INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *World Energy Outlook 2007 : China and India insights*, IEA, 2007, p.57

³⁶⁴ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, Palgrave Macmillan, 2011, p.91

Lorsque l'on observe plus précisément les exportations du CCG vers l'Asie de l'Est et du Pacifique (graphique 6), comprenant la Mongolie, la Chine, Taïwan, la Corée du Sud, et le Japon, il est possible d'observer le repositionnement des exportations du CCG vers l'Asie en lien avec la forte augmentation de la consommation chinoise d'énergie.

Graphique 6
Exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu en Asie
de l'Est et du Pacifique
(% des exportations totales de marchandise)



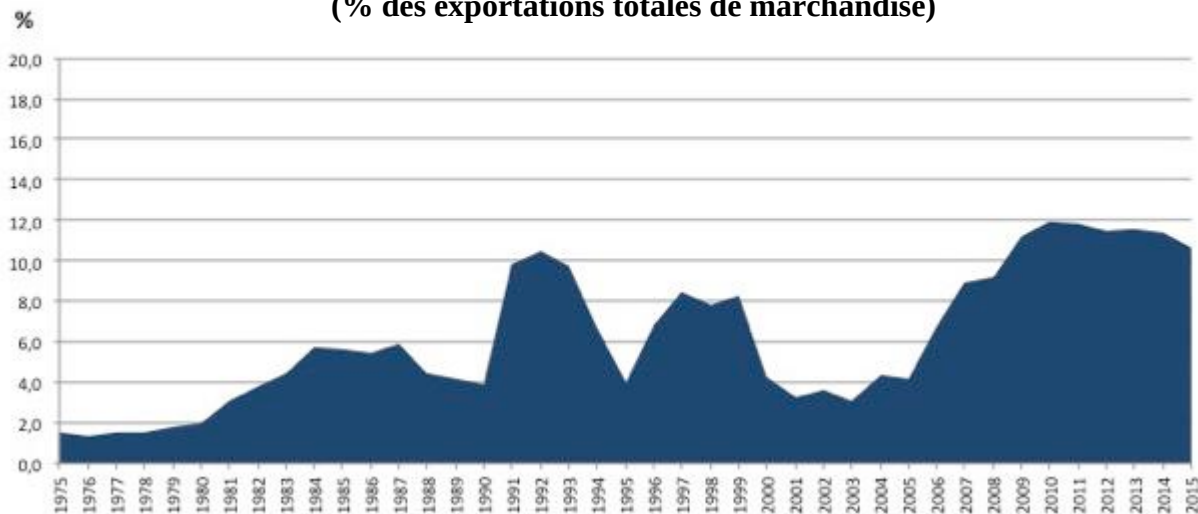
Source : Banque Mondiale

De plus, il est possible de remarquer une forte intensification des exportations du CCG vers l'Asie de l'Est et du Pacifique à partir de 1999. Entre 1975 et 1998, la moyenne des exportations du CCG vers la région se situe à 3,4 % pour grimper à 13,9 % entre 1999 et 2015. On peut d'ailleurs observer un bond de 6,7 % entre 1998 et 1999 lorsque le volume des exportations passe de 5,8 % à 12,5 %. Sur les 41 années analysées, le volume des exportations passe de 5,3% en 1975 à 18,2% en 2015.

Du côté de l'Asie du Sud (comprenant le Bhoutan, le Bangladesh, les Maldives, le Népal, le Sri Lanka, le Pakistan et l'Inde), il est possible de noter sur la graphique 7 une forte augmentation des exportations du CCG à partir de 2005. D'ailleurs l'AIE estime que la demande d'énergie indienne devrait avoir plus que doublé d'ici 2030, avec une

augmentation annuelle moyenne de 3,6 %³⁶⁵. De plus, les importations nettes de pétrole de l'Inde devraient enregistrer une croissance constante de 6 Mb/j jusqu'en 2030, de façon à ce que l'Inde dépasse le Japon pour devenir le troisième importateur net de pétrole au monde, après les États-Unis et la Chine³⁶⁶.

Graphique 7
Exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu de l'Asie du Sud
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Ce repositionnement des exportations du CCG est encore plus évident lorsque l'on observe le volume des exportations de marchandise vers des régions comme l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et l'Europe et Asie centrale. En effet, en analysant le graphique 8, il est possible de remarquer que les exportations du CCG vers l'Europe et l'Asie centrale reste constante sur la période analysée.

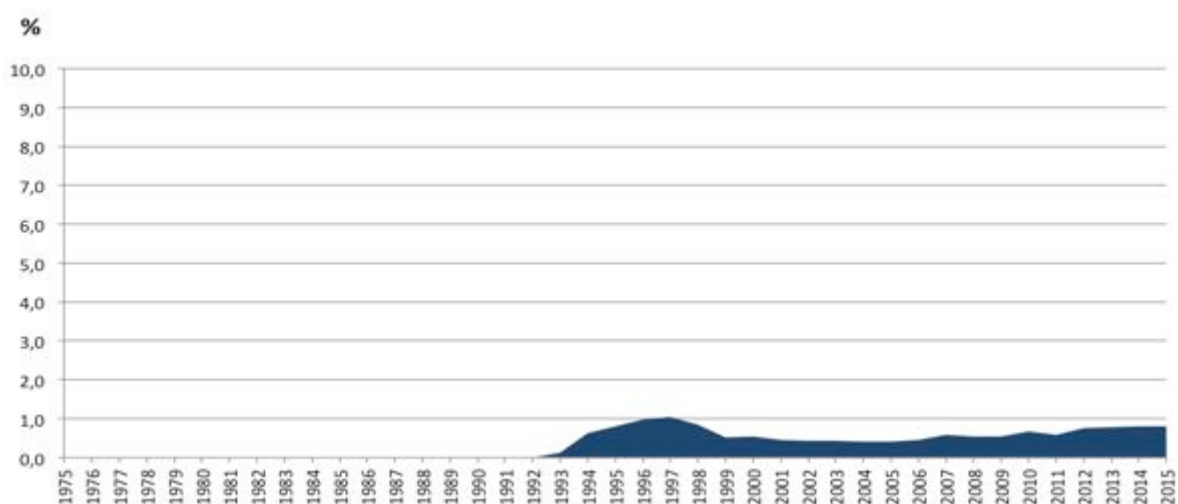
À partir du démantèlement du bloc soviétique en décembre 1991, le volume des exportations des États rentiers du Golfe vers la région se situe en moyenne à 0,6 % entre 1975 et 2015. On peut constater une croissance entre 1992 et 1997 pour atteindre un sommet à 1 %, pour ensuite distinguer une décroissance des échanges qui se maintiendront

³⁶⁵ INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *World Energy Outlook 2007 : China and India insights*, 2007, Paris IEA, p.46

³⁶⁶ INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *World Energy Outlook 2007 : China and India insights*, 2007, Paris IEA, p.46

ensuite approximativement à la moyenne de 0,6 % entre 1999 et 2015. Face à l'augmentation rapide des exportations du CCG vers les marchés en émergence comme la Chine et l'Inde, les données sur les 24 années disponibles nous démontrent que le commerce entre le CCG et l'Europe et l'Asie centrale ne représente qu'une maigre part du volume total des exportations du CCG.

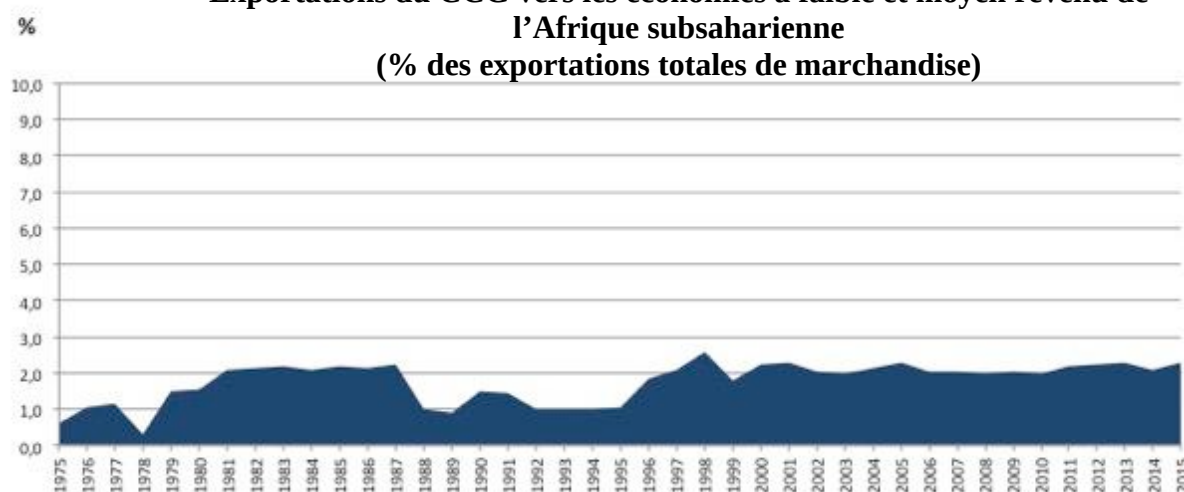
Graphique 8
Exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu de
l'Europe et Asie centrale
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Une situation identique se manifeste lorsque l'on examine la relation commerciale entre les États rentiers du CCG et l'Afrique subsaharienne et l'Amérique latine. En effet, sur les 41 années analysées, le graphique 9 nous démontre que la part du commerce extérieur du CCG visant l'Afrique subsaharienne entre 1975 et 2015 s'avoisine à la moyenne de 1,8 % pour la plupart des années analysées, outre un creux entre 1988 et 1995.

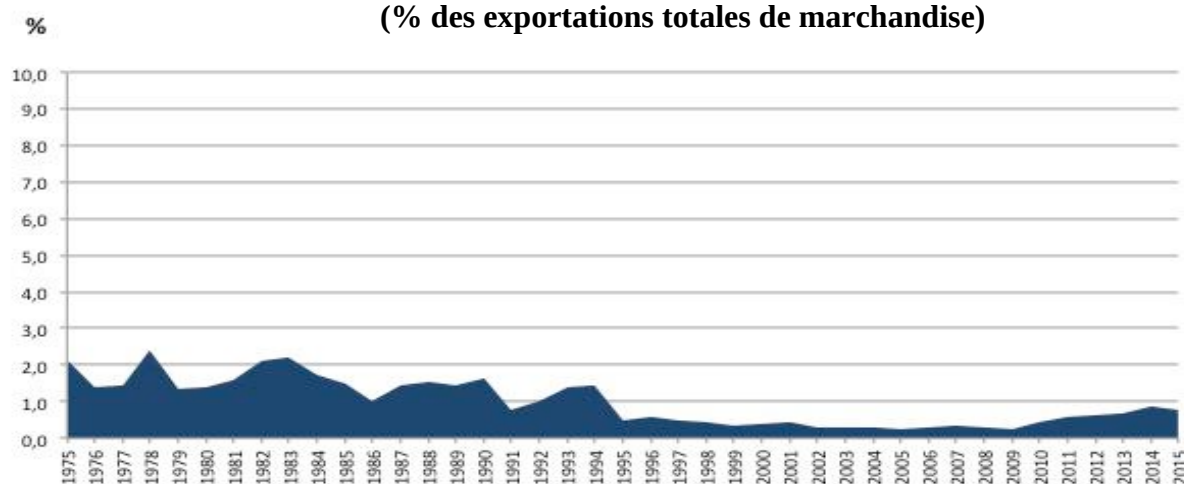
Graphique 9
Exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu de
l'Afrique subsaharienne
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Le graphique 10 démontre la faiblesse des exportations du CCG vers la région de l'Amérique latine et les Caraïbes, qui tendent à diminuer simultanément à l'augmentation de la demande en énergie de la Chine et l'Inde, passant de 2,3% en 1975 pour descendre jusqu'à 0,8% en 2015. Cette situation vient solidifier le postulat du repositionnement des exportations du CCG vers l'Asie.

Graphique 10
Exportations du CCG vers les économies à faible et moyen revenu en
Amérique latine et Caraïbes
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Bref, les graphiques 4, 8, 9, 10 exposent que les exportations du CCG ignorent les régions à revenu faible et moyen revenu du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Europe et Asie centrale, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique latine. De plus, la stabilité relative du faible volume des exportations du CCG vers ses régions est encore plus dérisoire lorsque l'on considère la hausse fulgurante des exportations des pétromonarchies du Golfe exprimé en dollars américains constants (graphique 2). La plus grosse part du commerce extérieur du CCG se concentre plutôt vers les pays à revenu élevé comprenant les États-Unis et l'Europe, et à partir du tournant des années 2000, vers l'Asie du Sud et de l'Est principalement par la forte augmentation de la demande chinoise et indienne en énergie.

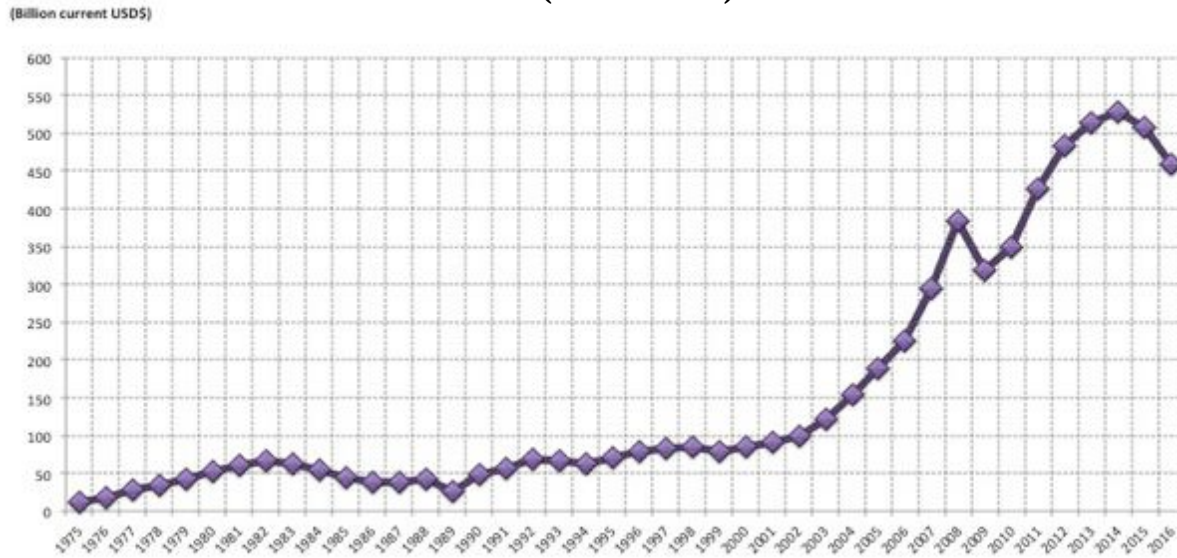
4.3 LA STRUCTURE DES IMPORTATIONS DU CCG FACE AU CONCEPT DE SOLIDARITÉ ARABE

Dans sa définition de la politique commerciale, Cohen la décrit comme « la somme des gestes posés par l'État dans le but d'influencer l'étendue, la composition et la direction de ses importations et exportations de biens et services »³⁶⁷. C'est pourquoi après avoir analysé la structure des exportations du Conseil de Coopération du Golfe, pour avoir un portrait complet de sa politique commerciale, il est nécessaire d'y inclure une analyse des importations.

D'ailleurs, les importations se retrouvent à être particulièrement importantes dans l'analyse du lien entre les politiques commerciales du CCG et la solidarité arabe. En effet, considérant le fait que les États rentiers du Golfe exportent majoritairement du pétrole, les exportations de marchandises se basent principalement sur la demande d'énergie. Il devient donc évident que les principaux destinataires des exportations du CCG se retrouvent à être les pays industrialisés ou les pays en forte croissance économique, et ce, au détriment des pays à faible et moyen revenu de l'espace moyen-oriental.

³⁶⁷ COHEN, Benjamin J., dans Jean-François Fortin, « Analyse de la politique commerciale : état des travaux théoriques », *Études internationales*, vol. 36, N°3, 2005, p.340

Graphique 11
Importations de marchandise du CCG
(US\$ courant)



Source : Banque Mondiale

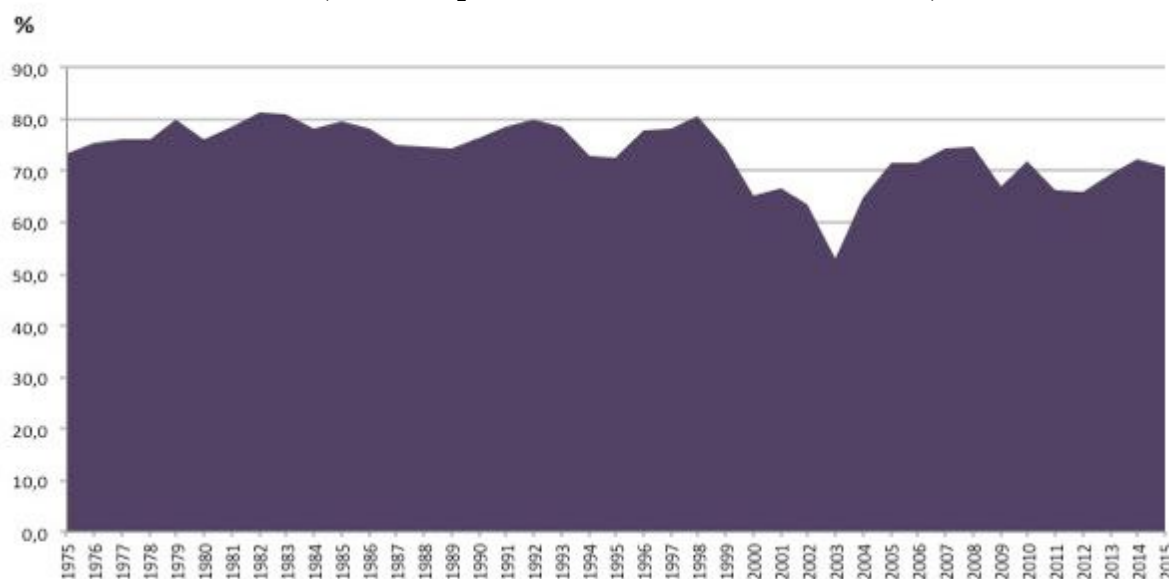
En considérant la croissance exponentielle de la valeur des exportations du Golfe démontré par le graphique 2, le graphique 11 nous démontre que la même tendance se reproduit au niveau des importations. En effet, entre 1975 et 2001, le graphique 11 souligne que les importations du CCG ont enregistré une croissance considérable, passant de 11,7 milliards en 1975 à 90,3 milliards en 2001. Ensuite, entre 2001 et 2015, on remarque une croissance drastique de la valeur des importations du CCG, qui quintuple. Comme mentionnée précédemment, en 2001, la valeur des importations s'établit à 90,3 milliards pour ensuite croître jusqu'à 528,5 milliards en 2014, et ensuite enregistré une chute à 507,5 milliards en 2015.

Par contre, la structure des importations expose une tout autre dynamique. Le cadre théorique de l'État rentier suggère qu'une rente extérieure peut, si elle est substantielle, soutenir une économie sans l'apport d'un secteur productif interne³⁶⁸. Les États rentiers deviennent dépendants des importations pour presque tous les biens de consommation. Dans

³⁶⁸ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016

cet esprit, le graphique 12 nous démontre que les biens manufacturés représentent en moyenne, entre 1975 et 2015, 73,6 % des importations de marchandise du CCG. Même si l'on peut observer une faible diminution, l'importance des importations de biens manufacturés reste relativement stable au courant de la période analysée.

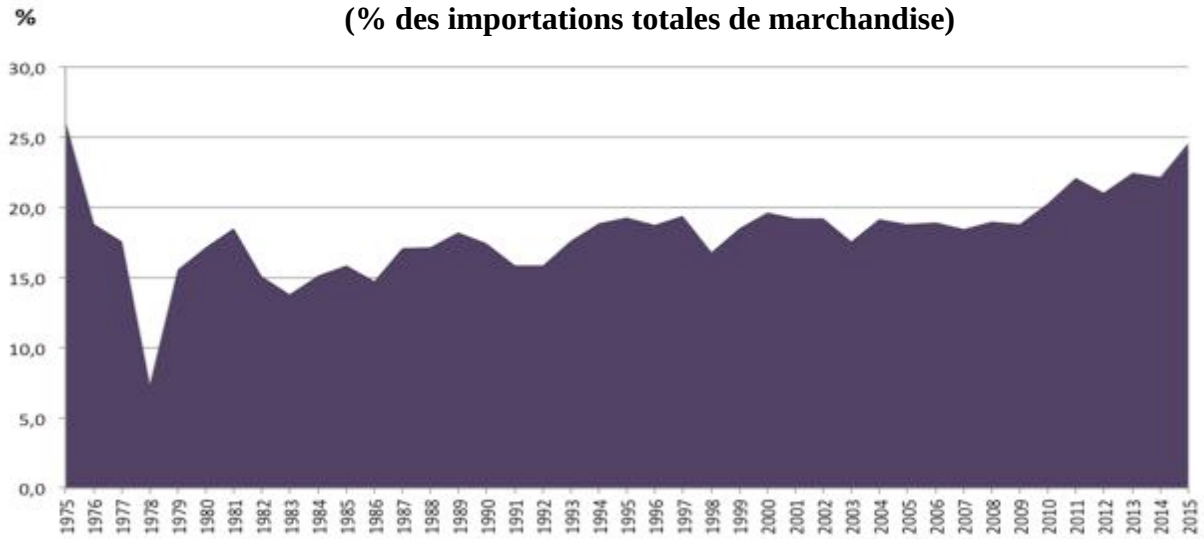
Graphique 12
Importations de biens manufacturés du CCG
(% des importations totales de marchandises)



Source : Banque Mondiale

En considérant l'augmentation des importations du CCG en termes absolus (graphique 11), exposer la structure des importations permet d'établir la place qu'occupe le monde arabe dans la politique commerciale du CCG, donc d'établir si la rente pétrolière se retrouve distribuée à travers la région par le biais du commerce extérieur des États rentiers du Golfe. Lorsque l'on se penche plus particulièrement sur les importations de marchandise du CCG provenant du monde arabe (graphique 13), il est possible de noter qu'elles constituent en moyenne 18,3 % du total des importations des pétromonarchies du Golfe entre 1975 et 2015. De plus, on peut y observer une augmentation passablement soutenue outre la forte décroissance entre les années 1975 et 1978.

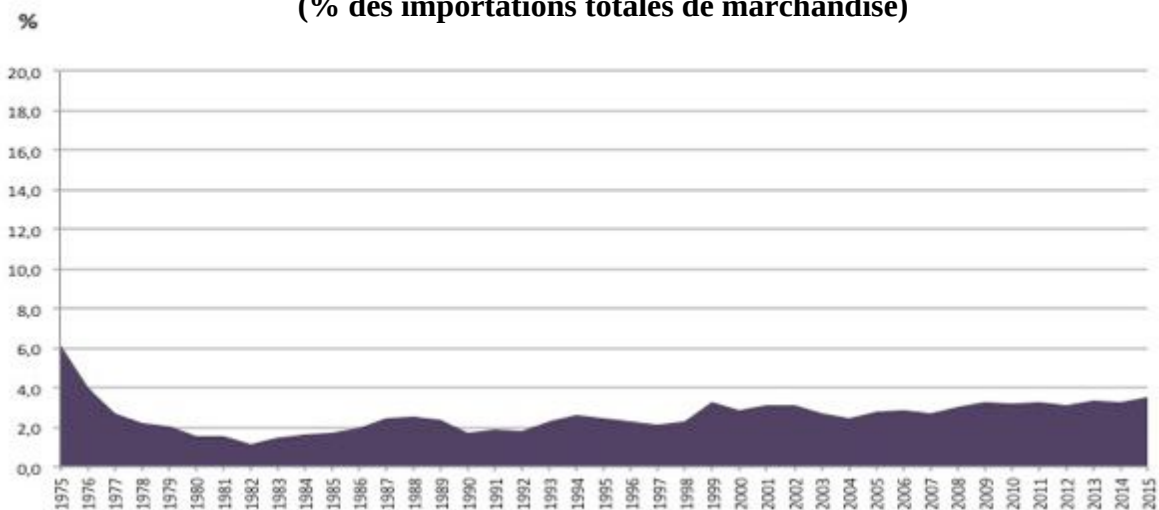
Graphique 13
Importations du CCG provenant des économies du monde arabe
(% des importations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Par contre, dans le même ordre d'idée présenté par l'analyse des exportations, lorsque les États rentiers à haut revenu sont exclus de l'analyse, une situation drastiquement différente émerge. En effet, comme nous le démontre le graphique 14, entre 1975 et 2015, la moyenne des importations du CCG provenant de la région passe de 18,3 % à 2,6 %.

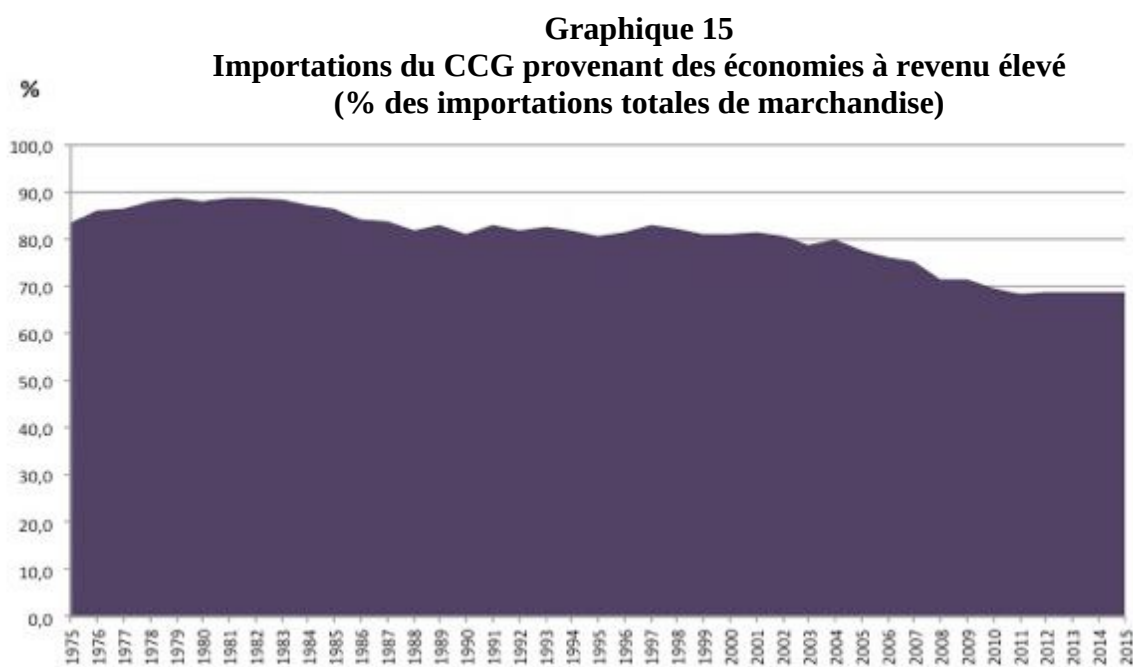
Graphique 14
Importations du CCG provenant des économies à faible et moyen revenu
du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
(% des importations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Ce contraste frappant souligne les luttes géopolitiques régionales exposées dans les chapitres précédents, mais principalement un manque de complémentarité structurelle des économies moyen-orientales. Ce manque de complémentarité structurel s'enracine dans le comportement macroéconomique des États rentiers du CCG. Comme mentionnée précédemment, l'épithète d'un État rentier se retrouve à être sa dépendance à la rente externe, qui, conséquemment, provoque une désindustrialisation de l'économie nationale pour conduire à une dépendance structurelle aux importations de biens de consommation. Ainsi, d'après la théorie de l'État rentier, l'accès aux marchés des pays industriels est beaucoup plus important que l'accès protégé à un marché arabe.

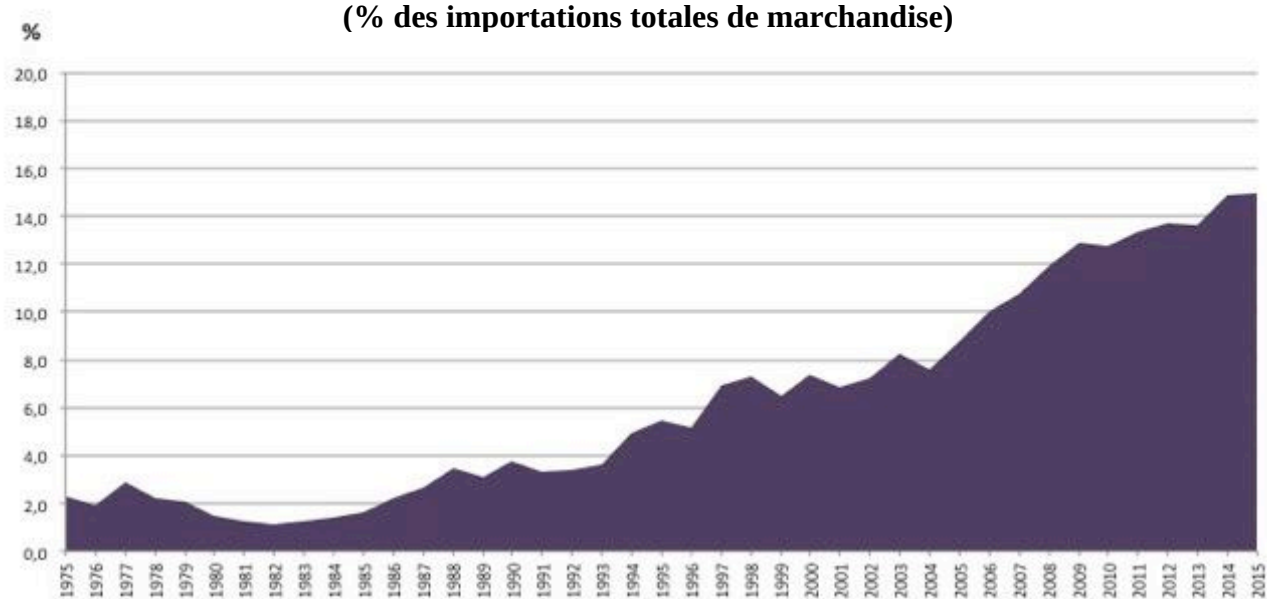
Le graphique 15 vient confirmer ce postulat théorique. On peut y voir que sur les 41 années analysées, les importations du CCG provenant des économies à haut revenu, comprenant les pays industrialisés, représentent en moyenne 80,5 % du volume total des importations de marchandise du Golfe. En ce sens, l'intégration régionale et ses ramifications, explorées dans les chapitres précédents, deviennent une couverture idéologique.



Source : Banque Mondiale

Au niveau politique, le but final n'est pas du tout une forme d'unité politique arabe, mais plutôt la survie de l'État rentier. Malgré l'importance des économies à haut revenu dans le volume des importations des pétromonarchies du Conseil de Coopération du Golfe, force est de constater une diminution avec les années, qui s'accélère au tournant des années 2000. En 1975, les importations du CCG venant des économies à haut revenu correspondent à 83,3 % des importations totales de marchandises du Golfe, pour grimper jusqu'à 88,9 % en 1981. À partir de 1982, le volume des importations provenant des pays industrialisés diminue en moyenne de 0,6 % par année sur une période de 34 ans pour atteindre 68,7 % en 2015. Tout comme au niveau des exportations, cette diminution est directement liée au développement industriel de la Chine et de l'Inde. En devenant l'atelier du monde, ces pays ont vu leur demande en énergie augmenter drastiquement par l'expansion de leur secteur industriel et leurs exportations massives de biens manufacturés. Entre 1994 et 2003, les exportations chinoises ont triplé et en 2009, la Chine devient le plus grand exportateur mondial³⁶⁹. Les graphiques 15 et 16 nous démontrent l'importance grandissante du marché asiatique dans la politique commerciale du Golfe.

Graphique 16
Importations provenant des économies à faible et moyen revenu
de l'Asie de l'Est et du Pacifique
(% des importations totales de marchandise)

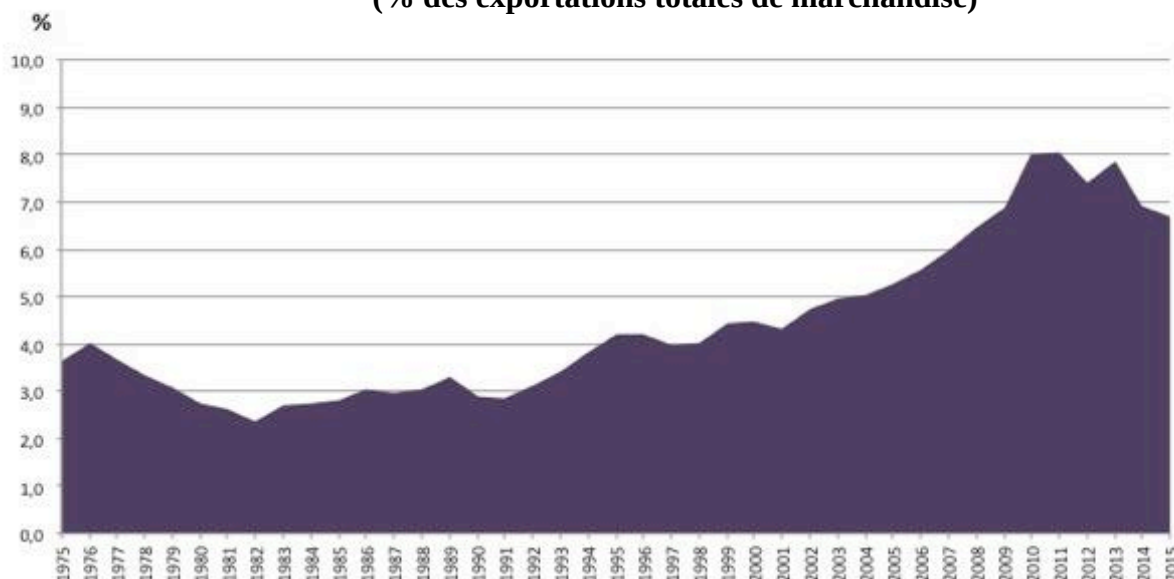


Source : Banque Mondiale

³⁶⁹HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, p.87

Les importations de l'Asie de l'Est et du Pacifique passent de 1,4 % du volume total des importations du CCG en 1984 pour atteindre 15 % en 2015 par une augmentation moyenne de 0,4 % par années durant cette période. Il est aussi intéressant de noter l'accentuation de cette augmentation entre 2005 et 2015, et ce, notamment par la négociation d'accords de libre-échange entre le CCG et la Chine à partir de 2004³⁷⁰.

Graphique 17
Importations du CCG provenant des économies à faible et moyen revenu de
l'Asie du Sud
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

Une tendance similaire, quoique moins accentuée, se présente lorsque l'on examine la part des importations du CCG provenant de l'Asie du Sud. Entre 1975 et 1990, le CCG n'importe qu'en moyenne 3,1 % de son total de marchandise de la région. Ensuite, on peut voir le pourcentage des importations du CCG venant de l'Asie du Sud passer de 2,9 % en 1991 à 8 % en 2010 pour redescendre à 6,7 % en 2015. Il est aussi nécessaire de spécifier la signature d'une entente de libre-échange entre le CCG et l'Inde en 2006, qui vise à stimuler

³⁷⁰ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, p.100

le commerce bilatéral et la coopération économique entre les partenaires³⁷¹. Bref, ce repositionnement des importations du CCG s'explique principalement par deux dynamiques de l'économie internationale du XXI^e siècle : l'Asie devient une grande consommatrice d'énergie en se positionnant comme l'atelier du monde. On voit donc émerger une grande complémentarité structurelle entre le CCG et l'Asie. D'un côté, l'on retrouve le principal exportateur d'hydrocarbures à l'échelle mondiale qui se retrouve en grand besoin de biens manufacturés du à une désindustrialisation engendrée par les dynamiques de la rente (le CCG), et, de l'autre côté, se trouve le plus grand exportateur qui voit sa demande en énergie augmenter drastiquement (l'Asie). De plus, pour le CCG les années 2000 sont marquées par une multiplication des négociations d'accord de libre-échange, notamment avec la Chine en 2004, avec le Japon en 2005, avec l'Inde et Singapour en 2006 ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande en 2007.

Graphique 18
Importations du CCG provenant des économies à faible et moyen
revenu de l'Europe et Asie centrale
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque mondiale

Par contre, les négociations ont tendance à progresser lentement, par la peur des pétromonarchies des implications potentielles que peuvent entraîner l'ouverture des principaux secteurs économiques au capital international³⁷².

De plus, la part des importations du Golfe provenant de l'Afrique subsaharienne entre 1975 et 2015 n'est qu'en moyenne de 0,6 %. Même si l'Europe et l'Asie centrale ainsi que l'Amérique latine ont vu leurs exportations vers les CCG augmenter, l'augmentation reste lente et minime en comparaison au rôle joué par l'Asie de l'Est et du Pacifique ainsi que de l'Asie du Sud dans les politiques commerciales des pétromonarchies du Golfe. La faiblesse des importations provenant de ses trois régions semble s'expliquer par le manque de complémentarité structurel entre les économies du Golfe, exportatrices d'hydrocarbures et en besoin de biens manufacturés, et les économies des pays à faible et moyen revenu de ses régions, qui ne possède qu'une base industrielle insuffisante aux besoins du Golfe.

Graphique 19
Importations du CCG provenant des économies à faible et moyen
revenu de l'Amérique latine et Caraïbes
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

³⁷² HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, p.100

En contraste, les graphiques 18, 19 et 20 démontrent que les importations du Conseil de Coopération du Golfe venant des pays à faible et moyen revenu de l'Europe et Asie centrale, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique latine ne constitue qu'une maigre part du volume total des marchandises importées. L'Europe et l'Asie centrale n'ont exporté qu'en moyenne 1,8 % de leurs marchandises vers le CCG entre 1992 et 2015 tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes sont les lieux d'origine d'approximativement 1,4 % des importations du Golfe entre 1975 et 2015.

Graphique 20
Importations du CCG provenant des économies à faible et moyen revenu
de l'Afrique subsaharienne
(% des exportations totales de marchandise)



Source : Banque Mondiale

L'exception se retrouve peut-être en Amérique latine, qui se positionne comme un bassin de main-d'œuvre bon marché, mais qui subit la prépondérance américaine sur le continent. Après la signature de l'ALENA, les firmes américaines ont graduellement transféré leur production intensive en main d'œuvre au sud de la frontière³⁷³. En outre, la stabilité voire la faible augmentation du volume des importations du CCG venant de ces régions à faible et moyen revenu face à la forte croissance de la valeur des importations en termes absolus démontré par le graphique 10, souligne que la place octroyée aux régions du Moyen-Orient, de l'Europe et Asie Centrale, de l'Afrique subsaharienne et de l'Amérique latine

³⁷³ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, p.88

dans les politiques commerciales du CCG reste infime, mais constante. Conformément aux postulats développés par les travaux théoriques sur l'État rentier au Moyen-Orient, le commerce extérieur du CCG se concentre plutôt vers les pays à revenu élevé comprenant les États-Unis et l'Europe, et les économies émergentes, consommatrices d'énergie, de l'Asie du Sud et de l'Est.

Par contre, il est important de mentionner que malgré l'influence de la rente pétrolière sur la structure du commerce interarabe, d'autres facteurs restent essentiels à la compréhension du contexte économique régional. D'abord, comme mentionné au chapitre 2, l'influence de l'idée de solidarité arabe fut aussi au cœur de l'introduction de modèle reposant sur la substitution aux importations. L'héritage de cette période se trouve dans des tarifs et droits de douanes élevés, une intervention massive de l'État dans la production et, dans de nombreux cas, des industries non compétitives. En plus, en raison de la réticence de certains gouvernements face à une perte de contrôle sur la politique industrielle nationale et de la crainte de perdre des revenus tarifaires, les tentatives d'intégration économique au niveau régional ont donné des résultats modestes³⁷⁴. De plus, les États arabes ont été réticents à exposer les industries locales à la concurrence d'industries souvent très similaires entre pays voisins ou à donner toute latitude sur l'élaboration des politiques commerciales par le biais d'accords régionaux contraignants. En fait, les accords économiques multilatéraux, comme mentionné au chapitre 2, étaient généralement conclus en réaction à des développements politiques régionaux.

Malgré tout, la rente pétrolière est un phénomène fondamentalement financier. C'est-à-dire que l'accumulation de capital par le CCG a été principalement façonnée par la position cruciale des flux des pétrodollars dans la dynamique de financiarisation de l'économie mondiale³⁷⁵. Ainsi, la circulation du surplus de pétrodollars propose une image plus claire de la redistribution de la rente par la moindre importance des défaillances structurelles dans son partage. Par le fait même, la prochaine section du chapitre se construit comme une

³⁷⁴ HERTOGE, Steffen, « The GCC and Arab Economic Integration : A New Paradigm », *Middle East Policy*, vol.14, n°1, 2007, p.52-68

³⁷⁵ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, p.55

analyse des enjeux économiques et stratégiques liés à la puissance financière des États rentiers du CCG, notamment par l'analyse des investissements directs étrangers et des fonds souverains liés aux pétromonarchies du Golfe.

CHAPITRE V

LES ÉCHANGES FINANCIERS DU CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE

Compte tenu de l'anatomie des politiques commerciales du CCG, il est particulièrement pertinent de s'intéresser à l'architecture des investissements du Golfe, en outre du fait que la rente pétrolière est essentiellement un phénomène financier. C'est-à-dire que l'accumulation de capital par le CCG a été façonnée principalement par la position cruciale des flux de pétrodollars dans la financiarisation de l'économie mondiale. Pour les États rentiers du Conseil de coopération du Golfe, la forte augmentation de la demande en hydrocarbures au début des années 2000 s'est accompagnée d'une hausse du cours du pétrole, qui passa de 9,76 \$ par baril en 1999 à 90,32 \$ par baril en 2007. En 2008, le prix du baril de pétrole passa à 94 \$ pour ensuite grimper jusqu'à 145 \$ en juillet 2008³⁷⁶. Parallèlement, cette hausse du cours du pétrole fut aussi accompagnée d'une hausse de la demande en énergie, notamment par l'essor économique de l'Asie. La conséquence de cette hausse importante du cours du pétrole pour le CCG fut une nouvelle vague d'accumulation de pétrodollars.

Ainsi, la période post-2000 fut marquée par une nouvelle vague d'internationalisation du capital provenant du Golfe, et ce, par les flux des surplus pétroliers. Cette situation s'observe principalement à travers des véhicules conventionnels tels que les investissements directs étrangers (IDE), mais aussi par des investisseurs institutionnels étatiques tels que les fonds souverains. Ce chapitre aborde dans un premier temps l'anatomie des investissements directs étrangers provenant du CCG afin de démontrer si la distribution de la rente pétrolière s'échafaude selon les principes de la solidarité arabe. Ensuite, l'analyse des fonds souverains du Golfe, acteurs controversés du marché financier, permettra d'établir le rôle des États rentiers, par leur fonds d'investissements étatiques, dans la distribution de la rente pétrolière.

³⁷⁶ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, Palgrave Macmillan, 2011

5.1 LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS AU MOYEN-ORIENT

Dans un contexte économique marqué par les dynamiques de la mondialisation, mais surtout de la financiarisation de l'économie internationale, les investissements directs étrangers (IDE) ont sextuplé entre 1990 et 2010, passant de 208 à 1244 milliards de dollars. Les IDE sont au cœur des processus de transnationalisation de firmes (délocalisation ou fusion-acquisition d'entreprise par exemple) et d'une division internationale du travail par spécialisation territoriale³⁷⁷. Bref, comme le souligne Arès et Boulanger, « avec la transnationalisation des entreprises et l'organisation de la production en réseaux globaux, les IDE sont l'une des facettes les plus visibles de la mondialisation »³⁷⁸.

Dans le cas du Moyen-Orient, la faiblesse des IDE est traditionnellement associée à une grande incertitude politique et économique ainsi qu'à un environnement réglementaire et institutionnel défavorable. Le rapport Perspectives économiques mondiales publié par la Banque mondiale en 2017³⁷⁹ indique que l'économie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est fortement affectée par le cycle des conflits et ses effets nationaux et internationaux. En ce sens, Rother et al.³⁸⁰ soulignent que l'exode et les déplacements internes dans les pays touchés par un conflit provoquent de graves perturbations humanitaires, sans oublier que les infrastructures sont gravement affectées et que l'accès aux services publics et de base a été considérablement réduit. En conséquence, les perturbations économiques et commerciales, les pressions fiscales liées aux demandes de sécurité des dépenses des réfugiés et l'affaiblissement du tourisme continuent d'avoir de graves répercussions sur la région.

³⁷⁷ ARÈS, Mathieu et Éric BOULANGER et al., *L'investissement et la nouvelle économie mondiale : trajectoires nationales, réseaux mondiaux et normes internationales*, Éditions Bruylant, 2012

³⁷⁸ ARÈS, Mathieu et Éric BOULANGER et al., *L'investissement et la nouvelle économie mondiale : trajectoires nationales, réseaux mondiaux et normes internationales*, Éditions Bruylant, 2012, p.1

³⁷⁹ BANQUE MONDIALE, « Global Economic Prospects : A Fragile Recovery », *World Bank*, Juin 2017, p.131.

³⁸⁰ ROTHER, Björn et al, « The Economic Impact of Conflicts and the Refugee Crisis in the Middle East and North Africa », *IMF*, Staff Discussion Note, Septembre 2016.

Le Fonds Monétaire International, dans son rapport de 2016 sur la croissance et l'investissement dans le monde arabe³⁸¹, souligne que les investissements au Moyen-Orient étaient en moyenne un peu plus faibles que dans des pays comparables et moins efficaces pour générer de la croissance, en particulier dans le cas des IDE qui ont sous-performé de manière significative. En outre, les IDE ont été concentrés dans les pays du CCG, notamment grâce à l'attractivité des industries extractives, de l'immobilier et du secteur pétrochimique. Considérant que les secteurs de l'extraction et de la pétrochimie sont caractérisés comme capitalistiques et que l'immobilier ne génère traditionnellement aucun gain significatif de productivité, l'impact de l'IDE sur la création d'emplois et la productivité reste limité³⁸². Dans cette perspective, il devient intéressant d'examiner le rôle du CCG dans les circuits financiers du Moyen-Orient. Avant d'examiner de plus près l'anatomie des IDE du Golfe au Moyen-Orient, il est important de préciser que l'analyse des flux financiers dans la région est complexe, en raison des frontières floues entre les ressources publiques et les fortunes des familles régnantes. Ainsi, les données proviennent d'une analyse produite en 2015 par Choplin et Vignal³⁸³ à partir de données provenant de la base de données ANIMA³⁸⁴.

5.1.1 Les investissements directs étrangers du CCG et les échanges financiers interarabes

Depuis les années 90, les pays arabes sont devenus des récepteurs majeurs de capitaux du Golfe. Par le tableau 2, on constate que l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis à eux seuls fournissent plus de 45 000 millions d'euros sur un volume total de près de 75 000 millions d'euros, soit près de 60 % du total des IDE provenant du Golfe. On peut également voir un nombre impressionnant de projets (597) au Moyen-Orient financés par le CCG. Le

³⁸¹ FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONALE, « Investment and Growth in the Arab World », *IMF, Annual Meeting of Arab Finance Ministers*, Manama, Bahrain, Avril 2016.

³⁸² FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONALE, « Investment and Growth in the Arab World »,

³⁸³ CHOPLIN, Armelle and Leïla VIGNAL, « Les investissements arabes du Golfe au Maghreb et au Moyen-Orient, vecteurs d'une intégration régionale ? », *Autrepart*, n°76, 2015, p.29-48.

³⁸⁴ Base de données créée par l'Observatoire Anima (Observatoire méditerranéen d'investissement et de partenariat) qui répertorie les annonces de projets d'investissement dans le monde méditerranéen et vérifie l'avancement des projets pour offrir une vision plus fine de l'IDE qu'une simple analyse de flux et d'inventaire.

Moyen-Orient serait ainsi devenu une zone d'expansion économique, donc un espace de redéploiement de la puissance financière du Golfe.

Par contre, une analyse de l'anatomie des IDE du Golfe révèle qu'ils ne sont pas un vecteur technique d'intégration régionale, mais plutôt un outil d'influence politique qui maintient, mais aussi diffuse, les structures macroéconomiques rentières. C'est-à-dire que ces IDE exposent une géographie économique particulière. En effet, pour Choplin et Vignal³⁸⁵ les principaux bénéficiaires des investissements du Golfe sont l'Égypte, le Maroc, le Liban et la Jordanie. Les secteurs d'investissement privilégiés par le Golfe sont d'une part les projets immobiliers, par la grande expertise des conglomérats immobiliers du Golfe, et d'autre part, le secteur bancaire et financier alimenté par les excédents de pétrodollars. Par exemple, entre 2003 et 2009, 114 des 245 projets d'investissement des Émirats Arabes Unis (47 %) ciblaient le secteur immobilier et 49 projets (20 %) les secteurs bancaires et financiers.³⁸⁶

Tableau 2: Investissements du CCG dans le monde arabe

	Montant (2003-2012)		Projet (2003-2009)	
	Millions d'euros	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Émirats Arabes Unis	28 764	38,4	244	40,9
Arabie Saoudite	16 592	22,1	136	22,8
Koweït	13 802	18,4	149	25,0
Qatar	11 675	15,6	31	5,2
Bahraïn	3 712	5,0	29	4,9
Oman	373	0,5	8	1,3
Total	74 918	100,0	597	100,0

(Source: CHOPLIN, Armelle et Leïla VIGNAL, 2015, p.35)

Dans la même veine, le travail d'Hanieh³⁸⁷ retrace les ramifications du capital du Golfe dans les banques du monde arabe classées dans les 100 plus grandes banques arabes par le

³⁸⁵ CHOPLIN, Armelle and Leïla VIGNAL, « Les investissements arabes du Golfe au Mahgreb et au Moyen-Orient, vecteurs d'une intégration régionale ? »

³⁸⁶ CHOPLIN, Armelle and Leïla VIGNAL, « Les investissements arabes du Golfe au Mahgreb et au Moyen-Orient, vecteurs d'une intégration régionale ? »

³⁸⁷ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*

Banker Magazine en octobre 2009. Hanieh³⁸⁸ souligne l'influence significative des capitaux du Golfe dans les systèmes bancaires égyptiens, libanais et jordaniens. La situation la plus évocatrice est celle du secteur bancaire jordanien, dans lequel 13 des 15 plus grandes banques du pays sont contrôlées directement par une société basée dans le GCC, ou par des investisseurs du Golfe en tant que principal actionnaire. En Égypte, neuf des douze plus grandes banques du pays sont contrôlées par des sociétés du CCG, et au Liban, huit des onze principales banques des 100 principales banques arabes du *Banker Magazine* ont des liens particulièrement étroits avec les pétromonarchies du Golfe. Ce choix géographique est dû, d'une part, à la création d'une zone d'influence géopolitique face à l'État hébreu et, d'autre part, au rôle des diasporas installées dans les pays du CCG: les États rentiers du CCG ont une population de réfugiée et de déplacée importante par l'attrait de leur stabilité politique et des perspectives d'emploi, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

**Tableau 3: Investissements au Moyen-Orient
(projets et montants) par région entre 2003-2012**

Régions	Projets (% des projets annoncés)	Montant (% des montants d'investissement)
Europe	49	42
Golfe	14	22
États-Unis et Canada	21	18
Autres pays, incluant BRICS	10	14
MED-11 ³⁸⁹	6	3
Total	100	100

(Source: CHOPLIN, Armelle et Leïla VIGNAL, 2015 p.32)

Les investissements du Golfe sont une réalité incontournable du paysage financier du monde arabe. Ils sont au cœur de la transformation des secteurs industriels, des services et des infrastructures. D'autre part, malgré leur importance apparente en chiffres absolus, il est essentiel de ne pas surestimer l'importance des investissements du Golfe face aux flux dominants de l'Europe et de l'Amérique du Nord dans le monde arabe. Malgré l'importance

³⁸⁸ HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*

³⁸⁹ Le MED-11 comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Égypte, la Jordanie, l'Autorité palestinienne, la Syrie, le Liban, Israël et la Turquie.

du capital du Golfe dans le circuit financier du Moyen-Orient, il est important de préciser que les pays industriels (Europe en tête) restent les plus grands acteurs économiques lorsque l'on considère la structure des investissements au Moyen-Orient dans une perspective globale. En effet, le tableau 3 expose que l'Union européenne, les États-Unis et le Canada représentent 60 % des investissements au Moyen-Orient contre 22 % pour les pétromonarchies du Golfe. Quand on considère la force financière du CCG dans une perspective globale, les IDE dirigés vers le monde arabe ne représentent qu'une fraction des flux financiers totaux du Golfe. Le tableau 3 suggère qu'entre 2003 et 2012, 78 % des investissements du Golfe ont été effectués à l'extérieur de l'espace moyen-oriental. Ainsi, malgré l'augmentation des investissements du Golfe au Moyen-Orient depuis les années 1990, la majorité de ces investissements sont hors région. Selon Alnasrawi, 80% du total des investissements étrangers arabes, estimé à 400 milliards en 1989, sont allés vers les systèmes financiers occidentaux tandis que 10% ont été dirigés vers le monde arabe³⁹⁰. En outre, selon Hinnebusch, au tournant des années 1990, 98% des investissements étrangers arabes visaient des destinataires hors région³⁹¹.

Tout comme au niveau des exportations et importations, les économies à revenu élevé de l'Occident se retrouvent à être les principaux partenaires financiers des pétromonarchies du CCG. Cette relation se bâtit principalement à travers un partenariat dans les domaines bancaires et de l'immobilier. La présence des firmes occidentales s'explique par l'attrait particulier des méga-projets qui nécessitent un savoir-faire et des technologies particulières. Par exemple, les projets d'oléoducs en Arabie Saoudite, au Qatar et aux Émirats Arabes Unis sollicitent des firmes comme Atkins, Balfour Beatty, Bechtel etc. Ses groupes internationaux d'infrastructures ont déjà participé à la réalisation de projets comme la construction de la tour Burj Khalifa et du système de métro de Dubaï, du Bahrain World Trade Center, de l'aéroport international Hamad au Qatar etc³⁹². De plus, il est possible de remarquer un changement notable en terme de coopération entre le Golfe et l'Occident dans

³⁹⁰ ALNASRAWI, Abbas, *Arab Nationalism, Oil and the Political Economy of Dependency*, Greenwood Press, 1990

³⁹¹ HINNEBUSCH, Raymond, *The International Politics of the Middle East*, Manchester University Press, 2015

³⁹² ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, « GCC Trade and Investment Flows », *The Economist*, 2014, p.19

le domaine de l'énergie. La compagnie saoudienne Aramco, la Qatar Petroleum International et la Kuwait Petroleum Corporation collaborent avec les compagnies occidentales British Petroleum, Exxon Mobil et Shell dans les domaines de la prospection, de la production, du raffinage et du transport³⁹³.

Bref, malgré l'importance apparente des flux financiers du Golfe en termes absolus, lorsqu'on compare une répartition géographique et une analyse relative, on constate que les investissements du CCG sont principalement orientés vers les économies des pays occidentaux et abandonnent l'économie régionale. En outre, les IDE du CCG qui ciblent le monde arabe sont concentrés dans quelques endroits (principalement l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Palestine) et dans des secteurs qui ne sont pas nécessairement liés aux attentes des pays hôtes, mais plutôt dans une logique d'insertion des pays périphériques moyen-orientaux dans la chaîne de valeur du Golfe et pourrait servir de ceinture d'influence géopolitique protégeant ses intérêts politiques. Cependant, les surplus de rente pétrolière circulent à travers d'autres véhicules financiers, principalement les fonds souverains. Par le fait même ce chapitre cherche finalement à disséquer l'investissement des surplus pétroliers sur les marchés financiers ainsi que la distribution de la richesse souveraine émanant des États rentiers du CCG.

5.2 LES FONDS SOUVERAINS DU CCG

La dernière décennie a été le théâtre d'une résurgence de l'État dans l'économie face à la dynamique de la mondialisation et de la financiarisation. Ce redéploiement de l'État s'articule principalement de deux manières. D'une part, la crise financière de 2007-2008 a provoqué la nécessité d'une intervention publique généralisée dans les économies de l'OCDE, entraînant une mobilisation imprévue des actifs publics et, parallèlement, une augmentation de la dette publique mondiale. D'autre part, de nombreux gouvernements ont tiré parti des vents du marché des matières premières et des excédents commerciaux, accumulant une richesse impressionnante dans des fonds souverains.

³⁹³ ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, « GCC Trade and Investment Flows », *The Economist*, 2014, p.19

Dans ce contexte, depuis le début des années 2000, les gouvernements du CCG, n'ont jamais autant possédé de richesses sous la forme d'actifs financiers accumulés dans des fonds d'investissements contrôlés par l'État : les fonds souverains. En effet, dans la conjoncture particulièrement favorable au producteur d'hydrocarbures au début des années 2000, les fonds souverains du CCG accumulent et contrôlent des portefeuilles d'actifs colossaux : 18% (14 sur un total de 79) des fonds souverains sont la propriété des pétromonarchies du Golfe³⁹⁴ et les 14 fonds souverains du Golfe possèdent 39% du total des actifs des fonds souverains en 2017, soit 2 878 milliards sur un total de 7 421 milliards d'actifs³⁹⁵. Par contre, ce succès économique ne représente guère la réalité économique du monde arabe qui semble plutôt être synonyme de pauvreté dans l'abondance. Ces grandes disparités s'observent même si le CCG affirme faire la promotion de l'unité arabe et tente de se montrer comme un modèle d'organisation panarabe par l'entremise de sa puissance financière.

Néanmoins, les chapitres précédents ont démontré qu'il est possible de constater empiriquement un écart entre l'affirmation d'une volonté d'utiliser la rente pétrolière comme outil d'émancipation et les échanges économiques des États rentiers du CCG que soulève le cadre conceptuel de l'État rentier. C'est pourquoi la recherche a d'abord examiné les politiques commerciales du CCG pour ensuite disséquer les IDE du Golfe afin de clarifier l'idée que la rente pétrolière sert le développement économique de la région au nom de l'unité de la nation arabe. En ce sens, les fonds souverains sont un élément fondamental dans l'analyse des politiques commerciales du Golfe. Par leur ampleur, ils deviennent un outil économique prépondérant. Toutefois, leur montée en importance dans le paysage financier international à partir du début du XXI^e siècle est ultérieure à l'élaboration théorique de l'État rentier et de l'étude de l'impact des revenus pétroliers sur les structures étatiques au Moyen-Orient. Il est donc primordial de compléter le cadre

³⁹⁴ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*

³⁹⁵ SOVEREIGN WEALTH FUND INSTITUTE, « Sovereign Wealth Funds Ranking », [En ligne], SWFI, <https://www.swfinstitute.org/sovereign-wealth-fund-rankings/> (consulté en décembre 2017)

théorique de l'État rentier par l'étude des fonds souverains et de leur fonction dans l'architecture financière et dans la structure des échanges économiques des pétromonarchies du CCG. Par contre, la nature opaque généralisée des fonds souverains pose un obstacle majeur à l'analyse quantitative des investissements et transactions financières. Ainsi, ce mémoire propose d'examiner la relation entre les fonds souverains du Conseil de Coopération du Golfe et le concept de solidarité arabe par l'étude des modèle de redistribution des bénéfices liés au fonds souverain du Golfe ainsi qu'une étude géographique générale de portfolio d'investissements.

5.2.1 L'économie politique des fonds souverains du CCG

Ce n'est qu'en 2005 que le terme « fonds souverains » voit le jour sous la plume de Rozanov, lorsqu'il publie un article dans le *Central Banking Journal* qui cherche à identifier le type d'entité gouvernementale mandatée pour administrer la richesse d'un pays³⁹⁶. Plus de dix ans plus tard, en 2016, plus de 60 gouvernements possèdent près de 80 fonds souverains et la majorité d'entre eux furent établie au courant des années 2000³⁹⁷. Cette croissance rapide et l'explosion de la valeur des actifs financiers détenus par ces fonds sont à la source de leur caractérisation comme des acteurs centraux du paysage géopolitique par leur capacité à affecter la distribution du pouvoir politique ou économique. Ce n'est que depuis le début des années 2000 que ces véhicules financiers retiennent particulièrement l'attention.

Pourtant, la réalité des fonds souverains précède largement leur considération récente. En effet, en France, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) fut mise sur pied en 1816 et le *Texas Permanent School Fund* fut établi en 1854³⁹⁸. De plus, dans l'histoire de la pensée économique, la première mention d'un tel fond remonte à l'économiste classique Adam Smith. À travers son analyse des sources de revenus du souverain ou de la république, Smith retrace deux sources singulières de revenus pour l'État :

³⁹⁶ ROZANOV, Andre, (2005). « Who Holds the Wealth of Nations ? », *Central Banking Journal*, Vol.15, n°4, p.52-57

³⁹⁷ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*,

³⁹⁸ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*,p.5

Le revenu qui doit pourvoir non seulement aux dépenses de la défense publique et à celles que demande la dignité du premier magistrat, mais encore à toutes les autres dépenses nécessaires du gouvernement, pour lesquelles la constitution de l'État n'a pas assigné de revenu particulier, peut être tiré, soit, en premier lieu, de quelques fonds qui appartiennent en particulier au souverain ou à la république, et qui soient indépendants du revenu du peuple, soit, en second lieu, du revenu du peuple³⁹⁹.

Smith perçoit les revenus de l'État provenant d'une part, du revenu du peuple. C'est-à-dire de tout ce que les particuliers, les ménages ou les entreprises paient sous la forme d'impôts. D'autre part, il souligne l'idée d'un fonds appartenant au souverain ou à la république financé indépendamment du revenu du peuple (impôts). Smith soutient que ce fonds peut être financé de deux façons particulières, soit en capitaux ou par la rente de la terre. En d'autres termes, le fonds du souverain que décrit Adam Smith est alimenté par des revenus provenant du commerce ou d'une rente qui peut découler de l'exploitation des terres ou de matières premières.

Le souverain, comme tout autre capitaliste, peut retirer un revenu de son capital, soit en l'employant lui-même, soit en le prêtant à d'autres. Dans le premier cas, son revenu consiste en profits ; dans le second, en intérêts⁴⁰⁰.

Malgré l'importance des textes d'Adam Smith dans l'histoire de la pensée économique, cette idée spécifique de « fonds du souverain » est évacuée du cadre analytique économique classique. Ce n'est que près de 200 ans plus tard que l'idée d'un tel fond étatique refait surface dans les travaux de James Meade. L'idée développée par Meade suggère qu'un gouvernement utilise une partie des surplus de revenus étatiques afin de les transférer dans un fonds d'investissements qu'il nomme « *community fund* ». Ainsi, ce fonds public composé d'actifs financiers s'offre comme un outil de financement supplémentaire permettant de combler des lacunes au niveau des investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé, ou même de financer un revenu de base universel pour

³⁹⁹ SMITH, Adam, « Livre V : Du revenu du souverain ou de la république », *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Édition électronique réalisé à partir de la traduction française de Germain Garnier, 1881, à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui en 1843, 2001, p.98

⁴⁰⁰ SMITH, Adam, « Livre V : Du revenu du souverain ou de la république », *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, p.99

l'ensemble des citoyens⁴⁰¹. Vers la fin des années 1990, marqués par un contexte de déficits publics. Gerald Holtham développe une vision d'un fonds public un peu plus modeste par la modification des profils fiscaux de la plupart des économies avancées⁴⁰². Le « *community fund* » décrit par Holtham est plutôt un fonds alimenté par des recettes tirés des privatisations et des taxes sur le capital, avec une utilisation des rendements limités au financement des services. Pour les pétromonarchies du CCG le premier fonds souverains fut établi au Koweït en 1953 (*Kuwait Investment Authority*) avec objectifs d'assurer une source de revenu alternative aux ressources pétrolières. Dorénavant, 14 fonds souverains proviennent du CCG sur les 17 fonds souverains du Moyen-Orient⁴⁰³.

Il existe une multitude de définitions des fonds souverains. D'abord, la définition proposée par le *International Forum on Sovereign Wealth Funds* (IFSWF) affirme que les fonds souverains sont des institutions financières publiques alimentées par l'épargne nationale. Les économies peuvent provenir de l'exploitation de matières premières telles que les hydrocarbures (Moyen-Orient, Russie, Norvège) ou d'excédents budgétaires ou commerciaux (pays asiatiques)⁴⁰⁴. Un fonds souverain peut donc être défini comme un « fonds d'investissement financier détenu et contrôlé par l'État qui détient une partie de l'épargne nationale et la place dans divers instruments financiers, tels que des bons du Trésor, notamment des obligations américaines, des actions, des obligations ou des biens immobiliers marché »⁴⁰⁵. Ainsi, les fonds souverains ont trois caractéristiques fondamentales. Premièrement, ils appartiennent à des États. Deuxièmement, ils gèrent les actifs financiers dans une logique à relativement long terme. Troisièmement, leur politique d'investissement vise à atteindre des objectifs macroéconomiques spécifiques, tels que l'épargne intergénérationnelle ou la diversification du produit intérieur brut (PIB).

⁴⁰¹ MEADE, James, *Agathotopia : The Economics of Partnership*, Aberdeen University Press, 1989

⁴⁰² CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*, Yale University Press, 2016

⁴⁰³ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*

⁴⁰⁴ INTERNATIONAL FORUM ON SOVEREIGN WEALTH FUNDS, « Santiago Principles », *FMI*, octobre 2008.

⁴⁰⁵ JUNGHANS, Pascal, (2008). « Les fonds souverains, agents d'une vision patrimoniale de la mondialisation », *Géoéconomie*, n° 47, p. 52

Les fonds souverains tirent leurs capitaux de multiples sources. Dans un premier temps, certains fonds sont financés par des excédents budgétaires ou des excédents commerciaux. En grande majorité, ces fonds souverains se trouvent dans des pays dont l'économie repose sur le modèle d'exportation de biens et de services. Ainsi, ces pays accumulent d'énormes réserves de liquidités, principalement en dollars américains. Ce surplus peut être investi sur les marchés financiers pour faire face aux aléas du marché, mais aussi afin d'éviter l'inflation ou l'appréciation de la monnaie locale. En conséquence, ces fonds souverains sont traditionnellement constitués de réserves de change détenues en instruments à faible risque, principalement des titres du Trésor américain⁴⁰⁶. Dans un deuxième temps, il existe des fonds dont la création provient de la rente liée à l'exploitation des matières premières. Ces fonds tirent leurs revenus de l'exploitation de ressources épuisables et non renouvelables. Ce modèle est généralement trouvé dans les États rentiers, tels que ceux du CCG. En conséquence, la création d'un fonds souverain répond à la nécessité de garantir l'épargne intergénérationnelle, mais aussi de faire face à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux. Cette idée découle de la littérature économique qui tente d'établir comment les économies devraient tenir compte du fait que l'extraction des ressources épuise le stock physique de la ressource et n'est pas viable sur une perspective de long terme⁴⁰⁷.

Face à ces objectifs macroéconomiques s'ajoute une fonction politique sous-jacente : la fonction de reproduction. En effet, l'étude des fonds souverains du CCG la création de fonds souverains possède également une fonction sous-jacente de reproduction d'un système politique. La création d'un fonds souverain dans les pays du Golfe persique par exemple, permet d'assurer la captation d'une rente malgré la volatilité du marché du pétrole par la substitution d'une part de la rente pétrolière par une rente financière tirée des marchés financiers. Ainsi, en maintenant des structures rentières en place, il est possible de

⁴⁰⁶ ANTAGANA, Christian, (2013). *L'émergence des fonds souverains et leur impact sur les investissements transfrontaliers*,

⁴⁰⁷ Parmi les premiers textes notoires sur le sujet l'on retrouve : SOLOW, Robert M. "Intergenerational Equity and Exhaustible Resources" *Review of Economic Studies*, Symposium, 1974 pp. 29-46 et HARTWICK, John M. "Intergenerational Equity and the Investment of Rents from Exhaustible Resources" *American Economic Review*, 67, December, 1977, pp. 972-74

maintenir en place une structure politique monarchique à saveur autoritaire. Une analyse qualitative de cette fonction de reproduction est proposée principalement sur deux axes : le modèle de redistribution des bénéfices liés au fonds souverain et une étude géographique de portfolio d'investissements.

5.2.2 La distribution de la rente par les fonds souverains du CCG : Quelle place pour la nation arabe?

Cette section propose d'analyser un aspect fondamental de la gestion de la richesse souveraine par les gouvernements du CCG : l'étude du modèle de redistribution des bénéfices liés à l'investissement des surplus pétroliers sur les marchés financiers. De cette façon, en clarifiant l'utilisation des revenus de placement des fonds souverains et les implications pour le bien-être d'une communauté, il deviendra possible d'établir de quelle façon profite la richesse souveraine liée à l'exploitation d'hydrocarbures.

Comme mentionnée dans les chapitres précédents, la solidarité arabe est un concept complexe aux multiples facettes. Définir ce concept de solidarité arabe avec précision est donc une tâche fastidieuse voire impossible. C'est pourquoi le mémoire considère la solidarité arabe à travers ses fondements généraux, donc par l'idée que « les Arabes sont un peuple uni par des liens spéciaux de langue et d'histoire, et que leur organisation politique devrait montrer ces liens d'une manière ou d'une autre »⁴⁰⁸. Par cette définition, la solidarité arabe souligne l'importance de favoriser l'intégration politique et économique régionale, au nom de la volonté d'émancipation du peuple arabe. Lorsqu'il est question de redistribution des bénéfices des fonds souverains, l'analyse touche la communauté, les résidents de l'État créateur du fonds en question. Par contre, les déterminants de la redistribution des actifs financiers publics exposent la perception du concept de solidarité par les gouvernements des pétromonarchies du CCG. Ainsi, il sera possible d'établir si l'administration des surplus pétroliers à travers les fonds souverains est au service de la nation arabe, ou bien si elle profite principalement aux gouvernements du CCG, alimentant les structures macroéconomiques rentières en place.

⁴⁰⁸ KHALIDI, Rashid dans Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009, p. 20

Deux types de modèle théorique de redistribution des bénéfices par les fonds souverains s'imposent. Un type « individuel » ainsi qu'un type « collectif ». Ces modèles se distinguent par le degré de bénéfice qu'ils accordent aux communautés et à leurs citoyens⁴⁰⁹. Le modèle individuel, par son caractère, met la solidarité citoyenne en premier plan, tandis que le modèle collectif est perméable à l'intervention étatique et dans le cas du CCG favorable au statu quo.

Au cœur des modèles basés sur l'individu se trouve le modèle du « retour monétaire direct ». D'après Cummine⁴¹⁰, ce modèle est la réalisation la plus intuitive du droit à la propriété du citoyen-proprétaire, par le transfert direct des revenus générés dans leur forme monétaire originale. En considérant que les fonds souverains sont des véhicules financiers produisant des rendements monétaires, et que plusieurs copropriétaires sont inclus dans le processus, le modèle par « retour monétaire direct » permet de réaliser un droit partagé par le transfert des rendements des investissements sous forme de paiements en espèces, égaux pour chaque habitant, directement à chaque citoyen-proprétaire. Ce modèle peut être observé, par exemple, dans l'administration de l'*Alaska Permanent Fund* (AFP) et le programme *Permanent Fund Dividend* (PFD). Par ce programme, chaque citoyen de l'Alaska, si éligible, peut recevoir sous forme directe, sa part des revenus du fonds souverain de l'Alaska, provenant de l'exploitation d'hydrocarbures. Pour qu'un citoyen soit éligible au PFD, il se doit d'être un résident de l'Alaska depuis un minimum de 12 mois, et même les enfants peuvent recevoir leur part des bénéfices. Dans ce cas, les parents encaissant les paiements jusqu'à maturité.

En contrepartie au modèle de l'AFP, les fonds souverains du Golfe se basent plutôt sur un modèle d'investissements gouvernementaux. Ce modèle repose sur des avantages collectifs indirects. C'est-à-dire que les fonds souverains du CCG déploient leurs ressources dans l'élaboration de projets qui, indirectement, sont un vecteur de bénéfices pour la communauté. Ces investissements sont généralement dans les infrastructures, dans un développement socioéconomique et dans des mesures stimulant la croissance économique.

⁴⁰⁹ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*, Yale University Press, 2016

⁴¹⁰ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*, Yale University Press, 2016

Ces investissements projettent une vision à long terme, en supportant des projets qui ne peuvent donner retours sur investissements parfois avant des années ou même des décennies, privilégiant ainsi les futures générations. Le fonds souverain d'Abu Dhabi, *Mubadala*, est un exemple concret de ce modèle de redistribution des richesses souveraines. *Mubadala* est un fond stratégique chargé d'une double mission : accélérer le développement économique d'Abu Dhabi et assurer le développement socioéconomique de l'émirat. La stratégie d'investissement du fonds vise à diversifier l'économie de l'émirat en investissant, par exemple, dans les secteurs de l'aérospatial ou dans le secteur de l'éducation par la construction d'infrastructure comme un campus universitaire en partenariat avec la Sorbonne⁴¹¹.

Cette stratégie illustre l'exemple théorique développé par Rueschemeyer et Evans⁴¹². Ces derniers soulignent qu'en général la grande faiblesse des traditions théoriques est d'omettre une explication des cas dans lesquels les représentants de l'État dirigent les processus de transformation sociale et économique. Par conséquent, les auteurs exposent que l'État peut avoir, sous certaines conditions, la capacité d'imposer des politiques publiques à la société. Dans cette approche, les élites bureaucratiques peuvent imposer à la société un projet national tel que l'industrialisation⁴¹³. Cette approche considère l'État, bien qu'influencé par la société qui l'entoure, comme un agent qui façonne les processus sociaux et politiques. En conséquence, les politiques économiques et l'appareil institutionnel ont une emprise évidente sur la société⁴¹⁴. Rueschemeyer et Evans soulignent que dans certains cas, l'intervention étatique est élémentaire au développement économique en stimulant les comportements entrepreneuriaux. L'argument théorique des auteurs se base sur l'idée que

⁴¹¹ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*,

⁴¹² RUESCHEMEYER, Dietrich and Peter B. EVANS, (1985). "The State and Economic Transformation: Toward and Analysis of the Condition of Underlying Effective Intervention », in Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer and Theda Skocpol, *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, 1985

⁴¹³ TRIMBERGER, Ellen K., (1978). *Revolution from Above: Military Bureaucrats and Development in Japan, Turkey, Egypt and Peru*, Transaction Books

⁴¹⁴ RUESCHEMEYER, Dietrich and Peter B. EVANS, "The State and Economic Transformation: Toward and Analysis of the Condition of Underlying Effective Intervention, in Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer and Theda Skocpol, *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, 1985

dans certains cas, comme celui des États rentiers du CCG, la classe dominante comprendra un ensemble d'oligopoles, rentiers dans notre exemple, dont les principaux intérêts sont transnationaux plutôt que locaux⁴¹⁵. De plus, les fonds souverains du Golfe exposent une autre démonstration théorique. Au sein des institutions, certaines acquièrent un degré d'autonomie institutionnelle enraciné dans l'expertise fonctionnelle, organisationnelle ou technique⁴¹⁶. En effet, cette « autonomie intégrée »⁴¹⁷ est particulièrement observée parmi les investisseurs institutionnels du CCG. Les élites bureaucratiques au cœur de la gestion de la richesse nationale acquièrent un rôle clé dans l'appareil étatique par leur capacité à financer les actions de l'État. Cette « technostructure »⁴¹⁸ financière devient l'un des acteurs essentiels dans l'architecture macroéconomique des États rentiers du CCG. Par la part croissante des activités financières et, par conséquent, l'importance prise par les acteurs financiers en tant qu'investisseurs de l'État, les fonds souverains sont un levier économique et politique fondamental pour les pétromonarchies du Golfe. Le modèle d'investissements gouvernementaux exprime donc l'ascendance de l'appareil étatique sur les transformations économiques dans les États du CCG.

De plus, le caractère individualisé du modèle de redistribution par « retour monétaire direct » observable en Alaska est particulièrement problématique pour les pétromonarchies du CCG. En effet, des millions de travailleurs étrangers vivent dans les différents pays membres du Conseil de Coopération du Golfe. À partir des années 1950, avec le boom pétrolier, la péninsule arabique et les pays du futur CCG ont attiré des vagues massives d'émigration. Malgré la rareté des recensements et des chiffres parfois douteux, on estime que des six membres du CCG (l'Arabie Saoudite, Qatar, Émirats Arabes Unis, Koweït, Bahreïn et Oman) seuls l'Arabie Saoudite et Oman ont un nombre de « nationaux » supérieur à celui des « étrangers »⁴¹⁹. Par le fait même, la question des droits de la main-d'œuvre immigrée reste particulièrement épineuse. En fait, cette problématique est la

⁴¹⁵ RUESCHEMEYER, Dietrich and Peter B. EVANS, (1985). «The State and Economic Transformation: Toward and Analysis of the Condition of Underlying Effective Intervention »

⁴¹⁶ DAHL, Robert A. (1971), *Polyarchy: participation and opposition*, Yale University Press

⁴¹⁷ Traduction de l'auteur de l'expression « *embedded autonomy* » utilisée par EVANS, Peter, (1995), *Embedded Autonomy : States and Industrial Transformation*, Princeton University Press

⁴¹⁸ GALBRAITH, John Kenneth, (2007). *The New Industrial State*, Princeton University Press

⁴¹⁹ KURUNDEYR, Nazim, « Derrière l'eldorado, l'enfer », *Le Monde diplomatique*, Manière de voir, Juin-Juillet 2016, n°147

conséquence de deux dynamiques liées à la structure macroéconomique de l'État rentier. D'une part, elle est liée à ce que Beblawi nomme l'hypothèse de « la mentalité rentière »⁴²⁰. L'idée centrale de l'hypothèse de « la mentalité rentière » est qu'elle incarne une rupture avec le comportement économique conventionnel, c'est-à-dire qu'elle incarne une rupture de la causalité travail-récompense. En effet, la récompense (un salaire ou richesse) n'est pas relié au travail ou bien à la prise de risque, mais plutôt au hasard ou à une situation particulière. La mentalité rentière s'oppose donc à la vision de l'entrepreneur développé par Schumpeter⁴²¹.

Dans le cas des États rentiers du Golfe, ce « salaire » émanant de la rente pétrolière est enchâssé au concept de nationalité. La citoyenneté devient synonyme d'avantages économiques. Le modèle par « retour monétaire direct » devient donc particulièrement problématique. En fait, dans le Golfe, la citoyenneté reste extrêmement exclusive et les conditions des ressortissants non-nationaux restent précaires et synonymes d'inégalité. D'autre part, cette mentalité rentière est à la source d'un besoin en main-d'œuvre dans les domaines des ouvriers sans qualifications, délaissés par les « nationaux ». L'exemple type se trouve sur les multiples chantiers d'infrastructures. De plus cette dynamique expose une division des travailleurs sur une base ethnique. Le domaine ouvrier à faible qualification est majoritairement composé de ressortissants asiatiques, provenant du Népal, du Pakistan ou du Bangladesh, alors que les domaines ouvrier dits « supérieurs » concernent les travailleurs arabes et les postes de cadre sont majoritairement détenus par des Occidentaux.

Cependant, il est important de mentionner que contrairement aux principes de la solidarité arabe, chaque citoyen du monde arabe n'est pas considéré de la même façon par le marché du travail à travers le CCG, mais par la classification officielle des ressortissants arabes selon leur pays d'origine⁴²².

Bref, la rente pétrolière façonne la mentalité rentière. Cette mentalité rentière n'est pas porteuse de solidarité, mais plutôt d'exclusion. En effet, pour les pétromonarchies du CCG,

⁴²⁰ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.53

⁴²¹ SCHUMPETER Joseph A., « Capitalism, Socialism and Democracy », Routledge Classics, 2010

⁴²² KURUNDEYR, Nazim, « Derrière l'eldorado, l'enfer », *Le Monde diplomatique*, Manière de voir, Juin-Juillet 2016, n°147

la question de citoyenneté devient particulièrement épineuse par le fait qu'elle est intimement liée à des avantages économiques. On peut donc observer une fragmentation des populations du Golfe. Face à cette fragmentation, alimentée par la mentalité rentière, et face au caractère très individuel du modèle par « retour monétaire direct », il devient évident que les administrateurs des fonds souverains du CCG ne privilégient pas le type de modèle « individuel »⁴²³. Ce modèle en profitant directement et également aux individus, ou citoyens dans notre cas, contourne largement les chefs tribaux, les rois ou les gouvernements souverains en place⁴²⁴. En contrepartie, sous le modèle « d'investissements gouvernementaux », le contrôle des bénéfices liés à la rente reste sous l'égide du gouvernement. Selon ce modèle, certains secteurs en bénéficieront par rapport à d'autres, d'après les besoins futurs identifiés par les gouvernements, privilégiant inévitablement certains intérêts et certains citoyens par rapport aux autres. Ce modèle se juxtapose pleinement à la structure politique et économique des États rentiers du CCG. En effet, L'État, voire le gouvernement, est le principal rentier de l'économie. Ainsi, il joue le rôle de moteur de l'activité économique, notamment en redistribuant la rente pétrolière à travers la population et en étant le principal employeur. Les intérêts sociaux et économiques de la communauté sont donc organisés de manière à capter une bonne tranche de rente gouvernementale.

Dès que l'on se penche sur la structure de gouvernance des trois plus importants fonds souverains du Golfe sur la part du total des actifs contrôlés en 2017⁴²⁵, il est possible de constater le contrôle vigoureux des gouvernements du CCG sur la gouvernance de leur véhicule d'investissements financiers. Dans sa structure de gouvernance, le fond *Kuwait*

⁴²³ Il est important de mentionner qu'un autre modèle de type individuel peut être décrit. Il s'agit du modèle de redistribution non-numéraire (cashless). Ce modèle vise à redistribuer la richesse souverains à travers des dispositions publiques (soins de santé, pensions de retraite etc) et d'allègements fiscaux. Ce modèle est aussi inexistant dans le Golfe, par la nature de l'État rentier. L'État rentier au Moyen-Orient est le principal fournisseur de services à la population et par les caractéristiques économique de la rente, la population est pratiquement exempte de taxes et impôts. Même si la redistribution de la rente s'apparente à certaines dispositions publiques, elle ne s'articule pas à travers la redistribution des bénéfices des fonds souverains.

⁴²⁴ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*,

⁴²⁵ SOVEREIGN WEALTH FUND INSTITUTE, « Sovereign Wealth Funds Ranking », [En ligne], SWFI, <https://www.swfinstitute.org/sovereign-wealth-fund-rankings/> (consulté en décembre 2017)

Investment Authority (KIA) créé en 1953 expose le modèle le plus ouvert et transparent du Golfe. KIA est considéré comme une entité publique indépendante. Par contre, le conseil d'administration est nommé par le Conseil des Ministres et par la loi, le conseil d'administration se doit d'être présidé par le ministre des Finances et se doit d'inclure le ministre du Pétrole, le gouverneur de la Banque Centrale du Koweït, du sous-secrétaire du Ministère des Finances.

Malgré la forte présence d'officiels dans la gouvernance du fonds, il existe un degré élevé de surveillance interinstitutionnelle et de rapports au sein même du secteur public koweïtien :

La taille et les antécédents du KIA (l'un des fonds souverains de longue date du monde) en ont fait une organisation crédible, dotée d'un haut degré d'expertise et de professionnalisme. En outre, le KIA est imputable devant un certain nombre d'institutions publiques au Koweït, qui assurent la supervision de l'organisation et de ses fonds⁴²⁶.

Un autre exemple notoire d'ingérance gouvernementale dans l'administration de richesses publiques est le fonds *Saudi Arabia Monetary Agency* (SAMA), l'une des plus grosse banque centrale du monde. En contrepartie au fonds du Koweït, le fonds saoudien possède une structure de gouvernance plus opaque. En effet, SAMA est opaque quand il s'agit d'informations sur son processus de prise de décision et son comportement sur les marchés financiers. SAMA a évidemment comme mandat officiel certaines des tâches essentielles à toute banque centrale. C'est-à-dire la stabilisation monétaire, promouvoir la croissance et la santé du système financier et la régulation du système bancaire national. Cependant, une tranche des actifs est allouée à des investissements à plus haut risque en vue d'apprécier la richesse souveraine du pays. Ainsi, SAMA possède aussi un mandat de fonds souverain. Ce mandat comporte deux volets : maintenir la valeur initiale des actifs grâce à des investissements dans des actifs au rendement ajusté au risque inférieur et à renforcer l'accumulation de richesse à partir des revenus d'exportation de matières premières en investissant dans des actifs présentant un rendement ajusté au risque plus élevé.

⁴²⁶ Traduction de l'auteur, ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M. Rietveld et K. Tweedie "A comparative study of sovereign investor models", Working paper, *Harvard Kennedy School*, 2015, p.65

Au niveau de la structure de gouvernance interne, la plus haute instance dirigeante de SAMA est son conseil d'administration qui est composé de cinq membres. Les membres sont nommés par décret royal, sous les recommandations du Ministre des Finances et du Gouverneur de SAMA. Cependant, « le conseil d'administration de SAMA est en grande partie symbolique, avec peu de responsabilité légale ou réelle pour la prise de décision et la surveillance du fonds. Au lieu de cela, le pouvoir est concentré entre les mains du gouverneur de SAMA et du ministre des Finances »⁴²⁷. De plus, le gouverneur de SAMA est à la fois président directeur-général et président du conseil d'administration. Ainsi, les autres membres du conseil d'administration ne possèdent aucune influence réelle dans l'élaboration des décisions et des investissements⁴²⁸.

Ensuite, l'*Abu Dhabi Investment Authority* (ADIA) est l'un des fonds souverains possédant le plus d'actifs dans le paysage financier international. Néanmoins, ADIA ne divulgue pas les détails de son portefeuille et de ses participations spécifiques : la taille de ses actifs sous gestion, la répartition cible et réelle de ses actifs, ses participations spécifiques et la performance de ses investissements ne sont pas divulgués. Cependant, depuis 2008, ADIA fournit plus d'informations sur son mandat, ses objectifs et sa stratégie d'investissement par la publication d'un rapport annuel (sans détails sur la composition du portefeuille), un site internet, des clarifications sur son cadre de gouvernance interne et externe et répartition général des actifs. Au niveau de la gouvernance, la plus haute instance de l'ADIA est le conseil d'administration composé de neuf membres, nommé par l'émir d'Abu Dhabi. Plus de la moitié de ses membres proviennent de la famille régnante. L'émir est également le président du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration ne s'implique habituellement pas dans l'élaboration des décisions stratégiques. Elles sont réservées, par la loi, au Directeur Général, lequel siège sur le conseil d'administration. Le Directeur Général agit en tant que Président-Directeur Général du fonds. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique stratégique (qui doit être approuvée par le conseil d'administration), de la gestion et de la représentation légale d'ADIA dans ses relations

⁴²⁷ ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M. Rietveld et K. Tweedie "A comparative study of sovereign investor models", Working paper, *Harvard Kennedy School*, 2015, p.88

⁴²⁸ ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M. Rietveld et K. Tweedie "A comparative study of sovereign investor models", Working paper, *Harvard Kennedy School*, 2015

avec les tiers-parties. Il est important de mentionner qu'environ 75% de la gestion au quotidien du portefeuille d'actifs d'ADIA est géré à l'externe. Par contre, les plus hautes instances de gouvernance d'ADIA restent sous l'emprise de la famille régnante d'Abu Dhabi⁴²⁹.

Ainsi, par un modèle « d'investissements gouvernementaux », les gouvernements des pétromonarchies du Golfe s'assurent un contrôle sur la gouvernance de la richesse nationale. Par l'emprise d'une élite sur la rente pétrolière, les fonds souverains sont un outil essentiel dans l'architecture financière des États du CCG, car ils assurent le maintien des structures rentière en place. En fait, les fonds souverains du Golfe ne sont ni un vecteur d'intégration économique, ni un vecteur de solidarité arabe. En cristallisant le modèle rentier en place, les fonds souverains du Golfe exposent plutôt leur fonction de reproduction, assurant le contrôle d'une élite sur les systèmes politiques et économiques. Outre leur fonction macroéconomique évidente (assurer la captation d'une rente malgré la volatilité du marché du pétrole et promouvoir le développement économique), l'analyse des modèles de redistribution des bénéfices liés aux actifs financiers des fonds souverains du CCG souligne que leur structure n'est pas synonyme de solidarité, mais d'exclusion, et qu'ils assurent au gouvernement un contrôle total sur la redistribution de la rente pétrolière. Après avoir étudié la redistribution de la rente pétrolière par les fonds souverains à l'échelle nationale, il devient fondamental d'examiner cette même redistribution à travers l'architecture du portfolio des fonds souverains du CCG.

⁴²⁹ ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M., Rietveld et K. Tweedie "A comparative study of sovereign investor models", Working paper, *Harvard Kennedy School*, 2015

5.2.3 La rente pétrolière et le portfolio des fonds souverains du CCG : le cas de l'Abu Dhabi Investment Authority

Les bases théoriques des travaux de Beblawi⁴³⁰ et Luciani⁴³¹ décortiqué au cours de l'analyse, lorsqu'elles sont appliquées à l'analyse des fonds souverains du Golfe, soulignent qu'un portfolio d'investissements orienté vers les économies occidentales permet de maximiser le retour sur investissement au détriment de l'intégration régionale. De cette façon, les États membres du CCG peuvent substituer une portion de la rente provenant de l'extraction d'hydrocarbures par une rente purement financière face à la volatilité des cours pétroliers. C'est d'ailleurs ce que planifie l'Arabie Saoudite dans son plan Vision 2030 par la création d'un fonds souverain de 2 000 milliards de dollars provenant de la vente en bourse de moins de 5% de la pétrolière Aramco. Selon le régime, il s'agit d'une nécessité pour le pays, permettant de réduire la dépendance au pétrole, à une époque où le royaume se trouve fortement touché par la chute libre des prix du brut⁴³². Dans l'optique du cadre théorique de l'État rentier, cette annonce n'est pas un signe de libéralisation de l'économie saoudienne, mais plutôt de la mise en place de certains mécanismes essentiels à la survie du système politique en place par le maintien, voire même par le perfectionnement, des structures rentières. Cette annonce n'est pas garante de changement, mais plutôt de continuité. Les fonds souverains sont donc au cœur des dynamiques de l'État rentier. Après avoir étudié la structure de gouvernance et le modèle de redistribution et leur relation à l'idée de la solidarité arabe, cette section propose d'examiner plus précisément la gestion du portefeuille d'actifs par le cas de l'*Abu Dhabi Investment Authority* (ADIA) afin d'étudier la redistribution régionale de la rente pétrolière à travers les véhicules financiers que sont les fonds souverains. En ce sens, l'étude de la distribution géographique des actifs financiers provenant des fonds souverains du Golfe permet de valider si les fonds souverains du Golfe sont un vecteur d'intégration, ou si, au contraire, ils sont plutôt au cœur des disparités économiques et des clivages politiques.

⁴³⁰ BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p 49-62

⁴³¹ LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.63-82

⁴³² Agence France-Presse, « L'Arabie Saoudite va se doter du plus grand fonds souverain au monde », *Le Devoir*, 25 avril 2016

À travers les années, la plupart des fonds souverains du Golfe ont canalisé leurs fonds vers des investissements dans des économies avancées. Dans le contexte de la crise économique 2007-2008, les fonds souverains détenus par les États membres du CCG ont pris de nombreuses participations dans des institutions financières occidentales telles que les investissements de *Dubai Investment Capital* dans HSBC⁴³³, la participation de 7,5 milliards de dollars d'*Abu Dhabi Investment Authority* dans Citigroup, qui en fera le plus grand actionnaire de Citigroup⁴³⁴, l'investissement de 2 milliards de dollars de *Kuwait Investment Authority* dans Merrill Lynch et 3 milliards de dollars dans Citigroup en 2009⁴³⁵, ainsi que l'investissement du Qatar d'environ 8,8 milliards de livres Sterling dans Barclays par *Qatar Holding*⁴³⁶. Ces investissements restent une simple démonstration de la force financière du Golfe à travers ses fonds souverains, car comme mentionné ultérieurement l'opacité reste un obstacle majeur à l'analyse.

Pour des raisons à la fois systémiques et politiques, il est particulièrement difficile d'obtenir des informations sur les fonds souverains. Même si les administrateurs de ces fonds peuvent divulguer de l'information sur de multiples facettes de la gestion des actifs financiers publics, même les fonds les plus ouverts soulignent la limite de la transparence. Par exemple, Martin Skancke, ancien directeur général du département de gestion d'actifs du ministère norvégien des Finances, qui supervise la gestion du fonds souverain norvégien, affirme que le moment ainsi que la procédure de répartition exacte précèdent un mouvement de fonds ne peuvent être révélés, car le déploiement de capitaux considérables sur le marché financier est impliqué. Compte tenu de la taille de nombreux fonds

⁴³³ TREANOR, Jill, « Dubai Fund Buys into HSBC », *The Guardian*, [En ligne], 2007.
<https://www.theguardian.com/business/2007/may/02/6>

⁴³⁴ DASH, Eric and Andrew Ross Sorkin, « Citigroup Sells Abu Dhabi Fund \$7.5 Billion Stake », *New York Times*, [En ligne], November 27 2007.
<http://www.nytimes.com/2007/11/27/business/27citi.html>

⁴³⁵ KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY, [En ligne], KIA Announces Participation in Citigroup and Merrill Lynch, 2017.
<http://www.kia.gov.kw/en/MEDIARESOURCES/pressreleases/Pages/Press12.aspx>

⁴³⁶ BLANCHETON Bernard et Yves JÉGOUREL, « Les fonds souverains : un nouveau mode de régulation du capitalisme financier ? », *Revue de la régulation* [En ligne], Printemps 2009.

souverains, il existe un risque d'effets défavorables sur les prix si ces informations sont révélées prématurément⁴³⁷.

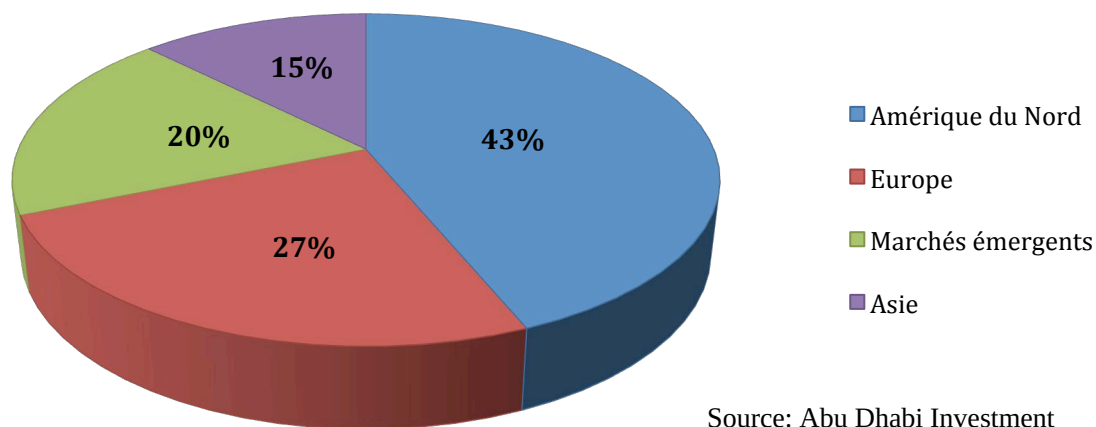
Malgré tout, la transparence reste un enjeu central. En ce sens, l'indice de transparence Linaburg-Maduell créé par la *Sovereign Wealth Fund Institute* (SWFI) utilise dix principes essentiels qui illustrent la transparence des fonds souverains⁴³⁸. La notation minimale est 1 et le maximum est 10. La SWFI propose un indice de transparence de 8 pour qu'un fond soit considéré comme transparent.

Parmi les dix premiers fonds souverains ayant le plus d'actifs sous gestion, quatre appartiennent aux États rentiers du CCG : *Abu Dhabi Investment Authority* (ADIA), *Kuwait Investment Authority* (KIA), *Saudi Arabia Monetary Agency Foreign Holding* (SAMA) et *Qatar Investment Authority* (QIA). Parmi ces quatre fonds, ADIA et KIA ont un indice de transparence de 6, l'indice de transparence de SAMA Foreign Holding est de 4 et l'indice de QIA de 5. Les fonds du Golfe sont donc particulièrement marqués par un manque de transparence. Ainsi, l'analyse de la redistribution de la rente pétrolière à travers ces véhicules financiers est grandement ralentie par l'obstacle majeur de la transparence. Cependant, l'*Abu Dhabi Investment Authority* (ADIA) est l'un des rares fonds du CCG à offrir un aperçu géographique de sa stratégie d'investissement (graphique 21 de la page suivante).

⁴³⁷ CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*, p.83

⁴³⁸ Principes de l'indice de transparence Linaburg-Maudell: 1) Les fonds fournissent l'historique comprenant la création, les origines du patrimoine, la structure de propriété, etc. 2) Disponibilité de rapports annuels vérifiés et indépendants 3) Données sur le pourcentage de propriété 4) Les fonds fournissent la valeur totale du marché et les rendements 5) Des normes éthiques claires et des politiques d'investissement 6) Le fonds fournit une stratégie claire avec des objectifs 7) Le fonds identifie les filiales et les coordonnées 8) Le fonds identifie les gestionnaires externes 9) Gère son propre site Web 10) Le fonds fournit l'emplacement du bureau, l'adresse et les coordonnées.

Graphique 21
Géographie du portefeuille d'ADIA
(Approximation à long terme et par région)



Dans son ensemble, ADIA gère un portefeuille d'actifs estimé à 828 milliards \$ US en 2017⁴³⁹. En analysant plus précisément le graphique 14⁴⁴⁰, on constate qu'entre 35 % et 50 % des actifs sont en Amérique du Nord, entre 20 % et 35 % en Europe, entre 15 % et 25 % dans les marchés émergents et entre 10 % et 20 % en Asie. Entre 55 % et 85 % des capitaux d'ADIA se retrouvent en Amérique du Nord et en Europe⁴⁴¹. De plus, ADIA a comme mandat officiel de ne pas investir aux Émirats Arabes Unis. En fait, pendant de nombreuses années, la stratégie d'investissement d'ADIA a été très prudente et conservatrice, investissant presque exclusivement dans des instruments de dette souveraine des principales monnaies de réserve du monde. Cependant, à partir des années 1990, la stratégie est devenue plus agressive⁴⁴². En effet, ADIA a comme mandat d'investir à l'étranger (hors région) et ne possède aucun objectif de développement national. *Mubadala*

⁴³⁹ SOVEREIGN WEALTH FUND INSTITUTE, « Largest Sovereign Wealth Fund by Assets Under Management », [En ligne], *SWFI*, <https://www.swfinstitute.org/sovereign-wealth-fund-rankings/> (consulté en décembre 2017)

⁴⁴⁰ Le graphique 14 présente une moyenne des pourcentages d'actifs présentés dans la répartition géographique des actifs de l'ADIA, qui peut varier en fonction de la conjoncture économique. Pour cette raison, le total dépasse 100 %.

⁴⁴¹ ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, « Portfolio Overview », [En ligne], *ADIA*, 2017, <http://www.adia.ae/En/Investment/Portfolio.aspx> (consulté en décembre 2017)

⁴⁴² ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M. Rietveld et K. Tweedie, "A comparative study of sovereign investor models", Working paper, *Harvard Kennedy School*.

Investment Company, créé en 2017 par la fusion de l'*International Petroleum Investment Company* et la *Mubadala Development Company*, est un fonds axé sur le marché intérieur ayant comme objectif de diversifier l'économie des Émirats Arabes Unis. En d'autres termes, une séparation claire existe entre ADIA, qui investit dans des actifs financiers hors région avec objectifs de maximiser ses retours financiers à long terme et l'investissement à travers des fonds souverains comme *Mubadala* axés sur le développement régional et local⁴⁴³. Il est important de mettre en perspective les portefeuilles des deux fonds. Comme mentionné précédemment, ADIA gère un portefeuille d'actifs qui estimé a 828 milliards \$ US tandis que *Mubadala Investment Company*, un investisseur local et régional, administre un portefeuille d'actifs que l'on estime à 125 milliards de \$ US⁴⁴⁴.

Ainsi, la stratégie d'investissement de l'ADIA soulève un élément central et général dans la gestion de la richesse publique au Moyen-Orient, expliquant les sorties de capitaux vers les circuits financiers des pays développés. Avec l'objectif de protéger les économies rentières de la volatilité des prix des matières premières et d'assurer une rente aux générations futures par un retour sur investissement et une saine gestion du risque, il devient clair que la stratégie d'investissement se doit de privilégier un portefeuille orienté vers le marché des pays développés au détriment d'un système bancaire régional fortement affecté par l'instabilité politique régionale. En effet, d'un point de vue purement macroéconomique les fonds souverains possèdent des fonctions primaires de stabilisation des indicateurs macroéconomiques, mais surtout d'investissements de l'épargne publique dans une perspective de long terme :

Les facteurs qui encouragent l'économie des revenus tirés des ressources comprennent la prudence quant à l'épuisement des sources de richesse et de revenu d'un pays, les arguments éthiques en faveur de la répartition intergénérationnelle des avantages et des revenus tirés des ressources naturelles ainsi que les préoccupations pratiques concernant la capacité

⁴⁴³ ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M. Rietvled et K. Tweedie, "A comparative study of sovereign investor models"

⁴⁴⁴ SOVEREIGN WEALTH FUND INSTITUTE, « Largest Sovereign Wealth Fund by Assets Under Management », [En ligne], SWFI, <https://www.swfinstitute.org/sovereign-wealth-fund-rankings/> (consulté en décembre 2017)

d'absorber les revenus importants dans le contexte des contraintes sur la capacité d'absorption de l'économie nationale⁴⁴⁵.

Cette fonction pose les fonds souverains comme un outil central dans la transformation d'une source de richesse (ressources naturelles) à une autre (actifs financiers). Ainsi, tout comme au niveau des politiques commerciales, la faiblesse des investissements par les fonds souverains du Golfe dans le monde arabe expose une défaillance macroéconomique structurelle aux économies rentières moyen-orientale. En ce sens, l'exemple d'ADIA révèle une tendance intrinsèque à la gestion financière de la rente pétrolière : les fonds souverains du GCC investissent massivement dans les économies des pays développés occidentaux et les fonds souverains du GCC investissent dans la région du Moyen-Orient à très petite échelle. Même si ce comportement s'inscrit dans une conjoncture économique particulière, ce type de portfolio a des conséquences politiques évidentes. D'une part les fonds souverains du Golfe n'utilisent pas leurs capitaux pour le développement de l'économie régionale et d'autre part, l'investissement de la rente pétrolière dans les circuits financiers occidentaux permet de cristalliser les structures rentières en place face à la fluctuation des cours pétroliers, et ainsi, d'assurer la survie des systèmes politiques en place.

Ainsi, la création de fonds souverains possède une fonction sous-jacente de reproduction d'un système macroéconomique rentier et surtout d'un système politique au détriment de la cohésion arabe. Cette fonction politique s'exprime par les mécanismes de redistribution des bénéfices liés à l'investissement de la rente pétrolière sur les marchés financiers. En effet, ils ne sont pas synonymes de solidarité arabe, mais plutôt d'exclusion, car ces mécanismes encouragent une stratification sociale en fonction des appartenances ethniques. De plus, les portefeuilles des fonds souverains du CCG, avec ADIA comme exemple, sont majoritairement orientés vers les systèmes financiers occidentaux afin de maximiser les retours financiers à long terme dans la perspective de l'épuisement des ressources. Malgré cet aspect macroéconomique fondamental, la substitution de la rente tirée de l'exploitation des hydrocarbures pour une rente financière provenant des systèmes financiers occidentaux

⁴⁴⁵ ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M. Rietveld et K. Tweedie, "A comparative study of sovereign investor models" p.15

devient essentielle à la survie du modèle économique, mais surtout politique que projettent les pétromonarchies du CCG.

CONCLUSION :
LA RENTE PÉTROLIÈRE AU CŒUR DES DÉFAILLANCES STRUCTURELLES
DU COMMERCE ET DE LA FINANCE INTER-ARABE

D'un point de vue purement économique, le monde arabe est sans doute un candidat exemplaire à l'intégration économique : certains pays sont dotés de facteurs de travail et de terres arables, d'autres sont riches en capital. Certains pays sont riches en différentes ressources naturelles variées (pétrole, gaz naturel et divers minéraux) et la méditerranée est idéalement située pour faciliter les échanges. De plus, la plupart des États du monde arabe partagent un langage, une histoire et une culture communs, une foi musulmane commune ainsi qu'une Ligue des États arabes commune. Paradoxalement, les économies du monde arabe comptent parmi les moins intégrées du monde et la région se présente comme profondément divisée. De plus, malgré la présence de près de 75% des réserves mondiales d'hydrocarbures et d'énormes revenus qui en découlent, la croissance économique au Moyen-Orient reste faible et vulnérable⁴⁴⁶. On voit apparaître une dichotomie entre États rentiers (pays exportateurs de pétrole) et les pays non-producteurs. En fait, le pétrole est au cœur des disparités économiques au Moyen-Orient. Ce mémoire a donc décortiqué les structures politiques et économiques des États rentiers face à cette problématique de pauvreté dans l'abondance.

Au niveau théorique, le cadre conceptuel se construit à partir de la théorie de l'État rentier au Moyen-Orient, développé par Mahdavy⁴⁴⁷ et enrichi par Beblawi⁴⁴⁸ et Luciani⁴⁴⁹, qui soutient que l'économie d'un État rentier dépend des revenus tirés d'une rente externe entraînant une désintégration du secteur manufacturier. En ce sens, d'après les postulats

⁴⁴⁶ ASKARI, Hossein, *Middle East Oil Exporters : What happened to economic development?*, Edward Elgar, p.83

⁴⁴⁷ MAHDAVY, Hossein (1970). The Pattern and Problems of Economic Development in Rentier States : The Case of Iran », in M.A Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Oxford University Press, p.428-468

⁴⁴⁸ BEBLAWI, Hazem (2016). The Rentier State in the Arab World, dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, p 49-62.

⁴⁴⁹ LUCIANI, Giacomo (2016). Allocation vs. Production States : Theoretical Framework, in Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, p.63-82.

théoriques sur l'État rentier, l'exportation d'hydrocarbures libère l'État du besoin de stimuler sa base économique interne pour solidifier ses recettes fiscales. Par la faible stimulation de l'économie nationale, menant à une désindustrialisation, un État qui se fonde sur un revenu ou une rente provenant de l'étranger devient particulièrement dépendant des aléas du marché international. Par conséquent, afin de prévenir un choc systémique, les relations commerciales et financières avec les pays industrialisés occidentaux sont plus importantes que l'accès au marché régional afin de garantir une multitude de partenaires économiques, un accès aux produits manufacturés des pays industrialisés et un retour sur investissements dans un contexte de gestion d'actifs financiers face à l'épuisement des ressources. La théorie de l'État rentier soutient donc que la rente pétrolière crée des failles structurelles qui anéantissent tout espoir de projet d'intégration panarabe.

Dans ce contexte, les États rentiers, aussi appelés État d'allocation, sont attirés par la construction d'un modèle d'intégration s'inspirant du mythe de la solidarité arabe, qui soutient que les pays du monde arabe partagent un langage, une histoire et une culture communs et une foi musulmane commune. Leurs institutions politiques et économiques devraient donc refléter cette solidarité par la recherche d'une émancipation politique et économique à travers l'intégration. Par contre, d'un point de vue économique et politique, le contenu et le sens réel que ce concept peut prendre sont fondamentalement différents lorsqu'un État rentier domine les espaces économiques et politiques. Dans ce cas, un modèle de relations interarabes prend plutôt l'allure d'une coopération intergouvernementale géographiquement et politiquement ciblée afin d'assurer la sécurité de la région et ainsi la pérennité du modèle basé sur la rente. Ce mémoire s'est donc construit comme une analyse empirique et politique de la structure des exportations, des importations et des investissements du CCG à partir des travaux théoriques d'Hazem Beblawi⁴⁵⁰ et Giacomo Luciani⁴⁵¹ dans le cadre plus large des politiques commerciales du Conseil de Coopération du Golfe afin de clarifier l'idée que la rente pétrolière sert le développement économique de la région au nom de l'unité de la nation arabe.

⁴⁵⁰ BEBLAWI, Hazem (2016). The Rentier State in the Arab World, dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, p 49-62.

⁴⁵¹ LUCIANI, Giacomo (2016). Allocation vs. Production States : Theoretical Framework, in Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, p.63-82.

Dans un premier temps, la solidarité arabe a été abordée, pour ensuite tracer sa trajectoire et son institutionnalisation au sein des projets politiques et économiques de la Ligue des États arabes (LÉA). Après un bref survol de l'émergence du mouvement national arabe, il est possible de remarquer que les bases sociologiques du nationalisme arabe ont influencé la construction du projet économique stimulé par l'idée de la solidarité arabe, notamment par le désir des États membres de la LÉA de solidifier, voire d'affirmer leur indépendance politique ainsi qu'économique. Ce mémoire expose qu'une multitude de tentatives d'intégration économique ont été mises sur pieds : marché commun, union douanière et zone de libre-échange. Pourtant, aucun progrès substantiel dans cette direction n'a été réalisé, à l'exception des pays du Golfe (CCG). Cette situation soulève l'idée que les projets sont une réaction aux développements politiques régionaux plutôt que de réelles tentatives d'intégration, car plusieurs États du monde arabe (Les États rentiers du CCG entre autre) restent particulièrement méfiant au fait de donner toute latitude sur l'élaboration des politiques commerciales par le biais d'accords régionaux contraignants.

Dans un deuxième temps, face à cette idée de contrecoups aux conjonctures politiques régionales, les institutions alternatives à la LÉA ont été examinées afin de spécifier deux facteurs fondamentaux pour l'analyse géopolitique de l'intégration économique au Moyen-Orient. Premièrement, la coopération interarabe et la LÉA se trouvent paralysée par l'insatisfaction à l'égard de la Ligue ainsi que des considérations politiques des pays producteurs de pétrole face au Nassérisme, à tendance laïque et socialiste, qui devient la force dominante du panarabisme et donc l'idéologie officielle de la Ligue pour ensuite s'opposer à l'avancé de l'islam politique chiite suite à la révolution de 1979. C'est pourquoi le chapitre 3 étudie les structures et des ramifications du système d'influence à tendance panislamiste mis en place par les pétromonarchies du Golfe de façon à contrer l'influence du panarabisme dans le tissu social du monde arabe. Deuxièmement, si la coopération interarabe et ses institutions sont paralysées, ce constat suggère que la majorité des mouvements massifs de main-d'œuvre, de capitaux, d'aide et de transferts de fonds des travailleurs s'établissent à l'extérieur du cadre institutionnel fourni par la LÉA et de ses différentes institutions.

Dans un troisième temps, après avoir établi que la paralysie du cadre institutionnel reposant sur les préceptes de solidarité arabe s'explique par la diffusion d'une vision alternative de la solidarité arabe élaborée en harmonie avec les intérêts économiques et politiques particuliers des États rentiers, ce mémoire propose une analyse empirique de la structure des exportations, des importations et des investissements du CCG. Cette étude établit vers quels blocs régionaux les exportations, les importations et les investissements du CCG se dirigent afin de confirmer l'écart théorique entre le discours centré sur la solidarité arabe et les politiques commerciales du CCG.

Par l'entremise de ce mémoire, quelques aspects fondamentaux ont été constatés. Premièrement, malgré l'adoption d'accords prônant la libéralisation du commerce interarabe, tel que l'Accord sur la facilitation et le développement du commerce entre les États arabes de 1981 ou l'établissement de la grande zone de libre-échange arabe en 1997, le volume des exportations du CCG vers les grands consommateurs d'énergie (économies à revenu élevé et l'Asie) montrent que la majorité des exportations et des importations du CCG, étant principalement composées d'hydrocarbures pour les exportations et de produits manufacturés et de luxe pour les importations, proviennent ou se dirigent vers les économies industrialisées à revenu élevé ou d'économies à croissance rapide (la Chine et l'Inde par exemple). Ainsi, les politiques commerciales exposent des défaillances structurelles du commerce des hydrocarbures. Dans ce contexte, les résultats modestes des projets d'intégration régionale prennent racine dans la méfiance de certains États arabes face à une perte de contrôle sur leur politique industrielle nationale et de la crainte d'exposer les industries locales à la concurrence d'industries souvent très similaires entre pays voisins. De plus, avec la richesse croissante des pays du Golfe, la demande grandissante pour des produits de luxe pousse les États membres du CCG à ignorer la base industrielle régionale et à se tourner vers les produits de base des marchés asiatiques compétitifs et les produits de luxe provenant des économies européennes ou américaines. Bref, la rente pétrolière crée des défaillances commerciales structurelles au détriment de la cohésion arabe.

Deuxièmement, il faut également souligner que l'écart entre les discours du CCG et les politiques commerciales n'est pas seulement ancré dans un manque de complémentarité structurelle des économies régionales, mais aussi dans des antagonismes politiques. Tout d'abord, il est essentiel de garder à l'esprit la lutte hégémonique régionale entre les pétromonarchies et l'Égypte panarabe entre 1952 et 1979, et plus tard contre la montée de l'islam politique chiite en Iran suite à la révolution khomeyniste de 1979. Indirectement, la rente pétrolière serait à la source de l'échec des processus d'intégration moyen-orientaux, car elle contribuerait au cycle des conflits et à l'instrumentalisation des luttes confessionnelles au profit des rivalités géopolitiques ainsi que la création d'un cadre institutionnel alternatif à travers l'OPEP, la Ligue islamique mondiale et l'Organisation de la Coopération islamique. De plus, assurer la survie des structures économiques rentières permet la pérennité de l'appareil politique en place, qui garantit un contrôle politique total en plaçant l'élite au pouvoir comme principal rentier.

Troisièmement, afin de protéger les structures rentières de la volatilité des prix du pétrole et pour assurer une rente aux générations futures, il devient évident que la stratégie d'investissement des États rentiers doit privilégier un portefeuille orienté vers les pays développés au détriment d'un système bancaire régional grandement affecté par l'incertitude politique et économique ainsi que par un environnement règlementaire et institutionnel défavorable. Dans ce contexte, l'étude des IDE du CCG démontre que malgré une augmentation des IDE du Golfe vers le monde arabe depuis les années 1990, les investissements du Golfe sont principalement dirigés dans le système financier des États occidentaux.

De plus, dans l'architecture des flux financiers, les fonds souverains du CCG répondent aux dynamiques de l'épuisement des ressources, à la nécessité de garantir l'épargne intergénérationnelle, mais aussi de faire face à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux. Ainsi, il semble clair que les systèmes financiers des États occidentaux offrent des opportunités permettant de maximiser les retours financiers à long terme. Par contre, les fonds souverains du CCG couvrent aussi une fonction politique. Par l'investissement d'une portion de la rente pétrolière sur les marchés financiers, les membres du CCG s'assurent de

la pérennité d'une constellation de mécanismes politiques et économiques qui permet aux pétromonarchies de maintenir le statu quo tant au niveau de la politique interne (système politique et maintien des familles régnantes au pouvoir) qu'au niveau international (ascendance géopolitique). La fonction de reproduction de la rente devient donc essentielle à la survie du modèle économique, mais surtout politique que projettent les pétromonarchies. Ainsi, cette analyse nous montre que face à l'écart entre le discours de solidarité arabe du CCG et les déterminants de ses politiques commerciales et financières, le concept de solidarité arabe ne devient qu'un outil qui permet d'assurer le maintien de la structure de l'État rentier. Bref, le fossé entre le discours de solidarité arabe et les politiques et investissements commerciaux du CCG est enraciné dans les rivalités politiques, mais aussi dans des défaillances structurelles des économies rentières arabes, modelées par la rente pétrolière.

En définitive, l'analyse d'un phénomène aussi complexe que l'influence entre une force idéationnelle comme la solidarité arabe et les politiques commerciales et financières des États du CCG présente certaines difficultés. Il est complexe voir impossible de tenir compte de l'ensemble des déterminants de la géopolitique des hydrocarbures dans le monde arabe. Ce mémoire a donc été construit sur une approche interdisciplinaire afin d'éviter une approche trop simpliste et déterministe. De plus, de par la nature des régimes des États rentiers du Golfe, l'accès à des données économiques transparentes et fiables, notamment dans le domaine financier, reste un frein important à la compréhension de l'implication du Conseil de Coopération du Golfe dans les ramifications du système financier arabe et international. Quoi qu'il en soit, dans ce contexte de statu quo, l'analyse de l'évolution de la structure des États rentiers moyen-orientaux dans le contexte d'un nouveau paradigme énergétique demeure un sujet qui se doit d'être approfondi afin d'établir l'impact d'une rupture paradigmatique sur les contrats sociaux liant les gouvernements des États rentiers du Golfe et leur population, aussi bien que sur les perspectives de libéralisation des économies rentières et les relations diplomatiques du CCG.

ANNEXE 1

LES EXPÉRIENCES D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ARABES

Date	Pacte/Accord	Résultats
30 avril 1950	Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes	1) la création d'un conseil économique qui deviendra le <i>Conseil économique et social de la Ligue des États arabes</i> 2) Entraîne la signature, le 7 septembre 1953, de l'Accord interarabe sur le commerce et le transit qui marque l'une des premières expériences d'intégration économique dans l'espace moyen-oriental
3 juin 1957	L'Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe	1) Signature de la convention de l'Union Economique entre les pays arabes qui prévoit la liberté de circulation des personnes, des capitaux et une union douanière.
13 août 1964	Accord sur le Marché commun arabe	1) Création d'un marché commun Arabe. 2) L'Accord prévoit aussi l'instauration d'une Zone Arabe de Libre-échange ainsi qu'une union douanière
16 mai 1968	L'Accord établissant le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social	1) Création de fonds visant un transfert d'aide des pays riches (producteurs de pétrole) vers les pays plus pauvres de la région.
27 avril 1976	L'Accord sur le Fonds Monétaire Arabe	1) Poser les bases monétaires de l'intégration économique arabe pour accélérer le processus de développement économique dans l'ensemble des pays arabes.
27 novembre 1980	Charte pour l'Action Économique Arabe Commune	1) Réduire l'écart entre les pays arabes, pour favoriser la planification économique au niveau panarabe, pour assurer l'intégration financière et des échanges commerciaux ainsi que la participation de la nation arabe à l'établissement du Nouvel ordre économique international 2) La rente pétrolière doit jouer un rôle clé dans les projets de développement 3) La charte d'action commune cristallise le modèle d'intégration régionale projeté par les États d'allocation
27 février 1981	L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes	1) Libérer le commerce interarabe des restrictions par une diminution progressive des taxes et tarifs. 2) Établissement d'une réciprocité entre production et commerce des marchandises arabes. 3) Faciliter le financement des échanges commerciaux entre les États arabes en tenant compte du niveau différencié de développement des États arabes.
19 février 1997	Déclaration de l'établissement de la Grande Zone Arabe de Libre-Échange	1) Réduction progressive et ultimement l'élimination des tarifs sur une durée déterminée de dix ans à partir du 1 ^{er} janvier 1998.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL, Mahmoud, *Arab Economic Thought and Issues of Liberation, Development and Unity*, Beirut Centre for Arab Unity Studies, 1987, p.87 dans Abbas Alnasrawi, *Arab Nationalism, Oil, and the Political Economy of Dependency*, Greenwood Press, 1991
- ABDEL-MALEK, Anouar, *La pensée politique arabe contemporaine*, Éditions du Seuil, 1970
- ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, « Portfolio Overview », [En ligne], ADIA, 2017, <http://www.adia.ae/En/Investment/Portfolio.aspx> (consulté en décembre 2017)
- ABUHAMDIA, Zakaria, « Speech Diversity and Language Unity : Arabic as in Integrating Factor », dans Giacomo Luciani et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm ltd., 1988
- ADNANE, Khalid, « L'arbre qui cache la forêt », La Tribune, 11 octobre 2014
- AGENCE FRANCE-PRESSE, « L'Arabie Saoudite va se doter du plus grand fonds souverain au monde », *Le Devoir*, 25 avril 2016. <http://www.ledevoir.com/non-classe/469099/l-arabie-saoudite-va-se-doter-du-plus-grand-fonds-souverain-au-monde> (consulté en décembre 2017)
- AJAMI, Fouad, « The End of Pan-Arabism », *Foreign Affairs*, 1978, <https://www.foreignaffairs.com/articles/yemen/1978-12-01/end-pan-arabism> (consulté le 5 décembre 2015)
- AL SAOUD, Fayçal ben Abdelaziz, cité par Ben Salama, *Au nom de l'islam. Enquête sur une région instrumentalisée*, Éditions de l'Atelier, 2009, p.42
- AL-ATRASH, Hassan et Tarik YOUSEF, « Intra-Arab Trade : Is It Too Little ? », *IMF Working Paper*, janvier 2000
- AL-HOUSRI, Sati, *Al-'Ouroûbah awwalan!*, Beyrouth, 1961, p.11-13 dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, Paris, Seuil, 1970
- AL-YOUSIF, Yousif Khalifa, « Oil Economies and globalization : The Case of the GCC Countries », *Middle Eastern and North African Economies*, Volume 6, Middle East Economic Association and Loyola University Chicago, September, 2004.
- ALNASAWI, Abbas, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », *Arab Studies Quarterly*, vol. 11, spring/summer 1989
- ALNASRAWI, Abbas, *Arab nationalism, oil, and the political economy of dependency*, Greenwood Press, 1991
- ALSWEILEM, Khalid A., CUMMINE, M., Rietvled et K. Tweedie "A comparative study of sovereign investor models", Working paper, *Harvard Kennedy School*, 2015
- ALSWELEIM, Khalid A., Cummine, A., Rietvled, M., Tweedie, K., « Sovereign investor models : Institutions and policies for managing sovereign wealth », *Harvard Kennedy School*, 2015 138p.
- AMIN, Samir, *La nation arabe : nationalisme et lutte de classe*, Éditions de minuit, 1976.

- ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities : Reflection on the Origins and Spread of Nationalism*, Verso, 2006
- ANDERSON, Lisa, « The State in the Middle East and North Africa », *Comparative Politics*, Vol. 20, N°1, 1987, p.1-18
- ANTAGANA, Christian, *L'émergence des fonds souverains et leur impact sur les investissements transfrontaliers*, M.A Université du Québec à Montréal, 2013, 141p.
- AOUN, Sami, « Géopolitique des conflits au Moyen-Orient », dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), *Introduction aux relations internationales*, Chenelière, 2009
- AOUN, Sami, *La rupture libérale : Comprendre la fin des utopies en Islam*, Éditions Athéna, 2016
- ARÈS, Mathieu et Éric BOULANGER et al., *L'investissement et la nouvelle économie mondiale : trajectoires nationales, réseaux mondiaux et normes internationales*, Éditions Bruylant, 2012
- ASKARI, Hossein, *Middle East oil exporters : What happened to economic development?*, Edward Elgar Publishing, 2006
- AUTY, Richard M., *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resource Curse Thesis*, Routledge, 1993
- AVENDANO, Rolando and Javier SANTISO, « Are Sovereign Wealth Funds' Investments Politically Biased? A Comparaison with Mutual Funds », *OECD Working papers*, n°283, December 2009
- BALANCHE, Fabrice, « Iran/Arabie Saoudite, la guerre froide », *Géopolitique du Moyen-Orient*, p.48
- BALANCHE, Fabrice, « Le Point sur », *Géopolitique du Moyen-Orient*, N°8102, novembre-décembre 2014, p.3-10.
- BANQUE MONDIALE, « Global Economic Prospects : A Fragile Recovery », *World Bank*, Juin 2017, p.131.
- BATISTELLA, Dario, *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2013.
- BEBLAWI Hazem et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016,
- BEBLAWI, Hazem, « The Rentier State in the Arab World », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p 49-62
- BERTIN DELACOUR, Caroline, « Fonds souverains : produits de l'énergie et investisseurs dans l'énergie », *Géoéconomie*, N°51, 2009, p.77-90
- BEZAT, Jean-Michel, « L'OPEP refuse de réduire sa production, les cours chutent », *Le Monde*, 1 décembre 2014
- BLANC, Pierre, « Pays du Golfe en Méditerranée : les registres de l'influence », *Confluences Méditerranée*, N°74, 2010, p.83-96

- BLANCHETON Bernard et Yves JÉGOUREL, « Les fonds souverains : un nouveau mode de régulation du capitalisme financier ? », *Revue de la régulation* [En ligne], Printemps 2009.
- BORTOLOTTI, B., V. FOTAK, W. MEGGINSON and W. MIRACKY, « Sovereign Wealth Fund Investment Patterns and Performance », *Working Paper*, University of Oklahoma, 2009
- BOURGY, André, « L’histoire des émirats arabes du Golfe », *Hérodote*, N°133, 2009, p.92-99
- BOZARSLAN, Hamit, « Les quatre coups de l’année 1979 », *Revue l’Histoire*, N°69, octobre 2015, p.70-78
- BOZARSLAN, Hamit, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, La Découverte, 2011
- CAILLET, Romain, « Muhammad Ibn ‘Abd al-Wahhab : Contre le culte des saints », », *Le Point: penser l’islam hier et aujourd’hui*, novembre-décembre 2015, p.34-35
- CARRÉ, Olivier, *Le nationalisme arabe*, Éditions Payot et Rivages, 1993
- CHALMIN, Philippe, « Pétrole : la Guerre du kippour a été un tournant », *Le Point*, 5 octobre 2013, URL http://www.lepoint.fr/monde/petrole-la-guerre-du-kippour-a-ete-un-tournant-05-10-2013-1739378_24.php
- CHANOLLAUD, Jean-Paul, « Le rêve panarabe mord la poussière », *L’Histoire du Proche-Orient : 10 000 ans de civilisation*, Le Monde Hors-Série, 2016, p.128-131
- CHOPLIN, Armelle and Leïla VIGNAL, « Les investissements arabes du Golfe au Mahgreb et au Moyen Orient, vecteurs d’une intégration régionale ? », *Autrepart*, n°76, 2015, p.29-48.
- COHEN, Benjamin J., dans Jean-François Fortin, « Analyse de la politique commerciale : état des travaux théoriques », *Études internationales*, vol. 36, N°3, 2005, p.340
- CONESA, Pierre, « Un demi-siècle de diplomatie wahhabite », *Le Monde diplomatique : les monarchies mirages*, n°147, juin-juillet 2016, p.67
- CONESA, Pierre, *Dr. Saoud et Mr Djihad : la diplomatie religieuse de l’Arabie Saoudite*, Éditions Robert Laffont, 2016, p.39
- CONSEIL DE COOPÉRATION DU GOLFE, *Charte du Conseil de Coopération du Golfe*, Conseil suprême, 1981
- CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2012 Volume 1*, Gallimard, 2012.
- CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté : 1956-2012 Volume 2*, Gallimard, 2012
- CORM, Georges, *Pensée et politique dans le monde arabe : contexte historique et problématique, XIXe-XXIe siècle*, La Découverte, 2015
- CORM, Georges, *Pensée et politique dans le monde arabe : contexte historique et problématique, XIXe-XXIe siècle*, p.7
- CORM, Georges, *Pour une lecture profane des conflits*, La Découverte, 2015

- CUMMINE, Angela, *Citizen's Wealth: Why (and How) Sovereign Wealth Funds Should be Managed by the People for the People*, Yale University Press, 2016
- DAKHLI, Leyla, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009, p.13-25
- DASH, Eric and Andrew Ross Sorkin, « Citigroup Sells Abu Dhabi Fund \$7.5 Billion Stake », *New York Times*, [En ligne], November 27 2007.
<http://www.nytimes.com/2007/11/27/business/27citi.html> (consulté en décembre 2017)
- DAZI-HÉNI, Fatiha, « La résilience des monarchies du Golfe dans un monde arabe en tumulte », *Pouvoir*, N°152, 2015, p.25-42
- DE SMET, Daniel, « Chiisme : un islam messianique », *Le Point : penser l'islam hier et aujourd'hui*, novembre-décembre 2015, p.48-57
- DEBLOCK, Christian, « Du mercantilisme au compétitivisme: Le retour du refoulé », *Économie Politique Internationale*, Cahier de recherche du GRIC, n°02-03, 2002, 20p.
- DENIS, Henri, *Histoire de la pensée économique*, Presses Universitaires de France, 1993
- DERRIDA, Jacques, *La Pharmacie de Platon*, Éditions du Seuil, 1972
- DESTREMAU, Blandine, « Mutations des économies rentières au Moyen-Orient », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.489-500
- DIECKHOFF, Alain, « Ce qui a changé avec Israël », *Revue l'Histoire*, N°69, octobre 2015, p.64-69
- EBEID, Makram, *Les Égyptiens sont des Arabes*, dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, Éditions du Seuil, 1970
- ECONOMIST INTELLIGENCE UNIT, « GCC Trade and Investment Flows », *The Economist*, 2014,
- EKANAYAKE, E.M. et John R. LEDGERWOOD, « An Analysis of the Intra-Regional Trade in the Middle East and North Africa Region », *International Journal of Business and Finance Research*, vol. 3, n°1, 2009
- EVANS, Peter, (1995), *Embedded Autonomy : States and Industrial Transformation*, Princeton University Press
- FERABOLLI, Silvia, *Arab Regionalism : A Post-Structural Perspective*, Routledge, 2014
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONALE, « Investment and Growth in the Arab World », *IMF, Annual Meeting of Arab Finance Ministers*, Manama, Bahrain, Avril 2016.
- FORTIN, Jean-François, « Analyse de la politique commerciale : état des travaux théoriques », *Études internationales*, vol. 36, N°3, 2005, p.339-360
- FURTADO, Celso, « Le nouvel ordre économique mondial : un point de vue du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, tome 17, n°67, 1976, 571-583

- GALBRAITH, John Kenneth, (2007). *The New Industrial State*, Princeton University Press
- GILPIN, Robert, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, Princeton University Press, 2001
- HADRI, Mohiedinne, « La Grande Zone Arabe de Libre-Échange », *Femise Research Program*, juillet 2001, Tunisie, p.7
- HALL, Peter A. and Rosemary C. R. TAYLOR, « Political Sciences and the Three New Institutionnalism », *Political Studies*, December, XLIV, 1996, p.936-957
- HANIEH, Adam, *Capitalism and Class in the Gulf Arab States*, Palgrave Macmillan, 2011
- HARIK, Ilya, « The Origins of the Arab State System » dans Giacomo Luciani, *The Arab State*, Routledge, 1990. P.1-29
- HASSAN AZZAM, Abdul Rahman, *La ligue arabe et l'unité mondiale*, Discours prononcé le 4 janvier 1946, dans Anouar Abdel-Malek, *La pensée politique arabe contemporaine*, p.211
- HENNI, Ahmed, *Le capitalisme de rente: De la société du travail industriel à la société des rentiers*, Éditions L'Harmattan, 2012
- HERTOG, Steffen, « The GCC and Arab Economic Integration : A New Paradigm », *Middle East Policy*, vol.14, n°1, 2007, p.52-68
- HINNEBUSCH, Raymond, *The International Politics of the Middle East*, Manchester University Press, 2015
- HOLTHAM, Gerald, « A Community Fund », *Business Strategy Review*, vol 8, n°2, 1997, p.10-13
- HOURLANI, Albert, *The Arabic Thought in the Liberal Age :1798-1939*, Oxford University Press, 1970
- INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *World Energy Outlook 2007 : China and India insights*, 2007, Paris IEA
- INTERNATIONAL FORUM ON SOVEREIGN WEALTH FUNDS, « Santiago Principles », *FMI*, octobre 2008.
- JEANNE, Oliver and Romaine RANCIÈRE, « The Optimal Level of International Reserves for Emerging Market Countries : A New Formula and Some Applications », *CEPR Discussion Papers*, N° 6723, 2008
- JUNGHANS, Pascal, « Les fonds souverains, agents d'une vision patrimoniale de la mondialisation », *Géoéconomie*, n° 47, 2008, p. 52
- KAPLAN, Robert D., *La revanche de la géographie : ce que les cartes nous disent des conflits à venir*, Éditions du Toucan, 2014
- KARYOTIS, Catherine, « Les fonds souverains, accélérateurs de la mutation du capitalisme mondial? », *Géoéconomie*, 2011, p.132-150
- KEPEL, Gilles, *Fitna : Guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, 2004

- KHALIDI, Rashid dans Leyla Dakhli, « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20^e siècle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, N°103, juillet-septembre, 2009
- KRASNER, Stephen D., « State Power and the Structure of International Trade », *World Politics*, n°28(3), 1976, p.317-347
- KRUGMAN, Paul et al. *Économie internationale*, Pearson Éducation, 2015
- KUBBA, Ibrahim, « This Is the Path of July 14: Ibrahim Kubba's Defense before the Revolution's Court », 1969 dans Abbas Alnasrawi, « Economic Integration : A Missing Dimension of Arab Nationalism », p.290
- KURAN, T., « The Economic System in Contemporary Islamic Thought : Interpretation and Assessment », *International Journal of Middle East Studies*, vol.18, n°2, 1986, p.135-164
- KURUNDEYR, Nazim, « Derrière l'eldorado, l'enfer », *Le Monde diplomatique*, Manière de voir, Juin-Juillet 2016, n°147, p.72-75
- KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY, [En ligne], KIA Announces Participation in Citigroup and Merrill Lynch, 2017.
<http://www.kia.gov.kw/en/MEDIARESOURCES/pressreleases/Pages/Press12.aspx>
 (consulté en décembre 2017)
- LACROIX, Stéphane, « L'Arabie Saoudite : un magistère sur l'islam contesté », *Pouvoirs*, n°152, 2015, p.43-52
- LACROIX, Stéphane, « Les nouveaux intellectuels religieux saoudiens : le Wahhabisme en question », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, juillet 2008, 17p.
- LAROUÏ, Abdallah, *L'idéologie arabe contemporaine*, François Maspero, 1973
- LAURENS, Henry, « Le pétrole : une malédiction? », *Revue l'Histoire*, N°69, octobre 2015, p.60-64
- LAUZIÈRE, Henri, « L'histoire du salafisme : ses pièges et ses mythes », *Moyen-Orient*, janvier-mars 2017, n°33
- LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord d'Unité Économique entre les États de la Ligue Arabe*, Secrétariat général, 1957
- LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Arabe pour le Développement Économique et Social*, Secrétariat général, 1968
- LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Accord établissant le Fond Monétaire Arabe*, Secrétariat général, 1976
- LIGUE DES ÉTATS ARABES, *L'Accord de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les États Arabes*, Secrétariat général, 1981
- LIGUE DES ÉTATS ARABES, *Pacte de Défense Mutuelle et de Coopération Économique entre les États Arabes*, Secrétariat général, 1950
- LIGUES DES ÉTATS ARABES, *Déclaration de l'Établissement de la Grande Zone Arabe de Libre-Échange*, Secrétariat général, 1997

- LUCIANI, Giacomo (dir.), *The Arab State*, Routledge, 1990.
- LUCIANI, Giacomo et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm Ltd., 1988.
- LUCIANI, Giacomo, « Allocation vs. Production States : Theoretical Framework », dans Hazem Beblawi et Giacomo Luciani (dir.), *The Rentier State*, Routledge, 2016, p.63-82
- LUXEMBURG, Rosa, *The Accumulation of Capital*, Routledge, 2003
- MACLEOD, Alex et Dan O'Meara, *Théories de relations internationales : Contestations et résistances*, Athéna, 2010.
- MAHDAVY, Hossein, « The Pattern and Problems of Economic Development in Rentier States : The Case of Iran », dans M.A Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Oxford University Press, 1970, p.428-468
- MAISONNEUVE, Cécile et Maïté de Boncourt, « Révolution énergétique, révolution politique ? », *Pouvoirs*, N°152, 2015, p.53-67
- MAKDISI, Samir, « Economic Interdependence and National Sovereignty », dans Giacomo Luciani, *The Arab State*, Routledge, 1990. P.319-348
- MARTINEZ-GROS, Gabriel, « Et le Proche-Orient devient arabe », *Revue l'Histoire*, N°69, octobre 2015, p.24-30
- MARTORELL, Benjamin, *Oil, politics society and the state in the middle east : Enduring authoritarianism in Iran and Saudi Arabia*, M.A. College of Liberal Arts and Social Sciences, 2012, 128p.
- MEADE, James, *Agathotopia : The Economics of Partnership*, Aberdeen University Press, 1989
- MONTEIL, Vincent, *La pensée arabe*, Éditions Seghers, 1977
- MYRDAL, Gunnar, *Economic Theory and Underdeveloped Regions*, Harper Torchbooks, 1957 dans Robert Gilpin, *Global Political Economy : Understanding the International Economic Order*, p.308
- NANA NGASSAM, Rodrigue, « La relation Iran-Arabie Saoudite face aux crises sans frontières au Moyen Orient », *Diplomatie*, n°80, mai-juin 2016, p.14-19
- NYE, Joseph S., *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*, Basic Books, 1990
- O'BRIEN, Robert et Marc Williams, *Global Political Economy*, Palgrave Macmillan, 2013, p.260
- ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE, « Histoire », [en ligne], http://www.oic-oci.org/page/?p_id=116&p_ref=26&lan=fr
- PAILLARD, Christophe-Alexandre, « Le « Grand Jeu » des hydrocarbures : les entreprises pétrolières et gazières sont-elles des acteurs géopolitiques majeurs? », *Diplomatie : Les grands dossiers*, N°29, octobre-novembre 2015, 24-27

- PAQUIN, Stéphane, *Théories de l'économie politique internationale*, Presses de Sciences Po, 2013.
- PREBISH, Raul, « The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems », *United Nations Department of Economic Affairs: Economic Commission for Latin America*, New York, 1950
- RÉMOND, René, *Le XXe siècle : de 1914 à nos jours*, Points, 2014
- REY, Matthieu dans Anne Guion, « L'Irak et la Syrie muselés par le parti Baath », *L'Histoire du Proche-Orient : 10 000 ans de civilisation*, Le Monde Hors-Série, 2016, p.124-125
- REYNAERT, François, *La grande histoire du monde arabe : d'Alexandre le Grand à l'islamisme radical*, Fayard, 2013
- RIGOULET-ROZE, David, « L'ambiguïté des pétromonarchies du Golfe vis-à-vis de l'islamisme radical, voire du djihadisme », *Diplomatie*, n°77, novembre-décembre 2015, p.48-53
- RIOLS, Yves-Michel, « Accords historiques sur le nucléaire iranien », *Le Monde*, [En ligne], 14 juillet 2015, http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2015/07/14/un-accord-sur-le-nucleaire-iranien-a-ete-trouve_4682310_3218.html
- RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, Presses Universitaires de France, 1979
- ROGAN, Eugene, *The Arabs : A History*, Basic Books, 2011
- ROSS, Micheal L., « Does Oil Hinder Democracy? », *World Politics*, avril 2001
- ROTHER, Björn et al, « The Economic Impact of Conflicts and the Refugee Crisis in the Middle East and North Africa », *IMF*, Staff Discussion Note, Septembre 2016.
- ROY, Olivier, « Géopolitique du chaos », *Revue l'Histoire*, N°69, octobre 2015, p.86-92
- ROY, Olivier, *L'échec de l'islam politique*, Éditions du Seuil, 2015
- ROZANOV, Andre, (2005). « Who Holds the Wealth of Nations ? », *Central Banking Journal*, Vol.15, n°4, p.52-57
- RUESCHEMEYER, Dietrich and Peter B. EVANS, « The State and Economic Transformation: Toward and Analysis of the Condition of Underlying Effective Intervention », dans Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer and Theda Skocpol, *Bringing the State Back In*, Cambridge University Press, 1985, p.44-77
- SAINT-PROT, Charles, « Arabes ! Unissons-nous, revivons libres et fiers ! », *L'Histoire du Proche-Orient : 10 000 ans de civilisation*, Le Monde Hors-Série, 2016, p.102-103
- SALAMÉ, Ghassan, « Integration in the Arab World : Institutional framework », dans Giacomo Luciani et Ghassan Salamé (dir.), *The Politics of Arab Integration*, Croom Helm ltd., 1988, p.256-289.
- SALAMÉ, Ghassan, « Strong and Weak States : A Qualified Return to the Muqaddimah », dans Giacomo Luciani (dir.), *The Arab State*, Routledge, 1990, p.29-64

- SCHWARZ, Rolf, *State Formation Processes in Rentier States : The Middle Eastern Case*, Conférence présentée à l'Institut des hautes études internationales et du développement, 9 septembre 2004, 29p.
- SÉBILLE-LOPEZ, Philippe, « L'évolution récente des cours du pétrole vue des pays du Golfe arabo-persique », *Hérodote*, N°133, 2009, p.198-222
- SFEIR, Antoine, *L'islam contre l'islam : L'interminable guerre des sunnites et des chiites*, Éditions Grasset & Fasquelle, 2013
- SID AHMED, Abdelkader, « Le paradigme rentier en question : l'expérience des pays arabes producteurs de brut. Analyse et éléments de stratégie », *Tiers-Monde*, N°163, 2000, p.501-521
- SINGER, Hans W., « The Distribution of Gains between Investing and Borrowing Countries », *The American Economic Review*, 1950, Vol.40, n°2, p.473-485
- SMITH, Adam, *La richesse des nations 1*, Flammarion, 1999.
- SOLIMANO, Andrés, (2014). *Economic Elites, Crises, and Democracy: Alternatives Beyond Neoliberal Capitalism*, Oxford University Press
- SOVEREIGN WEALTH FUND INSTITUTE, « Largest Sovereign Wealth Fund by Assets Under Management », [En ligne], SWFI. <https://www.swfinstitute.org/sovereign-wealth-fund-rankings/> (consulté en décembre 2017)
- SPENGLER, Joseph J., « Economic Thought in Islam : Ibn Khaldoun », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 6, n°3, 1964
- STEINBERG, Guido dans Pascal Ménoret, « Le wahhabisme, arme fatale du néo-orientalisme », *Mouvements*, 2004, N°36, p.54-60
- STIGLITZ, Joseph E., *Un autre monde*, Librairie Générale française, 2008.
- TALAHITE, Fatiha, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui? », *Tiers-Monde*, N°210, 2012.
- THE OXFORD DICTIONARY OF ISLAM, « Muslim World League », [en ligne], *Oxford Islamic Studies*, <http://www.oxfordislamicstudies.com/article/opr/t125/e1652>
- THERME, Clément, « La nouvelle guerre froide entre l'Iran et l'Arabie Saoudite au Moyen-Orient », *Confluences Méditerranée*, n°88, 2014, p.115
- TREANOR, Jill, « Dubai Fund Buys into HSBC », *The Guardian*, [En ligne], 2007. <https://www.theguardian.com/business/2007/may/02/6> (consulté en décembre 2017)
- TRIMBERGER, Ellen K., (1978). *Revolution from Above: Military Bureaucrats and Development in Japan, Turkey, Egypt and Peru*, Transaction Books
- UNCTAD, « La Banque Islamique de Développement lance une initiative sur les capacités commerciales avec le soutien de la CNUCED et de quatre autres organismes des Nations Unies », [en ligne], 2012, <http://unctad.org/fr/Pages/PressRelease.aspx?OriginalVersionID=52>
- UNIVERSALIS, « Ligue arabe ou Ligue des États arabes (L.E.A) », [en ligne], *Encyclopaedia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/ligue-arabe-ligue-des-etats-arabes/>

VANDENHEEDE, Elisabeth, « Multinationales des pays du Golfe : de nouveaux acteurs incontournables? », *Diplomatie : Les grands dossiers*, N°29, 2015, 58-61

WEHREY Frederic et Karim SADJADPOUR, « Elusive Equilibrium : America, Iran and Saudi Arabia in a Changing Middle East », *Carnegie Endowment for International Peace*, 22 mai 2014, dans Rodrigue Nana Ngassam, « La relation Iran-Arabie Saoudite face aux crises sans frontières au Moyen-Orient », *Diplomatie*, n°80, mai-juin 2016, p.16

ZOUGGAR, Nadjat, « Ibn Taymiyyah : l'idéal du retour au droit originel », *Le Point : penser l'islam hier et aujourd'hui*, novembre-décembre 2015, p.32-33